

RAPPORT ANNUEL 2008
MANITOU LEADER MONDIAL DE LA MANUTENTION TOUT TERRAIN

MANITOU

Exercice 2008

Rapport financier

Rapport de gestion du Directoire	p. 4
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire	p. 48
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire	p. 50
Comptes consolidés	p. 55
Compte de résultat 2008 par nature	p. 56
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2008	p. 57
Bilan au 31.12.2008	p. 58
Variation des capitaux propres consolidés au 31.12.2008	p. 60
Périmètre de consolidation du Groupe MANITOU au 31.12.2008	p. 61
Annexes aux comptes consolidés au 31.12.2008	p. 65
Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 99
Comptes de la Société Mère	p. 101
Compte de résultat 2008 par nature	p. 102
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2008	p. 103
Bilan au 31.12.2008	p. 104
Annexes aux comptes de la Société Mère	p. 106
Tableau des filiales et participations	p. 129
Inventaire des valeurs mobilières	p. 130
Résultats financiers des cinq derniers exercices	p. 131
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 132
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	p. 134
Rapports	p. 136
Rapport du Conseil de Surveillance	p. 137
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne	p. 138
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 143

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT SUR LES INFORMATIONS ANNUELLES

Monsieur Marcel Claude BRAUD, Président du Directoire,

Monsieur Bruno FILLE, Directeur Général,

Monsieur Christian CALECA, Directeur Général,

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société MANITOU BF et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Ancenis, le 28.04.2009,

Le Directoire



Marcel Claude BRAUD
Président du Directoire



Bruno FILLE
Directeur Général



Christian CALECA
Directeur Général

Rapport de gestion du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de la gestion de la société MANITOU BF SA et de ses filiales durant l'exercice 2008 et pour soumettre à votre approbation les propositions de résolutions.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MANITOU

Après plus de dix années de développement quasiment ininterrompu, qui ont permis au Groupe de multiplier son chiffre d'affaires consolidé par trois et de renforcer sa position de leader mondial de la manutention tout terrain, l'année 2008 restera pour MANITOU un millésime marqué par une acquisition stratégique aux Etats-Unis et par la survenance d'une crise financière mondiale d'une ampleur sans précédent. La quasi concomitance de ces deux événements au cours du dernier quadrimestre a brutalement complexifié le déroulement d'un exercice qui avait démarré sous les meilleurs augures avec une croissance solide au cours des huit premiers mois.

Désireux de renforcer sa présence commerciale sur le continent américain et de conforter sa position de leader mondial dans son core business, le Groupe a lancé le 08.09.2008 une OPA amicale sur la société américaine GEHL, pour faire l'acquisition des 85,6% du capital qu'il ne détenait pas encore. Dix jours plus tard, la faillite de la banque LEHMAN BROTHERS marquait le démarrage d'une crise de liquidité financière qui allait se propager en quelques semaines à l'ensemble de la planète, et faire basculer l'ensemble des économies mondiales dans une récession d'une brutalité et d'une ampleur sans précédent.

Fin octobre 2008, le Groupe bouclait avec succès son OPA mais devait se préparer à affronter une crise qui déjà l'affectait dans toutes ses activités. Alors qu'il affichait une croissance de son chiffre d'affaires consolidé de +8% à la fin du premier semestre, le Groupe a vu celui-ci reculer de -20% au dernier trimestre ramenant son chiffre d'affaires de l'exercice à un niveau quasiment stable par rapport à 2007, avec un montant de 1 258 M€ (hors incidence de la consolidation de GEHL). Sous l'effet du renchérissement de l'euro par rapport aux principales monnaies, de la croissance des frais de fonctionnement et des frais financiers (principalement liés à l'acquisition de GEHL), la marge nette du Groupe, à périmètre constant, recule de -1,9 point à 4,9%, avec un résultat net de 62 M€. Par ailleurs, en raison de conditions de marché difficiles et de l'application des normes comptables IFRS, les deux mois de consolidation de la société GEHL se traduisent par une perte comptable de 58 M€ qui se décompose en une perte d'exploitation de 6 M€ et une dépréciation du goodwill de 52 M€. Après la consolidation des comptes de GEHL et la prise en compte de ce dernier ajustement qui est sans effet sur la trésorerie, le résultat net part du Groupe ressort à 4 M€, en retrait de -95,2% par rapport à l'exercice précédent.

La structure financière du Groupe a été également affectée par l'acquisition de la société GEHL, avec l'apparition d'un endettement net de 478 M€ et une forte augmentation de son besoin en fonds de roulement, découlant entre autres du portage dans les comptes de la société GEHL et de créances de financement de ventes auprès des utilisateurs finaux pour une valeur de 203 M€.

L'ampleur de la baisse d'activité intervenue fin 2008, et celle prévisible pour l'ensemble de l'exercice 2009, ne permettront pas au Groupe de respecter les conditions relatives aux obligations de ses contrats de crédit ou de financement, tant en France qu'aux Etats-Unis. Cette situation l'a conduit à entamer des négociations avec l'ensemble de ses partenaires bancaires pour redéfinir les conditions dans lesquelles les financements seront assurés en 2009. Ces négociations seront particulièrement délicates pour la société GEHL, compte tenu de sa structure financière et de la sévérité de la crise, qui touche à la fois la filiale et ses partenaires bancaires. Le Groupe MANITOU a par ailleurs clairement annoncé sa volonté de cantonner les risques financiers de sa nouvelle filiale tant qu'une stabilisation de ses financements ne serait pas assurée à moyen terme.

En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles. Pour ce faire, il a mis en œuvre le plan « PERFORMANCE 2011 » qui intègre des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu du positionnement commercial du Groupe, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, lui permettre de ressortir renforcé de la crise.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Dans un contexte de crise économique et de fort ralentissement des activités liées à la manutention tout terrain au cours des derniers mois, le chiffre d'affaires consolidé de la société MANITOU pour l'exercice 2008, qui inclut pour la première fois la société GEHL à compter du 01.11.2008, s'établit à 1 278 M€, faisant état d'une croissance de +1,4%.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires consolidé ressort quasiment stable avec un montant de 1 258 M€ contre 1 260 M€ en 2007. La forte dépréciation de certaines monnaies (livre sterling et dollar US) face à l'euro, intervenue au cours de l'exercice, a eu un impact négatif de -24,3 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport à 2007. A périmètre et à taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé serait ressorti en croissance de +1,8%.

En Europe, la bonne tenue du chiffre d'affaires en France (+7%) et dans la majorité des pays de l'Union Européenne a permis de compenser l'effondrement des ventes de chariots télescopiques en Espagne (-75%), et le recul des ventes d'équipements sur le marché britannique (-30%), pays qui représentaient en 2007 les deux premiers marchés d'exportation du Groupe, avec globalement 20% du chiffre d'affaires consolidé.

Hors de la zone Europe, la situation est restée contrastée avec d'une part, un infléchissement des activités aux Etats-Unis, tant pour GEHL (-22%) que pour MANITOU (-5%), et d'autre part, une poursuite d'un développement rapide dans les autres régions du monde (+25%).

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'international s'établit en 2008 à 783 M€, soit 61% du chiffre d'affaires global.

L'ÉVOLUTION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Bien que le Groupe n'intervienne que dans le seul secteur de la manutention, les ventes font l'objet d'une évaluation par grand secteur d'activité économique.

- Dans le secteur de la construction, l'ensemble des marchés est passé d'une situation de forte croissance à une contraction de la demande. La crise du secteur de la construction qui a commencé à toucher les Etats-Unis au milieu de l'année 2006, avec l'incapacité des ménages à rembourser leurs prêts immobiliers financés par des subprimes, s'est progressivement étendue au niveau mondial. Fin 2007, les marchés espagnol et irlandais ont été à leur tour emportés par la remontée des taux d'intérêts et ont sombré dans une récession profonde dont l'ampleur n'a été révélée qu'en 2008. L'élargissement de la crise a ensuite atteint le Royaume-Uni où la quasi faillite en février 2008 de la banque NORTHERN ROCK et la chute des marchés financiers ont précipité le secteur de l'immobilier, jusqu'alors très spéculatif, dans une vive récession. Le retournement du marché de la construction qui, à la fin du premier semestre 2008, touchait les pays marqués par des années de croissance spéculative de l'immobilier, s'est ensuite propagé très rapidement sur l'ensemble de la planète. La chute de la banque LEHMAN BROTHERS mi-septembre 2008, et la mondialisation de la crise financière qui en a découlé, ont déclenché une onde de choc qui a bousculé l'ensemble des marchés. La chronologie de ces événements a ainsi séquencé les effets de la crise sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe. Bien que très brutale, la mondialisation du retournement des marchés n'a touché que tard dans l'année les zones géographiques jusqu'à les plus dynamiques et permis au Groupe MANITOU d'en limiter les effets sur 2008.

Le Groupe enregistre ainsi en 2008, un recul de 2% de son chiffre d'affaires à périmètre constant (et une stabilité avec l'apport de GEHL) dans le marché de la construction, qui représente 51% du chiffre d'affaires consolidé contre 52% en 2007.

- Dans le secteur de l'agriculture, le marché est resté florissant en 2008. Les cours élevés des céréales, du lait et de la viande ont maintenu les revenus des agriculteurs à un niveau plutôt élevé, bien qu'en retrait par rapport à 2007. Les aides européennes à la modernisation des exploitations ont continué à accélérer la mutation de l'agriculture, élément particulièrement marquant pour les derniers pays entrés dans l'Union Européenne. Ce contexte très favorable s'est cependant assombri en fin d'année 2008 avec le retournement des cours de certaines denrées alimentaires et l'arrêt brutal des ventes de matériels agricoles dans des pays non arrimés à la zone euro. La dévalorisation du rouble, les incertitudes pesant sur le système bancaire de la Hongrie, et la revalorisation de l'euro par rapport à l'ensemble des pays de l'Europe de l'est ont soudainement fermé ces marchés aux financements des investissements en matériels agricoles.

En 2008, La croissance des activités du Groupe MANITOU dans le secteur agricole a souffert également d'une base de comparaison défavorable en raison de l'arrivée à terme, en juin 2007, du contrat de sous-traitance d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de CASE NEW HOLLAND, qui avait représenté un chiffre d'affaires de 14 M€ au cours de l'exercice 2007.

Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur agricole progresse de +6% (+4% hors incidence GEHL) et représente 24% du chiffre d'affaires consolidé en 2008, par rapport à 23% en 2007.

- Dans le secteur de l'industrie, où le Groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, l'industrie du bois, le retraitement de déchets et la transformation des matériaux, l'investissement en biens d'équipement a connu une évolution modérée. En France, la distribution de produits industriels et les activités de sous-traitance de mâts réalisées pour le compte du constructeur TOYOTA ont continué à bénéficier d'un niveau de croissance soutenu par le lancement d'une nouvelle gamme de chariots industriels. A l'étranger, le Groupe a maintenu sa présence dans le secteur industriel en renforçant la commercialisation de chariots à mât et chariots télescopiques de gros tonnage destinés à des applications intensives.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des industries reste étale en 2008 et représente 25% du chiffre d'affaires, niveau inchangé par rapport à 2007.

L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires par type d'activité fait état, en 2008, des évolutions suivantes :

En M€	2007	2008 périmètre constant	Variation 08/07	2008 * avec GEHL	Variation 08/07*	2008 Pro Forma
Chariots tout terrain	857	856	0,0%	859	0,3%	919
Nacelles	88	80	-9,3%	80	-9,3%	80
Mini-chargeurs				13	n.a.	111
Matériels Industriels	94	102	8,3%	102	8,3%	102
Pièces de rechange	137	147	7,2%	149	9,3%	172
Sous-traitance industrielle	47	37	-21,9%	37	-21,9%	37
Autres activités et services	37	35	-4,1%	37	1,1%	59
TOTAL	1 260	1 258	-0,2%	1 278	1,4%	1 481

* intégration de GEHL à partir du 01.11.2008

* Pro forma en intégrant les ventes de GEHL sur 12 mois

- Le chiffre d'affaires des chariots tout terrain de 859 M€ fait état d'une légère progression de +0,3% (hors incidence GEHL). En continuité avec les exercices antérieurs, le rythme de croissance des ventes de chariots rotatifs et de chariots de gros tonnage est demeuré soutenu. En revanche, les livraisons de chariots à mât et de chariots télescopiques enregistrent un recul provenant de la baisse d'activité du secteur de la construction. Enfin, le chiffre d'affaires des chariots embarqués se voit affecté par le ralentissement de l'économie sur l'ensemble de ses marchés.

- L'activité nacelles, principalement tournée vers le marché final de la location à travers des ventes aux concessionnaires indépendants ou aux grands réseaux de loueurs, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de -9,3% à 80 M€. Le ralentissement est plus marqué dans le secteur de la construction où certains grands loueurs ont brutalement arrêté leurs investissements en annulant les livraisons programmées de certaines commandes. En dépit de ce contexte difficile, le Groupe MANITOU a continué à améliorer ses parts de marché dans de nombreux pays européens, tant pour ses nacelles thermiques destinées à la construction que pour ses nacelles électriques dédiées aux applications industrielles.

- L'activité mini-chargeurs en provenance de la société GEHL représente un nouveau segment de produits pour le Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé par GEHL sur ce marché a atteint 13 M€ pour les mois de novembre et de décembre 2008. Ces matériels sont distribués dans les secteurs de la construction et agricole, mais aussi dans de nombreux autres secteurs diversifiés, tant aux Etats-Unis que dans le reste du monde. L'activité des mini-chargeurs a représenté pour GEHL un chiffre d'affaires de 111 M€ sur les douze mois de l'année 2008.

- L'activité matériels industriels a connu un développement soutenu de +8,3% pour atteindre 102 M€ de chiffre d'affaires. Le développement est plus marqué en France, où la commercialisation de matériels de manutention industrielle a tiré profit de la nouvelle gamme de chariots industriels distribués pour le compte de TOYOTA. Conformément à sa stratégie, le Groupe renforce, hors de France, ses activités et son réseau de distribution de matériels de manutention industrielle et de magasinage par l'adjonction de nouveaux concessionnaires.

- L'activité pièces de rechange enregistre une croissance de +9,3% (+7,2% hors GEHL). L'accroissement du parc de matériels vendus au cours de ces dernières années a favorisé le renforcement de l'activité dans toutes les zones géographiques, à l'exception de l'Espagne. Le retournement brutal du secteur de la construction ibérique a entraîné une réduction de l'utilisation des matériels et une relocalisation, au début de l'année 2008, d'une partie du parc vers des pays non encore frappés par la crise.

- Les activités de sous-traitance industrielle enregistrent un retrait de -21,9% à 37 M€ provenant principalement de l'arrivée à terme en juin 2007 du contrat d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de CASE NEW HOLLAND, représentant une base de comparaison défavorable de 14 M€ par rapport à 2007. L'activité de fabrication de mâts réalisée en sous-traitance pour le compte de TOYOTA ressort en croissance de +10,8%. Elle tire profit d'une demande soutenue du marché européen de la manutention industrielle et de la montée en puissance des ventes de la nouvelle gamme de chariots industriels TOYOTA. La croissance de cette activité tire profit de la mise en service, au dernier trimestre 2007, de la nouvelle ligne de fabrication de mâts sur le site d'Ancenis.

- Enfin, les autres activités qui concernent à la fois la vente de services, la location de matériels et la commercialisation d'accessoires et d'autres produits complémentaires de gamme, reculent de -4,1% (+1,1% avec GEHL). Elles représentent un chiffre d'affaires global de 37 M€.

L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

En M€	2007	2008 Périmètre constant	Variation 08/07	2008 * avec GEHL	Variation 08/07*
France	415	458	10,4%	458	10,4%
Royaume-Uni & Irlande	148	95	-35,6%	95	-35,5%
Péninsule Ibérique	148	58	-60,5%	58	-60,4%
Benelux	76	110	45,7%	111	46,5%
Italie	75	79	5,8%	79	6,2%
Allemagne	60	69	15,0%	70	16,0%
Autres pays de l'Union Européenne	121	144	18,9%	146	20,0%
Total Union Européenne	1 042	1 014	-2,7%	1 017	-2,4%
Autres pays d'Europe	39	52	34,4%	53	36,8%
Afrique	38	50	31,6%	50	32,1%
Amérique du nord	36	34	-5,0%	47	30,9%
Océanie	24	26	9,8%	27	12,1%
Autres zones du monde	34	44	29,1%	46	35,8%
TOTAL AUTRES PAYS	171	206	20,9%	223	30,9%
TOTAL SOUS-TRAITANCE	47	37	-21,9%	37	-21,9%
TOTAL GENERAL	1 260	1 258	-0,2%	1 278	1,4%

* intégration de GEHL à partir du 01.11.2008

Le chiffre d'affaires du Groupe, hors activité de sous-traitance industrielle, a connu en 2008 une croissance de +2,3% à 1 241 M€ (+0,6% et 1 221 M€ hors GEHL). Dans l'Union Européenne, les ventes font état d'un retrait de -2,4% essentiellement dû à la baisse des marchés espagnol et britannique qui représentaient, en 2007, les deux premières zones d'exportation du Groupe. En dehors de l'Union Européenne, la bonne santé économique des marchés permet à MANITOU de poursuivre son développement international et d'afficher une croissance de +30,9% (+20,9% hors incidence GEHL). L'acquisition de GEHL conforte l'assise du Groupe en Amérique du nord et conduira à accentuer une meilleure répartition géographique des activités entre les continents, dont les effets ne seront véritablement visibles qu'à partir de 2009.

A l'intérieur de l'Union Européenne

L'activité réalisée au sein de l'Union Européenne, qui représente en 2008 un chiffre d'affaires de 1 017 M€, fait état des évolutions suivantes au sein des principaux pays :

- En France, le chiffre d'affaires se développe de +10,4% par rapport à 2007 pour atteindre 458 M€ et représenter 35,8% du chiffre d'affaires du Groupe. Les ventes de matériels destinés à la construction continuent à progresser vivement dans un marché soutenu au premier semestre par les aides fiscales portant sur la déductibilité des intérêts d'emprunts immobiliers et la bonne tenue des ventes aux grands réseaux de loueurs. Dans le secteur de l'agriculture, le Groupe a bénéficié de l'impact de la vive amélioration du revenu des agriculteurs intervenue en 2007, dynamisée par l'envolée des cours des céréales. Enfin, les ventes réalisées dans le secteur industriel restent étales par rapport à l'année antérieure. Le dynamisme des ventes de chariots industriels TOYOTA stimulées par un renouvellement de gammes a compensé le ralentissement des ventes d'autres matériels.

- Au Royaume-Uni et en Irlande, le chiffre d'affaires recule de -35,5% à 95 M€, conséquence de marchés en récession et d'une devise en forte baisse par rapport à 2007. Après avoir connu seize années consécutives de prospérité, le Royaume-Uni fait face, depuis février 2008, à une récession en raison des difficultés qui affectent les deux moteurs sur lesquels reposait sa croissance : l'immobilier et la finance. Le pays a connu, tout comme l'Espagne, un boom de l'immobilier et du crédit plus important que dans le reste de l'Europe, avec comme conséquence un très fort endettement des ménages et une envolée des prix de l'immobilier. La remontée des taux d'intérêt en 2007 et le retournement des marchés financiers en 2008 ont brutalement plongé le secteur de la construction dans une récession de grande ampleur. Cette évolution a eu pour conséquence un retrait significatif des ventes de chariots télescopiques du Groupe dans ce secteur. La poursuite du développement des ventes dans le secteur agricole n'a que partiellement compensé cette tendance. Par ailleurs, les bouleversements de l'économie britannique ont pesé sur le cours de la livre sterling, qui chute de -15% par rapport à l'euro et entraîne une perte de 15 M€ de chiffre d'affaires pour le Groupe.

En Irlande, la crise du secteur de la construction, apparue courant 2007, s'est intensifiée et propagée à l'ensemble des secteurs économiques et a réduit à sa plus faible expression le niveau d'investissement en matériel de manutention dans le pays. Les ventes dans ce pays chutent de plus des trois quarts.

Dans la péninsule ibérique, le chiffre d'affaires fait état d'un effondrement de -60,4% à 58 M€.

En Espagne, la croissance effrénée du secteur immobilier résidentiel au cours des dix dernières années, a créé une bulle spéculative, qui a conduit en 2006 à la mise en chantier de 865 000 logements. Cette bulle a éclaté au dernier trimestre 2007 plongeant le pays dans une crise profonde. Dans ce contexte le Groupe enregistre un retrait de -75,0% de son chiffre d'affaires.

Au Portugal, le Groupe connaît un développement de ses activités satisfaisant et renforce sa présence commerciale en augmentant sa participation financière dans deux filiales de distribution, en Algarve et dans la région Centre, et enregistre une croissance de +13,9% de son chiffre d'affaires.

Au Benelux, le chiffre d'affaires croît de +46,5% à 111 M€ (+ 45,7% à périmètre constant). La région a pleinement profité d'une situation économique très favorable sur les trois premiers trimestres de l'année, avec une demande forte du secteur de la construction, particulièrement aux Pays-Bas et une appétence renouvelée des réseaux de loueurs. Le Groupe a par ailleurs renforcé sa présence et son déploiement commercial en acquérant, en juillet 2008, une petite société de distribution et de location de nacelles qui apporte une activité complémentaire à ses activités aux Pays-Bas.

En Italie, les activités du Groupe continuent à progresser de +6,2% pour atteindre un chiffre d'affaires de 79 M€ sur des marchés toujours difficiles et très concurrentiels. La stratégie d'élargissement du réseau de distributeurs dans le secteur agricole mise en œuvre en 2007, permet de renforcer avec succès la pénétration de ce marché.

En Allemagne, le chiffre d'affaires est en croissance de +15,0% à périmètre constant et de +16,0% à 70 M€ avec l'intégration de GEHL qui dispose d'une filiale dans le pays. Le secteur de la construction a continué à se développer malgré une demande moins soutenue des grands loueurs.

Dans les autres pays de l'Union Européenne, le chiffre d'affaires fait état d'une progression de +20,0% à 146 M€, favorisée par le dynamisme économique de l'ensemble des pays d'Europe du nord et de l'est jusqu'à l'apparition de la crise de liquidité financière à mi-septembre 2008.

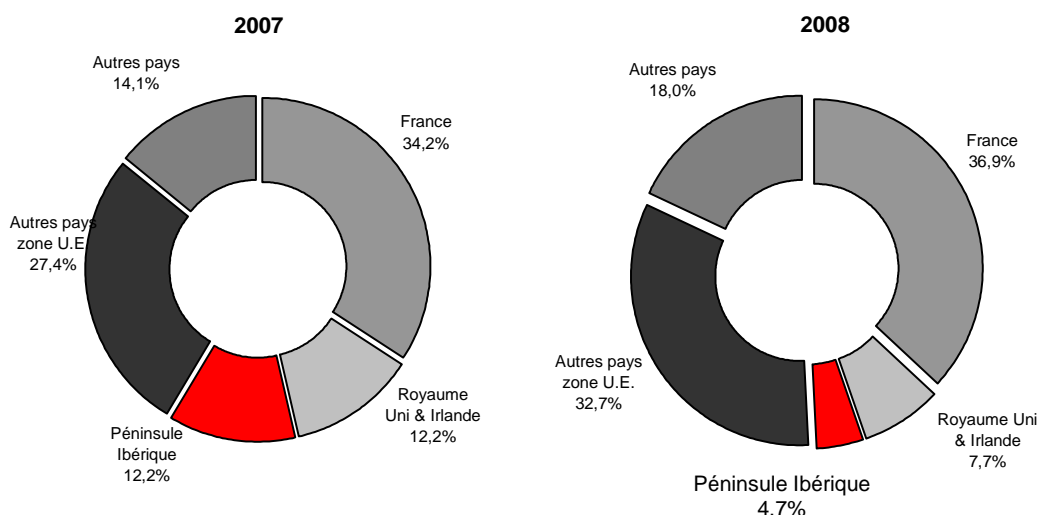
A l'extérieur de l'Union Européenne

Dans les pays européens non-membres de l'Union Européenne, la croissance du chiffre d'affaires est de +36,8% à 53 M€. Cette performance, en droite ligne avec la stratégie de conquête de nouveaux marchés, a été soudainement stoppée par la crise financière. La dépréciation de certaines devises comme le rouble ou le zloty et la raréfaction des sources de financement, ont entraîné un grand nombre de reports ou d'annulations de commandes, tant au sein de l'ancien périmètre de MANITOU que chez GEHL.

En Amérique du nord, où le Groupe MANITOU était peu présent, le chiffre d'affaires enregistre, avec l'intégration de la société GEHL, une progression de +30,9 % à 47 M€. L'ensemble du continent nord-américain souffre d'une crise profonde de l'immobilier depuis le second semestre 2006, qui a été profondément accentuée par la crise de liquidité financière et les difficultés des institutions financières, qui se sont progressivement propagées à l'ensemble de l'économie mondiale. L'absence de visibilité économique et les difficultés rencontrées par les utilisateurs pour financer leurs investissements ont réduit le marché du matériel de manutention à des niveaux extrêmement faibles.

Dans les autres régions du monde, le chiffre d'affaires du Groupe est en forte croissance. Il enregistre de vifs développements en Afrique (+32,1%), en Océanie (+12,1%) et dans les autres zones (+35,8%).

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (hors sous-traitance)



LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En M€	2007	2008 périmètre constant	Variation 08/07	2008 * avec GEHL	Variation 08/07*
Chiffre d'affaires	1 260	1 258	-0,1%	1 278	1,4%
Marge brute	410	400	-2,5%	404	-1,6%
% du C.A.	32,5	31,8		31,6	
Dépréciation des actifs				52	
% du C.A.				4,0	
Résultat opérationnel	131	103	-21,4%	45	-65,7%
% du C.A.	10,4	8,2		3,5	
Résultat net - Part du Groupe	86,1	62,1	-27,9%	4,1	-95,2%
% du C.A.	6,8	4,9		0,3	
Bénéfice net par action en €	2,32	1,67	-100,0%	0,11	-100,0%

* intégration de GEHL à partir du 01.11.2008

NB : Bénéfice net par action calculé selon les principes de l'IAS 33

Les résultats consolidés du Groupe pour l'exercice 2008 font état d'un recul significatif, en raison, d'une part du fort ralentissement de l'activité au quatrième trimestre, et d'autre part, de l'impact de l'intégration de la société GEHL à compter du 01.11.2008. Ainsi, le résultat opérationnel de l'ancien périmètre du Groupe enregistre une baisse de -28 M€ à laquelle se sont ajoutés 6 M€ de pertes opérationnelles de la société GEHL pour les mois de novembre et de décembre et une dotation exceptionnelle de 52 M€ pour couvrir la dépréciation du goodwill de cette filiale récemment acquise. Par ailleurs, l'endettement contracté pour l'acquisition de la société GEHL, ainsi que l'intégration dans le périmètre de consolidation de ses dettes financières, entraîne une charge nette financière de 8 M€ alors que le résultat financier du Groupe était traditionnellement positif. Après prise en compte de ces éléments exceptionnels et intégration de la société GEHL, le résultat net consolidé part du Groupe ressort en 2008 à 4 M€ contre 86 M€ un an auparavant.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL A PÉRIMÈTRE CONSTANT

L'évolution inflationniste du prix des matières premières et des composants amorcée en 2006 s'est poursuivie sur l'ensemble du premier semestre 2008, contraignant le Groupe à relever par trois fois le prix de vente de ses matériels au cours de l'exercice. Le différentiel entre les augmentations des coûts d'achat et les hausses de prix de vente a été en grande partie maîtrisé et n'a affecté la marge brute qu'à hauteur de -0,3 point. Ce résultat est globalement satisfaisant dans la mesure où d'une part le marché est resté très concurrentiel, et d'autre part, les deux principaux concurrents du Groupe dans son « core business » sont localisés dans des pays où les monnaies se sont fortement dépréciées par rapport à l'euro en 2008 (livre sterling dollar US).

La variation de taux de change est d'ailleurs le facteur qui a le plus impacté l'évolution de la marge brute en 2008. La revalorisation de l'euro par rapport à l'ensemble des devises étrangères et plus particulièrement de la livre sterling (+30%) a en effet pénalisé la marge brute de -0,7 point, malgré la mise en place d'opérations de couverture de change et d'un accroissement des achats de composants libellés en livre sterling. Enfin, le mix-produit tire profit de l'augmentation relative des ventes de chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage, ainsi que de la progression des ventes de pièces de rechange. Ceci génère un effet positif de +0,3 point sur la marge brute, qui ressort globalement à 400 M€, en retrait de -0,7 point par rapport à l'exercice précédent.

Outre le produit non récurrent en 2007 de la cession de 20% de la participation du Groupe dans la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT (TIE SA) pour 3,1 M€, les autres éléments affectant le résultat opérationnel portent principalement sur :

- une augmentation de +2,1 M€ des charges de personnel,
- un accroissement de +5,8 M€ des dotations aux amortissements résultant de la politique volontariste de modernisation industrielle, réalisée au cours des deux dernières années,
- une augmentation des dotations aux provisions pour risques et charges de +2,3 M€ résultant des ajustements des provisions pour garantie, et d'un accroissement des provisions pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de +3,5 M€ portant principalement sur la dépréciation des stocks,
- et une baisse de -1,2 M€ des autres produits et charges d'exploitation.

Le résultat opérationnel avant intégration de GEHL ressort à 103 M€ et fait état d'une baisse de -21,4% par rapport à 2007. Il représente 8,2% du chiffre d'affaires contre 10,4% en 2007.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ GEHL

L'intégration des comptes de la société GEHL dans le périmètre de consolidation est intervenue en pleine crise économique. Le chiffre d'affaires de la filiale enregistre au quatrième trimestre 2008 une chute de 52% par rapport à celui du dernier trimestre 2007. Sur les deux derniers mois de l'année, la marge brute de GEHL a par ailleurs été pénalisée à hauteur de -1,2 M€ par les effets comptables du retraitement de sa balance d'ouverture au 1^{er} novembre, qui a entraîné, conformément à la norme IFRS3, une réévaluation des stocks à leur juste valeur de 6 M€. La marge brute du Groupe, intégrant GEHL, ressort ainsi à 31,6% pour un montant total de 404 M€.

La faiblesse des volumes facturés par GEHL au cours des deux derniers mois de l'année ne lui a pas permis d'absorber l'ensemble de ses charges de structure, alors même que les dotations aux amortissements se voyaient majorées de 0,5 M€ suite à la réévaluation des immobilisations à leur juste valeur, et que des charges de restructuration de 1 M€ étaient engagées pour réduire les effectifs de 191 personnes sur la période concernée.

La brutalité de la crise financière, qui est intervenue à mi-septembre après la faillite de LEHMAN BROTHERS et l'accélération du retournement de l'environnement économique, a plongé le Groupe dans une situation dont l'ampleur ne pouvait être anticipée. Les marchés mondiaux des matériels de manutention dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie ont soudainement été réduits de plus de 50%. L'ampleur de la crise et les conséquences qu'elle devrait entraîner sur l'ensemble des acteurs économiques, ont rendu inatteignables et obsolètes les prévisions de développement de GEHL, élaborées préalablement au lancement du processus d'acquisition de la société GEHL. Sans remettre en question l'aspect stratégique de cette acquisition pour le Groupe, les perspectives de développement de GEHL ont du être revues à la baisse pour les prochaines années. Face à la difficulté d'élaborer des prévisions dans un contexte économique aussi incertain, deux hypothèses budgétaires ont été préparées pour l'exercice 2009. Elles ont été ensuite dotées de probabilités d'occurrence afin de tester, conformément aux normes IFRS, que les cash-flows futurs actualisés de la société couvrent la juste valeur de ses actifs (test d'impairment). La réalisation de l'exercice a permis d'identifier une perte de valeur de -52 M€ sur les actifs, qui a donné lieu à une dotation pour dépréciation d'actifs imputée en totalité sur le goodwill de la société GEHL.

Le résultat opérationnel du Groupe se voit ainsi amputé d'une charge non récurrente et sans effets futurs sur la trésorerie de 52 M€ et ressort à 45 M€, correspondant à une marge de 3,5% du chiffre d'affaires par rapport à une marge de 10,4% en 2007.

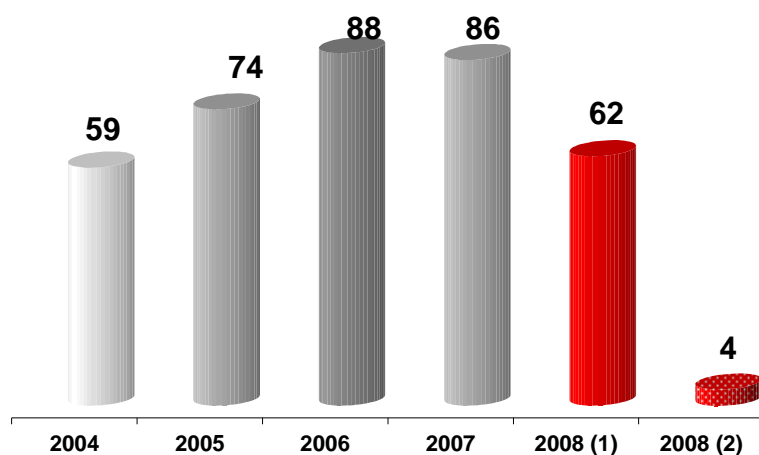
AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat financier fait état d'une variation défavorable de -10,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'évolution provient, à hauteur de 3,0 M€ des conséquences de l'érosion de la trésorerie absorbée par l'augmentation du besoin en fonds de roulement, les investissements et le paiement des dividendes. Les 7,7 M€ de variation restants, découlent de l'acquisition de la société GEHL et se décomposent en trois éléments. Tout d'abord, un montant de 2,5 M€ concerne des primes d'options de change destinées à sécuriser le prix d'acquisition en dollar US de GEHL. Cette opération non récurrente a permis d'abaisser le coût d'acquisition de 11 M€, compte tenu de l'évolution du cours du dollar US entre l'annonce de l'opération début septembre et l'achat des titres fin octobre. En second lieu, un montant de 2,1 M€ se rapporte aux charges d'intérêts relatifs à la dette d'acquisition de GEHL, correspondant à un taux d'intérêt moyen de 5,38% sur la période. Enfin, un montant de 3,3 M€ de charges d'intérêts provient de l'intégration des comptes de GEHL dans le périmètre de consolidation, dont 2,5 M€ sont relatifs à l'effet d'un swap de taux fixe contre taux variable pénalisé par les baisses successives des taux décrétées par la FED, au cours du quatrième trimestre 2008.

La baisse de rentabilité du Groupe entraîne une réduction de la charge d'impôt de 17 M€, dont 13 M€ sont relatifs à l'ancien périmètre du Groupe. Le taux d'imposition atteint désormais 32,4% du résultat avant dotation aux dépréciations d'actifs contre 33,8% en 2007.

La quote-part dans le résultat des sociétés associées fait état d'un retrait de 42,6% à 2,5 M€ provenant de la baisse du taux de participation dans la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT en 2007, ainsi que d'un léger recul de la rentabilité des deux participations dans les sociétés de financement MANITOU FINANCE FRANCE et MANITOU FINANCE Ltd.

Après imputation des intérêts minoritaires de 6 M€, stables par rapport à 2007, le résultat net part du Groupe s'établit à 4,1 M€, représentant 0,3% de marge nette. Hors incidence de GEHL, le résultat net part du Groupe ressort à 62 M€ pour une marge nette de 4,4% par rapport à une marge nette de 6,8% en 2007.



Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)

(1) A périmètre constant

(2) Avec GEHL et y compris dépréciation du goodwill

STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

<i>En M€</i>	2007	2008 hors GEHL	Contribution GEHL	2008 Nouveau périmètre
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	1	2	2	4
Immobilisations corporelles et incorporelles	145	167	91	258
Participations	25	28	0	28
Actifs financiers (dont GEHL)	19	274	(269)	5
Créances de financement des ventes	0	4	88	92
Autres	10	6	0	6
ACTIFS COURANTS				
Stocks	307	319	84	403
Clients et comptes rattachés	266	200	106	306
Créances de financement des ventes		1	116	117
Autres débiteurs	35	23	17	40
Actifs financiers courants	52			
Trésorerie	73	49	8	57
TOTAL ACTIF	933	1 073	243	1 316
CAPITAUX PROPRES				
	527	550	(81)	469
<i>dont intérêts minoritaires</i>	3	4	0	4
PASSIF NON COURANT				
Impôts différés	4	8	10	18
Provisions > 1 an	10	15	24	39
Emprunts et dettes > 1 an	9	12	73	85
Autres passifs	0	0	3	3
PASSIF COURANT				
Provisions < 1 an	17	20	9	29
Dettes fournisseurs	255	133	11	144
Autres dettes	71	61	17	78
Passif financier	40	274	177	451
TOTAL PASSIF	933	1 073	243	1 316

La structure financière connaît une évolution majeure, en 2008, avec l'acquisition de GEHL dont les principaux impacts portent sur l'alourdissement de l'endettement financier de 457 M€, sur l'intégration à l'actif de 203 M€ de contrats de financement des ventes réalisées auprès des utilisateurs finaux, et enfin, sur la dépréciation pour 52 M€ du goodwill de GEHL matérialisant la perte de valeur intervenue sur la société nouvellement acquise du fait de l'effondrement de la situation économique et financière dans les semaines qui ont suivi le lancement de l'offre publique d'achat.

Les capitaux propres du Groupe enregistrent un recul de -58 M€ sur l'exercice pour atteindre 469 M€ représentant 35,6% du total du bilan, par rapport à 56,5% en 2007. Sur le périmètre hors GEHL, le résultat net bénéficiaire de 62 M€, corrigé du versement de 42 M€ de dividendes et de 3 M€ d'ajustements positifs divers, contribue à renforcer les fonds propres de 23 M€. L'intégration de GEHL dans les comptes consolidés pénalise, a contrario, les capitaux propres du montant de la perte de 6 M€ réalisée par la société sur les deux derniers mois de l'exercice, de 5 M€ d'impact négatif des variations de taux sur des swaps de taux et sur la comptabilisation selon la méthode du SORIE des variations actuarielles des plans de retraites, de 3 M€ de retraitements négatifs relatifs au prix d'acquisition de GEHL et enfin de la dotation pour dépréciation du goodwill de 52 M€.

Les emprunts et dettes comprennent la valorisation des options de rachat de participations auprès d'actionnaires minoritaires (puts de minoritaires) pour 36 M€, le retraitement, pour 16 M€, d'opérations de crédit-bail relatives à la construction d'une usine italienne en 2003 et au financement de parcs de matériels destinés à la location auprès d'utilisateurs finaux, 23 M€ de découverts bancaires ordinaires, et enfin, 12 M€ d'instruments de couverture. Il est précisé que les dettes financières relatives aux pactes existant avec les actionnaires minoritaires (put de minoritaires) ont été reclassées en 2008 en dettes financières courantes, les minoritaires ayant la possibilité d'exercer à tout moment.

L'ensemble des autres dettes financières découlent de l'acquisition de GEHL et se répartissent de la sorte :

Dettes de la société MANITOU BF

Un crédit de 260 M€ plus 125 M\$ ou équivalent en euros, d'une durée de 5 ans, signé en septembre 2008 puis syndiqué courant octobre 2008 auprès de huit partenaires bancaires français. Le crédit se décompose en 210 M€ de dette d'acquisition amortissable de façon non linéaire sur 5 ans, et en deux lignes revolver de 50 M€ et de 125 M\$ ou équivalent euros. Au 31.12.2008, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan pour

un montant de 207 M€ correspondant à la valeur de la dette, après déduction de la part non amortie des commissions d'arrangement relatives à l'opération.

Une valorisation des instruments de couverture à la juste valeur reportée pour 3 M€ au 31.12.2008.

Dettes de la société GEHL

Un crédit de 125 M\$ (90 M€) syndiqué en octobre 2006 pour 5 ans et tiré à hauteur de 84 M€ au 31.12.2008, pour lequel les conditions de changement de contrôle relatives à l'acquisition ne sont toujours pas levées à la date de signature de ce rapport.

Un programme de titrisation de 165 M\$ (118 M€) réalisé et utilisé à hauteur de 93 M€ au 31.12.2008, pour lequel les conditions de changement de contrôle relatives à l'acquisition ne sont pas levées à la clôture de l'exercice et dont le fonctionnement a été basculé en mode d'amortissement en février 2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement, en vue d'une extinction naturelle d'ici à mi-2010.

Un programme de vente de contrats de financement avec recours limité auprès de partenaires bancaires ad hoc pour un montant de 60 M€ au 31.12.2008.

Une valorisation des instruments de couverture à la juste valeur reportée pour 9 M€ au 31.12.2008.

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes inscrites au bilan représente un montant brut de 536 M€ et de 478 M€ net de la trésorerie disponible en fin d'exercice. Le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 1,02 et de l'endettement net sur le chiffre d'affaires à 37,4%. L'endettement net représente par ailleurs 3,7 fois le montant de l'EBITDA (résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs). La convention de crédit signée avec la SOCIETE GENERALE prévoyait un covenant du ratio dette nette retraité des pactes d'actionnaires sur EBITDA (leverage) inférieur à 3, alors que celui-ci ressort à 3,46. La société MANITOU BF se voit en conséquence dans l'impossibilité de respecter les critères de sa convention de crédit, ce qui l'a conduite à reporter en dette court terme l'intégralité de sa dette d'acquisition.

Pour faire face à cette situation, le Groupe MANITOU a initié, dès le premier trimestre 2009, un processus de renégociation de l'ensemble de ses dettes, tant du côté américain que du côté français.

Le retournement de l'activité en fin d'année a également eu de vives incidences sur le besoin en fonds de roulement du Groupe. Stoppés brutalement dans leurs projets de développement par la crise, de nombreux clients ont reporté ou annulé leurs commandes, soit à leur demande, soit du fait de la disparition des financements ou des lignes d'assurance-crédit associés aux transactions.

Hors acquisition de GEHL, le poste clients enregistre ainsi une réduction de 66 M€, alors que la valeur des stocks croît de 12 M€, en dépit de la mise en œuvre, dès l'été 2008, d'un plan d'action de déstockage et d'une baisse des cadences de production sur l'ensemble des sites industriels. Le ralentissement de la production a, quant à lui, entraîné une réduction instantanée des approvisionnements auprès des fournisseurs dont la dette décroît de 122 M€ sur l'exercice, faisant progresser le besoin en fonds de roulement à un niveau élevé.

Par ailleurs, l'intégration de GEHL a contribué à renforcer le besoin en fonds de roulement du Groupe par l'adjonction du besoin en fonds de roulement de la nouvelle filiale, qui comprend un actif de 203 M€ de créances de financement des ventes réalisées auprès des utilisateurs finaux de produits commercialisés par GEHL aux Etats-Unis. Les opérations de financement sont constituées de contrats de crédit d'équipement de 3 à 6 ans, réalisés sous la marque GEHL FINANCE. Leur intégration, selon les normes IFRS, dans le périmètre de consolidation du Groupe MANITOU représente la plus grande différence de traitement comptable avec les comptes publiés historiquement par GEHL en normes USGAAP, qui autorisent leur déconsolidation. Eu égard à l'ensemble de ces éléments, le besoin en fonds de roulement du Groupe fait état d'une progression de 150% à 721 M€.

Les créances relatives aux opérations de location-financement classées au 31.12.2007 en comptes clients pour la part court terme, et en autres actifs non courants pour la part moyen et long termes ont été reclassées dans les lignes de créances de financement des ventes courantes et non courantes. Les créances de financement des ventes, qui incluent les créances de location financement ainsi que les financements accordés aux clients finaux, sont devenues significatives en 2008 du fait de l'acquisition de GEHL et sont en conséquence présentées sur des lignes séparées au bilan.

LES INVESTISSEMENTS ET LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DU GROUPE

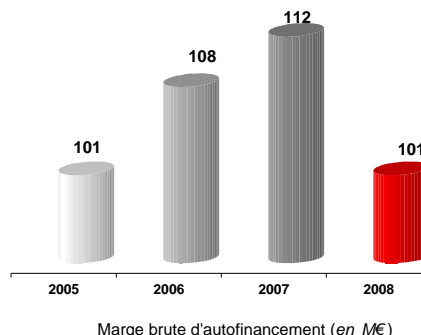
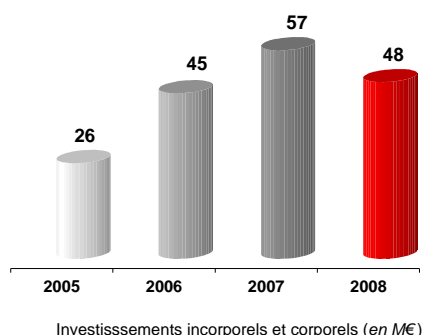
En M€	2007	2008 hors GEHL	2008 avec GEHL
Marge brute d'autofinancement	112	103	101
Variation du BFR	(57)	(77)	(70)
<i>dont stock</i>	(64)	(19)	(16)
<i>clients</i>	(30)	62	87
<i>fournisseurs</i>	47	(126)	(141)
Flux d'investissement	(43)	(282)	(278)
Flux de trésorerie	(52)	159	159
<i>dont emprunt</i>	(5)	203	203
<i>dont distribution de dividendes</i>	(42)	(42)	(42)
Variation de la trésorerie nette et des actifs financiers courants	(40)	(99)	(87)

Conformément à sa stratégie définie en 2003, le Groupe a finalisé au cours de l'année 2008, l'ensemble des grands projets d'investissement relatifs à sa modernisation industrielle qui permet aux différents sites industriels de disposer de moyens modernes et performants de nature à réduire leurs coûts de fabrication et de faire face aux développements futurs d'activités. Ce plan, qui a entièrement été autofinancé, a atteint en 2008 un montant total d'investissements corporels et incorporels de 48 M€ en retrait de -15% par rapport à 2007. Il a principalement porté sur l'intensification des efforts de développement, la modernisation des systèmes d'information, la mise en œuvre de nouveaux moyens capacitaires, et l'internalisation de la production de tubes de flèches télescopiques, éléments considérés comme stratégiques et jusqu'alors sous-traités.

Les investissements incorporels progressent de +11,1 M€, dont 4,0 M€ relatifs à des projets de développement répondant aux critères d'activation des normes IFRS, et 7,1 M€ principalement relatifs à la mise en place d'un ERP, dont les premiers modules ont été démarrés fin 2007. La finalisation de l'implantation de cet ERP au sein de la Société Mère et de certaines filiales françaises de production, est programmée pour la fin de l'année 2009.

Les investissements corporels ont principalement concerné des terrains et constructions pour 6 M€, des installations et autres immobilisations corporelles pour 22 M€, ainsi que des immobilisations en cours.

En dépit de la forte baisse de résultat du Groupe, la marge brute d'autofinancement a bien résisté en 2008 en atteignant 101 M€, soit un retrait limité de -9,5% par rapport à 2007. La génération importante de trésorerie est soutenue par l'accroissement des charges d'amortissement consécutives à l'intensification des investissements réalisés depuis 2006, ainsi que des écritures de retraitement sans impact sur le cash telles que la dotation pour dépréciation du goodwill de GEHL et les dotations aux provisions.



LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF (données en normes locales)

La société MANITOU BF réalise, en 2008, un chiffre d'affaires de 1 037 M€, quasiment équivalent à celui de l'exercice précédent, sans pour autant parvenir à conserver son niveau de rentabilité. Touché par l'envolée des matières premières, la revalorisation de l'euro et l'augmentation des dotations aux amortissements, le résultat opérationnel fait état d'un retrait de -34 M€, auquel s'ajoute une variation négative du résultat exceptionnel de -26 M€ d'un exercice sur l'autre. En effet, la Société avait enregistré, en 2007, une contribution positive de +14 M€ liée à la cession de la moitié de la participation détenue dans la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT, alors que cette année elle supporte une charge exceptionnelle de 14 M€ en 2008 liée à la dépréciation des titres détenus en autocontrôle suite à la baisse du cours de l'action MANITOU. Le résultat net de la société ressort à +41 M€ en retrait de -51% par rapport à 2007 et représente une marge nette de 3,9%.

En 2008, la société MANITOU BF porte également dans ses livres les effets de l'acquisition de la société GEHL, dont l'intégration change profondément sa structure financière, avec le tirage d'une dette d'acquisition de 210 M€ et l'augmentation, en corollaire, des immobilisations financières.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

Dans un contexte économique devenu très difficile sur le second semestre, la société MANITOU BF parvient à réaliser un chiffre d'affaires de 1 037 M€, en baisse de seulement -0,4% par rapport à l'exercice précédent.

Le ralentissement de l'activité a été principalement marqué en Espagne et au Royaume-Uni, pays qui ont été affectés par l'effondrement de leur secteur de la construction. La baisse enregistrée sur ces pays a néanmoins été compensée par de vifs développements réalisés en France, au Benelux, dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est et en Afrique.

Le maintien, sur toutes les zones géographiques, d'une demande très soutenue dans le secteur agricole, a également contribué à compenser les effets négatifs du ralentissement économique qui a frappé en priorité le secteur de la construction, et dans une moindre mesure celui de l'industrie.

Dans les activités de sous-traitance, le chiffre d'affaires pâtit de l'arrivée à terme, en juin 2007, du contrat d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de CASE NEW HOLLAND, qui avait généré une facturation de 14 M€ sur l'exercice précédent. La croissance de +10,8% de l'activité de fabrication et d'assemblage de mâts pour le compte de TOYOTA ne parvient que partiellement à compenser cette variation.

LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

En 2008, la marge brute de la Société ressort à 25,7% enregistrant un retrait de -1,7 point par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une hausse moins rapide des prix de ventes que des coûts de production, d'une évolution défavorable des taux de change ainsi que d'un mix-produit ponctuellement moins favorable.

Les autres charges externes restent inchangées à 114 M€, bien qu'ayant supporté un renchérissement des coûts de transport, l'augmentation naturelle des coûts de garantie consécutive à l'élargissement du parc de machines en circulation, et le maintien d'un niveau élevé de services extérieurs destinés à accélérer le développement de l'activité.

Le montant des salaires et charges progresse de +7,0% à 69 M€ et représente 6,6% du chiffre d'affaires, contre 6,2% au cours de l'année précédente. L'accroissement de la masse salariale résulte principalement de l'effet en année pleine des recrutements réalisés en 2007 et début 2008.

Il est à noter qu'à compter de l'exercice 2008, la Société s'est conformée à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et au règlement 2008-15 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30.12.2008, relatifs au traitement des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Après déduction des amortissements et provisions, en progression de +6,0 M€, du fait de la croissance des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, et d'une augmentation des dotations aux provisions sur les stocks de produits finis, le résultat d'exploitation ressort à 55 M€, en retrait de -37,4% par rapport à l'exercice précédent. Il représente une marge de 5,3% du chiffre d'affaires contre 8,5% en 2007.

Le résultat financier s'établit à 16,5 M€, valeur très proche de celle de l'exercice précédent, bien que sa composition en soit fort différente. Le débouclage des options de change passées pour couvrir l'intégralité du prix d'acquisition de GEHL génère un produit financier net de 10 M€ qui compense la baisse de 5 M€ de remontrée des dividendes des filiales, le retrait de 3 M€ des produits de placement issus d'excédents de trésorerie moins abondants en 2008 qu'en 2007, ainsi que la charge d'intérêt de 2 M€ relative à la dette d'acquisition de GEHL.

Le résultat exceptionnel fait état d'une perte de -18 M€ en provenance à hauteur de 13 M€ de la dépréciation des titres détenus par la Société en autocontrôle afin de couvrir les plans d'options d'achat d'actions. Cette dépréciation a pour origine la baisse du cours de l'action qui est passé de 32,42 € au 31.12.2007 à 8,44 € au 31.12.2008.

Après déduction de l'intéressement, de la participation, en retrait de -54,3% à 3 M€ et de la charge d'impôt, en recul également de -57,8% à 10 M€, le résultat net de la Société s'établit à 41 M€ en baisse de -50,9% par rapport à celui de l'exercice précédent. Il représente une marge nette de 3,9% du chiffre d'affaires par rapport à 8,0% en 2007.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES (données en IFRS)

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

GEHL COMPANYY

- **Présentation de la société GEHL**

La société GEHL COMPANYY, créée en 1859, est une entreprise américaine qui compte parmi les leaders mondiaux de la fabrication et de la distribution d'équipements compacts destinés au secteur de la construction et de l'agriculture.

La société possède un siège social et un centre de recherche localisés à West Bend dans l'état du Wisconsin, et deux filiales de production localisées dans l'état du South Dakota : l'usine de Yankton assemblant des chariots télescopiques et l'usine de Madison spécialisée dans la production de mini-chargeurs. Par ailleurs, elle détient à 100% une filiale, CE ATTACHMENT, spécialisée dans la commercialisation d'accessoires de manutention, deux filiales destinées à porter les programmes de titrisation des activités de financement aux Etats-Unis de ventes de matériels auprès des utilisateurs finaux, et une filiale de distribution en Allemagne, GEHL EUROPE. L'ensemble des productions ou des produits de négoce commercialisés par GEHL COMPANYY est distribué sous les marques GEHL, MUSTANG et EDGE auprès d'un réseau de 660 distributeurs indépendants aux Etats-Unis et de 120 concessionnaires dans le reste du monde. A la date d'acquisition, la société GEHL COMPANYY et ses filiales comptaient 848 salariés répartis aux Etats-Unis et en Europe.

- **Présentation de l'acquisition de GEHL**

Depuis juillet 2004, MANITOU BF détenait 14,4% du capital de la société GEHL COMPANYY. Monsieur Marcel-Claude BRAUD, Président du Directoire de MANITOU BF, siégeait également depuis cette date au Conseil d'Administration de la société GEHL COMPANYY. L'opération d'acquisition a été validée par le Conseil de Surveillance de la société MANITOU BF le 27.08.2008. Elle est conforme aux ambitions de développement du Groupe MANITOU aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Elle lui permet en outre :

- de conforter sa place de leader mondial de la manutention tout terrain en acquérant un challenger dans cette activité aux USA ;
- de renforcer ses activités dans le secteur de la construction et de l'agriculture aux Etats-Unis avec des matériels adaptés et commercialisés par trois réseaux de distribution distincts : GEHL, MUSTANG et MANITOU ;
- de compléter son offre de matériels compacts par l'adjonction de mini-chargeurs pour lesquels GEHL est l'un des leaders mondiaux ;
- de disposer de capacités de production aux Etats-Unis de nature à accroître sa compétitivité au niveau mondial sur des marchés libellés en dollars ; et
- d'accélérer son développement dans le monde par la mise en œuvre de ressources et de moyens communs.

GEHL COMPANYY, cotée au NASDAQ jusqu'en octobre 2008, a fait l'objet d'une offre publique d'achat amicale lancée le 08.09.2008 par la société TENEDOR CORPORATION, société créée spécifiquement pour cet objet en septembre 2008 et détenue à 100% par la société MANITOU BF. Le Conseil d'Administration de GEHL a recommandé à ses actionnaires d'accepter l'offre publique et d'apporter leurs actions ordinaires à l'offre. L'opération, entièrement réglée en numéraire, a valorisé l'action GEHL à un prix de 30 \$, ce qui représente une prime de 120% par rapport au cours de clôture du dernier jour précédant l'annonce de l'opération, et de 92% par rapport à la moyenne des cours de clôture des six derniers mois. Le prix d'acquisition des actions GEHL non détenues par MANITOU et les frais relatifs à l'opération s'élève à 252 M€. L'opération a été financée par l'utilisation d'une partie de la trésorerie du Groupe à hauteur de 42 M€ ainsi que par un crédit d'acquisition de 210 M€ mis en place le 04.09.2008 par la SOCIETE GENERALE. Le nombre de titres détenus à l'issue de la période d'offre par les sociétés TENEDOR et MANITOU BF a dépassé le seuil de 90% de participation et permis de procéder à un rachat obligatoire des actions non encore apportées. La société GEHL COMPANYY désormais détenue à 100% par le Groupe MANITOU a été délistée du NASDAQ le 27.10.2008, date à laquelle GEHL COMPANYY et TENEDOR ont également procédé à une fusion dont l'entité restante est la société GEHL COMPANYY, filiale détenue à 100% par MANITOU BF.

• Traitement comptable de l'acquisition de GEHL

Les comptes de la société GEHL COMPANY sont intégrés dans le périmètre de consolidation du Groupe MANITOU depuis le 01.11.2008. Conformément à la norme IFRS 3, les actifs et passifs de la société ont été estimés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'exercice réalisé avec l'assistance d'experts et de conseils indépendants a conduit à valoriser les éléments incorporels et corporels sur la base d'un plan d'activité à 5 ans établi courant octobre. Les principales revalorisations d'actifs incorporels ont porté sur les marques de GEHL pour 32 M\$, le réseau de concessionnaires pour 18 M\$ et la technologie pour 13 M\$. Les stocks ont également donné lieu à une réévaluation à leur juste valeur pour 6 M\$. Bien que ne résultant pas directement du traitement comptable du bilan d'ouverture de l'acquisition de GEHL mais de la fusion des sociétés GEHL et TENEDOR, les stocks ont également vu leur valeur augmenter des 34 M\$ de réserve LIFO (Last In, First Out) qui existaient en USGAAP à la date de l'opération. Enfin, la survalueur non attribuée à l'issue de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition a été affectée au Goodwill pour un montant de 76 M\$.

La présentation des comptes de GEHL selon les normes IFRS entraîne également des retraitements notables par rapport à leur présentation selon les normes USGAAP. Les différences les plus importantes portent sur la non déconsolidation en IFRS de programmes de financement auprès des utilisateurs finaux de matériels et de leurs refinancements associés. En effet, GEHL met en place, aux Etats-Unis, des contrats de financement de matériels auprès des utilisateurs finaux. Ces contrats, d'une durée pouvant aller jusqu'à 72 mois, mais dont la majorité ont une maturité de 12 à 60 mois, sont ensuite refinancés auprès d'établissements bancaires à travers deux canaux :

- Un programme de titrisation de contrats de financement d'un montant maximum de 165 M\$ réalisé par le biais des filiales GEHL RECEIVABLES II, LLC et GEHL FUNDING II, LLC mais dont le financement est assuré par un partenaire bancaire,
- Un programme de cession de contrats avec une clause de recours limité à 5% de leur valeur faciale auprès d'établissements de crédit.

La valeur des contrats de crédit au 01.11.2008 représente une créance de 290 M\$, celle du programme de titrisation une dette financière de 144 M\$ et celle des cessions des contrats de crédit avec clause de recours limité, une dette financière de 83 M\$. Ces opérations, qui ne figurent pas dans les comptes de la société GEHL établis selon les normes USGAAP, ont été réintégrées dans le périmètre de consolidation IFRS du Groupe en application de la norme IAS 39.

Enfin pour mémoire, l'ensemble des opérations relatives à la balance d'ouverture ont été traitées à un taux de conversion de 1,3184 dollar US pour un euro.

• Activité et résultats de GEHL

L'Offre Publique d'Achat de la société GEHL a été lancée par le Groupe MANITOU le 08.09.2008 alors que tout portait à croire que le marché américain de la construction qui était en crise depuis mi-2006 pouvait rebondir dans les mois à venir, et que la parité du dollar US par rapport à l'euro ressortait d'une manière favorable. Ceci est intervenu dix jours seulement avant la faillite de la banque LEHMAN BROTHERS aux Etats-Unis, qui a marqué le début d'une crise bancaire et financière sans précédent, et qui a fait basculer l'économie mondiale dans une récession, inconnue depuis la grande dépression de 1929.

A l'instar de l'ensemble des acteurs du marché, la société GEHL a dû faire face à un effondrement de son niveau d'activité et à un arrêt brutal de ses expéditions. Des commandes importantes destinées aux marchés d'Europe centrale et de Russie ont dû être bloquées, bien que déjà produites, afin de limiter le risque crédit envers des régions soudainement plongées dans un blocage de leur système bancaire et confrontées à une dévaluation très rapide de leur devise.

Des actions d'ajustement importantes ont été mises en œuvre dès l'intégration de GEHL dans le périmètre du Groupe MANITOU. La Société, qui comptait 848 salariés lors de l'acquisition, n'en recensait plus que 657 au 31.12.2008. Les cadences de production des deux sites d'assemblage ont également été fortement réduites par la mise en œuvre de mesures de chômage partiel.

Le chiffre d'affaires de la société GEHL est intégré à compter du 01.11.2008 dans les comptes consolidés du Groupe MANITOU pour un montant de 20 M€. Le chiffre d'affaires pro forma sur l'année 2008 de la société GEHL est de 333 M\$ pour 457 M\$ en 2007, soit une baisse de 27% en année pleine.

Le résultat net pour les deux mois ressort avec une perte nette de -6,3 M€, représentant 31,3% du chiffre d'affaires.

• Situation financière de GEHL

Au 31.12.2008, la situation d'endettement de GEHL fait état d'une dette financière de 348 M\$ (250 M€) répartie en 117 M\$ de ligne de crédit, 129 M\$ de programme de titrisation et 84 M\$ de ventes de contrats de crédit avec clause de recours limitée et 18 M\$ de retraitement de leasing, dérivés et autres dettes.

La ligne de crédit de 117 M\$ fait référence à un crédit syndiqué de 125 M\$ mis en place en octobre 2006 pour une durée de 5 ans. Il est assorti d'une clause de changement de contrôle qui n'a pu être levée lors de

l'acquisition de GEHL, qui s'est produite en plein épicode de la crise financière. La chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans ce contrat de crédit. Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a négocié avec son pool bancaire, par deux fois, des waivers d'une durée de quelques semaines et un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16.04.2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contrepartie :

- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,
- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de sûretés sur les actifs de la société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours pour en assurer sa mise en œuvre effective.

Devant une situation économique qui s'est rapidement dégradée aux Etats-Unis, le Groupe a décidé de mettre en place une politique de cantonnement des risques par rapport à sa filiale GEHL et de ne pas la refinancer avant que celle-ci n'ait préalablement stabilisé le renouvellement de son financement avec son pool bancaire.

Pour ce faire, le Groupe s'est doté des autorisations juridiques nécessaires auprès de son pool bancaire français pour pouvoir apporter aux partenaires bancaires de GEHL des garanties basées sur les actifs de sa filiale, en contrepartie d'un accord de financement moyen terme et ainsi faciliter le retour à une normalisation des financements nécessaires à l'exploitation de la filiale.

En ce qui concerne le programme de titrisation, le partenaire bancaire en charge des financements a notifié le 23.02.2009 sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi-2010.

Enfin, la société GEHL poursuit la cession de contrats de financement avec des clauses de recours limité auprès de banques, dans des conditions de marché normales.

MANITOU UK

Cette filiale spécialisée dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes au Royaume-Uni et en Irlande a été confrontée à la conjonction d'un retournement brutal de ses marchés et à la dépréciation de la livre sterling de près de 30% par rapport à l'euro depuis octobre 2007. Son chiffre d'affaires fait état d'un retrait de -24,3% en devises locales et de -34,9% en euros, pour atteindre 95 M€ par rapport à 146 M€ en 2007.

Au Royaume-Uni, la croissance spéculative du secteur de la construction, qui reposait depuis plusieurs années sur le dynamisme de l'économie britannique et plus particulièrement sur les retombées d'un secteur financier florissant, s'est soudainement effondrée à partir du second trimestre 2008, suite à l'apparition d'une crise de confiance majeure dans le système bancaire national et dans les marchés financiers. Le secteur de l'industrie a progressivement été affecté par le ralentissement de l'économie alors que les ventes dans le secteur agricole continuaient à se développer à un rythme modéré. Le chiffre d'affaires au Royaume-Uni enregistre un retrait de -29,2% sur l'exercice

En Irlande, dans un pays où l'économie enregistre pour la première fois depuis plus de dix ans une décroissance de son PIB et qui doit affronter la plus forte récession du secteur de la construction de l'Union Européenne, la filiale enregistre un retrait des trois quarts de son chiffre d'affaires par rapport à 2007.

Le management de MANITOU UK a initié, fin 2008, la mise en œuvre de mesures d'adaptation destinées à ajuster l'organisation de la Société à l'évolution profonde de ses marchés.

Le résultat net de la Société baisse de -81,5% à 0,6M€ représentant une rentabilité nette de 0,7% du chiffre d'affaires par rapport à 2,3% en 2007.

MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI

Cette filiale, spécialisée dans la conception et l'assemblage de chariots télescopiques rotatifs et de gros tonnages, ainsi que dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes en Italie a connu une nouvelle année de fort développement de son chiffre d'affaires avec une croissance de +20,8 % à 252 M€.

Les ventes aux autres sociétés du Groupe MANITOU croissent de +28,5% en raison du dynamisme des ventes de chariots télescopiques rotatifs de grande hauteur. Sur le marché italien, où le chiffre d'affaires représente un montant de 78,3M€, la filiale a principalement connu son développement dans le secteur de l'agriculture.

Les activités de production ont été affectées au cours du dernier trimestre par la chute brutale de la demande de matériels destinés à la construction sur l'ensemble des marchés mondiaux. La rapidité du phénomène a entraîné un gonflement inattendu des stocks de matières premières, composants et produits finis nécessitant de réduire drastiquement les cadences de production en fin d'année 2008 et de mettre en œuvre des mesures de chômage partiel qui devraient s'amplifier sur l'année 2009.

Le résultat net de la filiale s'établit à 21,9 M€ et représente une marge nette de 8,7% en retrait de -0,6 point par rapport à 2007.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION

Cette filiale, spécialisée dans la distribution en France de chariots industriels et de matériels de magasinage de marque TOYOTA, a connu une croissance très soutenue sur les trois premiers trimestres de l'exercice, avant de devoir faire face à un ralentissement général du secteur de la manutention industrielle en France à partir du mois d'octobre 2008. Sur l'année, le chiffre d'affaires fait état d'une progression de 8,9% à 85 M€. Le résultat net ressort à 1,3 M€ et représente une marge nette de 1,5% du chiffre d'affaires, en ligne avec la rentabilité de l'année 2007.

MANITOU BENELUX

Cette filiale, spécialisée dans la distribution au Benelux de matériels de manutention et d'élévation de personnes, a connu un très fort développement avec une croissance de +45,8% de son chiffre d'affaires, dépassant le seuil symbolique des 100 M€ à 108 M€. Le niveau d'investissement en matériel de manutention a été particulièrement dynamique dans le secteur de la construction, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas. L'importance des livraisons réalisées auprès des grands réseaux de loueurs régionaux a pesé sur l'effet de levier que la Société aurait pu dégager compte tenu de l'ampleur de sa croissance de chiffre d'affaires. Le résultat net est arrêté à 3,4 M€ correspondant à une marge nette de 3,1% pour 3,3% en 2007. MANITOU BENELUX a procédé, en juillet 2008, à l'acquisition de la société DE LADDERSPECIALIST BV afin de renforcer ses activités et sa présence commerciale aux Pays-Bas. La nouvelle société spécialisée dans la distribution et la location de matériels d'élévation de personnes emploie 9 salariés.

MANITOU DEUTSCHLAND

Cette filiale, spécialisée dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes en Allemagne et en Autriche, a continué à bénéficier du développement de l'économie la plus robuste des pays de l'Europe de l'ouest. Le chiffre d'affaires progresse dans tous les secteurs d'activité et plus particulièrement dans le secteur industriel et de la construction, avec une croissance globale de +20,2% à 76 M€. Sa rentabilité tire partie d'une maîtrise de l'évolution de ses coûts de fonctionnement qui permet de dégager un résultat net de 3,5 M€, représentant une marge de 4,6% en progression de +136% par rapport à 2007.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA (TIE SA)

Cette participation, détenue par MANITOU BF et TOYOTA INDUSTRIAL COMPANY, est spécialisée dans l'assemblage de chariots industriels de marque TOYOTA destinés au marché européen. Au cours de l'exercice 2008, la Société a tiré profit du succès du lancement de sa nouvelle gamme de chariots industriels réalisée au quatrième trimestre 2007. Son chiffre d'affaires annuel progresse de 11,8% à 283 M€. Sur l'année 2008, la société dégage un résultat net de 7,3 M€, en retrait de 3,0% par rapport à l'année 2007 et représentant un taux de marge nette de 2,6%.

Le pourcentage de mise en équivalence du résultat de TIE SA dans les comptes du Groupe MANITOU est de 20% pour l'exercice, soit 1,5 M€. Il était de 2,8 M€ en 2007 correspondant à 40% des résultats du premier semestre 2007 et à 20% des résultats du second suite au réaménagement du partenariat intervenu entre les groupes MANITOU et TOYOTA en juillet 2007.

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par MANITOU BF et de 51% par BNP PARIBAS LEASE GROUP, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits MANITOU et TOYOTA en France. En 2008, cette filiale a réalisé une production financière de 101 M€ en progression de +16,1% par rapport à 2007. L'accroissement du volume de financement a nécessité de procéder à une augmentation du capital de MANITOU FINANCE FRANCE de 6 M€, dont 3 M€ à la charge de MANITOU BF, afin de respecter les ratios d'endettement requis par les autorités de tutelles bancaires. En 2008, la Société dégage un résultat net de 0,7 M€ mis en équivalence pour 0,3 M€.

MANITOU FINANCE Ltd.

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par MANITOU BF et de 51% par BNP PARIBAS LEASE GROUP, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits MANITOU au Royaume-Uni. En 2007, la Société a réalisé une production financière de 21 M€ et génère un résultat net après impôt de 0,9 M€, dont 0,5 M€ est mis en équivalence dans les comptes du Groupe au 31.12.2008.

ÉVOLUTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ GEHL COMPANYY

Se reporter au paragraphe « Activités et résultat des principales filiales » en page 16

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ DE LADDERSPECIALIST AUX PAYS-BAS

Afin de renforcer sa présence commerciale sur le marché néerlandais, le Groupe MANITOU a fait l'acquisition, en juillet 2008, de la société « DE LADDERSPECIALIST » (DLS) spécialisée dans la location de matériels d'élévation de personnes.

La Société, dont le chiffre d'affaires de 1,2 M€, est consolidé dans les comptes de 2008, a réalisé un chiffre d'affaires annuel pro forma de 2,2 M€.

Au 31.12.2008, la Société employait 9 personnes.

CHANGEMENT DE PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS EPL ALGARVE ET EPL CENTRO

Le Groupe MANITOU a procédé au premier trimestre 2008 au rachat de parts d'un minoritaire des sociétés EPL ALGARVE et EPL CENTRO. Ces sociétés, qui étaient jusqu'alors consolidées dans les comptes par mise en équivalence, sont désormais traitées en intégration globale.

CHANGEMENT DE NOM DE LA SOCIÉTÉ EMPILHADORES DE PORTUGAL

La société EMPILHADORES DE PORTUGAL, a été renommée MANITOU PORTUGAL au 01.01.2009.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ EN 2008

AVANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION

Soucieuse d'optimiser la gestion de ses processus techniques, industriels et commerciaux, la société MANITOU BF poursuit le projet stratégique de refonte de ses outils informatiques, à travers la mise en place d'un progiciel de gestion intégré du marché (ERP).

Les premiers modules du progiciel sélectionné fin juillet 2006 ont été implémentés au cours du quatrième trimestre 2007 au siège de MANITOU BF et dans certaines filiales de production françaises. Le déploiement s'est poursuivi en avril et en septembre 2008 à travers la mise en œuvre de nouveaux modules au sein de la Société Mère et le basculement en 100% ERP d'une filiale de production. La totalité des modules restant à activer sera mise en œuvre en deux phases successives à mi-2009 et fin 2009. Par la suite, l'ERP sera déployé progressivement dans l'ensemble des filiales du Groupe, au cours des prochaines années.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2009

Compte tenu de l'aggravation de la conjoncture depuis fin septembre 2008 et de la persistance d'une faible demande pour toutes les gammes de produits, dans tous les secteurs et dans toutes les zones géographiques, le Groupe MANITOU s'attend à ce que la baisse de son chiffre d'affaires se prolonge au-delà du premier semestre 2009. La réduction d'activité de l'exercice, sur le nouveau périmètre (comprenant GEHL COMPANY en année pleine pour 2009 et sur deux mois en 2008), pourrait atteindre 40% par rapport à 2008, ce qui entraînerait une perte pour l'ensemble de l'exercice 2009.

Dans ce contexte, le Groupe accentue la mise en œuvre des mesures destinées à réduire ses frais de fonctionnement et à adapter ses capacités de production à la baisse du niveau d'activité. Par prudence, MANITOU a d'ores et déjà mobilisé une partie significative de ses lignes de crédit afin d'accroître sensiblement sa trésorerie disponible et d'être assurée de ne pas être exposée à des risques d'insuffisance de liquidités à moyen-terme.

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes :

- recul de l'activité de l'ordre de 40% entre l'exercice 2009 et l'exercice 2008,
- mise en œuvre de mesures d'adaptation importantes (cf. présentation du plan « PERFORMANCE 2011 » - note 27 des comptes consolidés) et mise en place d'une nouvelle organisation du groupe (cf. « Nouvelle organisation du Groupe » - note 27 des comptes consolidés),
- renégociation des contrats de financement en France et aux Etats Unis pendant la durée des accords de waivers renouvelés le 27 avril dernier (cf. « Renégociation des financements en France et aux Etats Unis » - note 27 des comptes consolidés),
- renouvellement des lignes de crédit court terme,

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de Manitou est confiante quant à l'aboutissement des négociations mentionnées ci-dessus qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Le Groupe MANITOU, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT, LES BREVETS ET LICENCES

ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT PRODUITS

En conformité avec sa stratégie, le Groupe continue à investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans six bureaux d'études et représentent plus de 7% des effectifs du Groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

Les principales évolutions réglementaires à venir consistent en :

- juillet 2009 : homologation routière des matériels agricoles.
- juillet 2010 : norme EN15000 destinée à équiper l'ensemble des matériels télescopiques de systèmes de sécurité bloquant les mouvements aggravants,
- à partir de 2012 : passage progressif en fonction des puissances de motorisation aux normes Euro III B ou Tier 3B relatives aux émissions polluantes,
- à partir de 2014 : passage progressif en fonction des puissances de motorisation aux normes Euro IV ou Tier 4 relatives aux émissions polluantes.

Au cours de l'exercice 2008, la société GEHL a initié la centralisation de l'ensemble de ses équipes de recherche et développement dans un nouveau centre de recherche basé à West Bend dans le Wisconsin. Ce nouveau centre, dont la mise en service devrait intervenir au cours du premier semestre 2009, sera partie intégrante du nouveau siège social de la société GEHL, en cours de construction. Il comprendra un centre d'assemblage des prototypes et disposera d'un ensemble de matériels ultra modernes destinés à tester la résistance des équipements aux températures extrêmes, aux émissions sonores, etc.

Sur l'exercice 2008, les frais de développement non capitalisés se sont élevés à 12,2 M€ et représentent près de 1% du chiffre d'affaires.

Les frais de développement capitalisés représentent un montant additionnel de 4,0 M€ en 2008 et représentent 0,3% du chiffre d'affaires de l'exercice.

BREVETS ET LICENCES

Le Groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

6 brevets ont été déposés en 2008 par les sociétés du Groupe, y compris GEHL COMPANY, et le nombre total actif à la fin de l'exercice s'élevait à 84.

INNOVATIONS DE L'ANNÉE 2008

LANCEMENT DES NACELLES ELEVATRICES « MANIACCESS BI-ENERGY »

Le Groupe a lancé une gamme de nacelles de 15 et 17 mètres disposant d'une bi-motorisation thermique et électrique destinée aux applications dans le secteur de la construction et de l'industrie. La double motorisation dote les machines d'une très grande polyvalence. La source électrique autorise l'utilisation du matériel à l'intérieur de bâtiments fermés alors que le mode de propulsion thermique lui permet de travailler en extérieur et de se déplacer sur de grandes distances ? tout en rechargeant simultanément les batteries.

NOUVELLE MOTORISATION DES CHARIOTS SEMI-INDUSTRIELS « MSI série K »

Le Groupe a présenté en avril 2008 une gamme complète de chariots industriels et semi-industriels disposant d'une nouvelle motorisation thermique destinée à renforcer la performance de ce type de matériel. La commercialisation des chariots a débuté au cours du second semestre 2008.

LANCEMENT D'UNE GAMME DE CHARGEUSES ARTICULEES

La société GEHL a lancé au cours du second semestre 2008 la production et la commercialisation d'une gamme de cinq chargeuses articulées très complémentaires des mini-chargeurs déjà présents dans le portefeuille produits de la Société. Le lancement de ces produits représente un élargissement de la gamme de produits développés et assemblés par GEHL.

AUTRES INNOVATIONS

Au cours de l'année 2008, le Groupe a également initié la commercialisation de matériels innovants comme la nacelle articulée MANIACCESS de 20 mètres, et finalisé le passage en norme Euro III de l'ensemble de ses produits d'une puissance supérieure à 36 kW.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Conformément à l'article R 225-104 du Code de Commerce, le Groupe MANITOU publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité". Sauf mention particulière, le périmètre de reporting est l'ensemble du Groupe.

LE NIVEAU DES EFFECTIFS, SA RÉPARTITION ET SES ÉVOLUTIONS

Au 31.12.2008, les effectifs du Groupe, Société Mère et ses filiales, représentaient 3 319 personnes, soit une progression de 652 salariés par rapport à décembre 2007. Les acquisitions de sociétés en 2008 ont contribué à renforcer les effectifs de 879 personnes, dont 63 en Europe. Sur ces 879 personnes intégrées, 688 étaient encore présentes dans le Groupe au 31.12.2008, dont 62 en Europe. Hors effet de la reprise du personnel des sociétés acquises, l'effectif du Groupe a diminué de -36 personnes soit -1,3%.

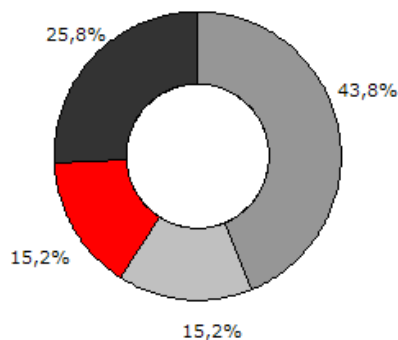
La répartition des effectifs par société et par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

	2007	%	2008	%	Variation	Var. %
MANITOU BF	1 440	54,0%	1 455	43,8%	15	1,0%
Filiales françaises	525	19,7%	506	15,2%	- 19	-3,6%
Filiales européennes	443	16,6%	503	15,2%	60	13,5%
Autres filiales	259	9,7%	855	25,8%	596	230,1%
Total	2 667	100,0%	3 319	100,0%	652	24,4%

France	1 961	73,5%	1 956	58,9%	- 5	-0,3%
Italie	274	10,3%	267	8,0%	- 7	-2,6%
Autres pays UE	170	6,4%	238	7,2%	68	40,0%
Amérique du nord	87	3,3%	701	21,1%	614	705,7%
Asie	113	4,2%	83	2,5%	- 30	-26,5%
Autres zones du monde	62	2,3%	74	2,2%	12	19,4%
Total	2 667	100,0%	3 319	100,0%	652	24,4%

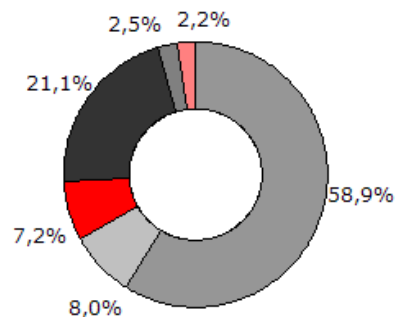
NB : effectifs présents en fin d'année

Répartition des effectifs par société



■ Manitou BF □ Filiales françaises
 ■ Filiales européennes ■ Autres pays zone U.E.

Répartition des effectifs par zone géographique



■ France □ Italie
 ■ Autres pays UE ■ Amérique du nord
 ■ Asie ■ Autres zones du monde

Le Groupe a maintenu un mode de gestion prudent de ses ressources humaines afin de pouvoir préserver la flexibilité des outils de production. Pour faire face aux très fortes fluctuations de la demande commerciale, le Groupe a eu recours, en 2008, à la main-d'œuvre intérimaire et à l'utilisation de sous-traitance extérieure.

La répartition des effectifs par catégorie de contrat et par catégorie socioprofessionnelle fait état des évolutions suivantes :

		2007	%	2008	%	2008	%
				Périmètre constant		avec GEHL	
Contrats à durée indéterminée	Ouvriers et assimilés	1 328	49,8%	1 254	47,2%	1 617	48,7%
	Agents de maîtrise	86	3,2%	91	3,4%	91	2,7%
	Employés – Techniciens	699	26,3%	807	30,4%	1 100	33,1%
	Cadres et assimilés	428	15,9%	428	16,1%	436	13,1%
	Total	2 541	95,3%	2 580	97,2%	3 244	97,7%
Contrats à durée déterminée	Ouvriers et assimilés	88	3,3%	26	1,0%	26	0,8%
	Agents de maîtrise		0,0%	2	0,1%	2	0,1%
	Employés – Techniciens	35	1,3%	39	1,5%	39	1,2%
	Cadres et assimilés	3	0,1%	8	0,3%	8	0,2%
	Total	126	4,7%	75	2,8%	75	2,3%
Total des effectifs		2 667	100,0%	2 655	100,0%	3 319	100,0%
Intérimaires	Ouvriers et assimilés	314	87,2%	38	62,3%	38	
	Agents de maîtrise			2	3,3%	2	62,3%
	Employés – Techniciens	45	12,5%	17	27,9%	17	3,3%
	Cadres et assimilés	1	0,3%	4	6,6%	4	27,9%
Total intérimaires		360	100,0%	61	100,0%	61	100,0%
Total des contrats et des intérimaires		3 027		2 716		3 380	

Le ralentissement brutal de l'activité au cours du second semestre 2008 a contraint le Groupe à procéder à des ajustements qui ont successivement conduit à mettre un terme aux contrats d'intérimaires, à ne pas renouveler les contrats à durée déterminée, à initier des périodes de chômage technique sur la quasi-totalité de ses sites de production, voire à réduire ses effectifs de personnel sous contrat à durée indéterminée. L'ampleur de la crise économique devrait contraindre l'ensemble des sociétés du Groupe à poursuivre l'ensemble de ces mesures sur 2009.

ORGANISATION, DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

Organisation et durée du temps de travail

Le travail du personnel au sein des 12 sites industriels et de l'ensemble des sociétés commerciales est organisé dans le cadre des durées du travail légales, variables d'une législation nationale à une autre. Pour le personnel à temps plein ne travaillant pas en équipe, la durée est de 1 607 heures par an pour la France.

Le travail en équipe permet d'augmenter le temps de production total de l'usine (jusqu'à 6 jours sur 7) et d'optimiser ainsi l'utilisation de l'outil industriel. Le personnel bénéficie alors d'une diminution significative du temps de travail effectif et d'avantages en terme de rémunération.

L'absentéisme (Société Mère)

La moyenne d'absentéisme, toutes causes confondues, est de 6,07 % (nombre d'heures d'absence rapporté au nombre d'heures travaillées prévues).

LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION, LES CHARGES SOCIALES, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales

En 2008, les charges de personnel ont représenté 10,1 % du chiffre d'affaires du Groupe MANITOU, pour un montant total de 128 M€, dont 32 M€ de charges sociales employeur.

Pour l'ensemble du Groupe, la répartition des charges de personnel est la suivante :

<i>en milliers d'euros ou en %</i>	Groupe	
Salaires et rémunérations	91 204	70,7%
Charges sociales employeur	32 104	25,7%
Intéressement et participation	3 776	2,9%
Plans d'options sur actions	935	0,7%
Total	128 019	100,0%

Le Groupe MANITOU vise à positionner et faire évoluer les rémunérations de manière compétitive, en cherchant le meilleur équilibre entre satisfaction du personnel et performance économique. Cet enjeu essentiel fait l'objet d'une gestion attentive : le niveau de rémunération a un impact direct sur le prix de revient industriel des produits. La politique de rémunération du Groupe fait l'objet d'une approche à long terme, prenant en compte les responsabilités assumées et la performance individuelle pour atteindre des objectifs communs.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Société Mère)

Au 31.12.2008, le nombre de femmes présentes au sein de la Société représente 16,07% des effectifs. L'écart en pourcentage entre la moyenne des salaires hommes et la moyenne des salaires femmes fait état des variations suivantes :

<i>en %</i>	
Ouvriers et assimilés	-7,9%
Agents de maîtrise	n.a.
Employés – Techniciens	-5,9%
Cadres et assimilés	-15,5%

Les écarts négatifs constatés proviennent du fait que les anciennetés, et donc les niveaux d'expérience et de responsabilité, sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes. Quelles que soient les catégories de personnel, les règles de gestion de la rémunération sont exactement les mêmes pour les femmes et pour les hommes.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES, LES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a inscrit dans sa Vision Stratégique son engagement à fédérer les Hommes et à développer le capital humain de ses collaborateurs.

En 2008, le dialogue établi entre le Groupe et les partenaires sociaux a permis de poursuivre, dans différentes filiales et au sein de la Société Mère, les accords portant sur l'organisation du travail, la rémunération, la formation, l'évolution des carrières. Il existe ainsi un certain nombre d'accords collectifs en conformité avec la législation locale. La représentativité du personnel est généralement assurée, soit par une représentation syndicale, soit par des délégués du personnel élus, un comité d'entreprise, etc. selon les spécificités de chaque pays où le Groupe est présent.

En France, l'année 2008 aura été marquée par la mise en place d'un contrat de retraite supplémentaire pour les cadres, négocié fin 2007 avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, de nombreux canaux d'information et de consultation permettent de développer la communication au sein du Groupe, tels que les magazines d'entreprise, les réunions quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles d'équipes, les réunions avec les représentants du personnel ou les managers des entreprises.

LA POLITIQUE DE FORMATION

MANITOU emploie plus de 3 000 personnes de 20 nationalités différentes. Chercher la croissance et l'épanouissement des personnes dans l'exercice de leurs responsabilités, développer la diversité et la richesse humaine de l'Entreprise sont des orientations qui correspondent à la Vision Stratégique de développement du capital humain.

En 2008, le Groupe a initié un projet destiné à préparer les collaborateurs aux métiers de demain et donner ainsi au Groupe MANITOU les compétences dont il aura besoin pour assurer son développement. Pour cela il s'est fixé deux objectifs généraux : identifier et mettre en visibilité les emplois stratégiques et compétences clés pour permettre aux collaborateurs de s'engager dans des plans de développement et, identifier et mettre en visibilité

les emplois pouvant être menacés par les évolutions économiques ou technologiques afin de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement adaptées.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ont consisté en un lancement de partenariat avec le pôle universitaire de la ville d'Angers, afin de structurer des parcours de formation pour le management dans le but de faciliter l'intégration et le développement professionnel des salariés de la Société Mère. Ces modules de formation sont destinés à accompagner les salariés au cours des étapes importantes de leur carrière : embauche, mutation, promotion, tout en garantissant le déploiement de formations et de méthodologies homogènes. Ce projet initié sur la Société Mère contribue au développement des collaborateurs tout en renforçant la constitution d'un socle culturel commun au sein du Groupe MANITOU. Cette politique de formation, initiée début 2008, sera amenée à être déployée au sein des filiales françaises, puis du Groupe.

La Société Mère et les filiales françaises ont simultanément renforcé leurs moyens de gestion du développement humain en investissant dans un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH). Ce nouvel outil mis en service fin 2008 finalise le cycle de modernisation et de refonte des outils de gestion des ressources humaines des sociétés françaises.

La mise en œuvre, en 2008, de projets et de moyens destinés à favoriser la formation, renforcer la culture du Groupe et accélérer le développement humain constitue un atout indéniable pour aborder les réorganisations profondes que le Groupe doit déployer en 2009 pour s'adapter aux nouvelles contraintes économiques de ses marchés.

LA POLITIQUE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe a poursuivi ses actions engagées pour améliorer la sécurité des personnes, l'ergonomie et l'optimisation des postes de travail.

Au sein de la Société Mère, les principales actions ont porté sur la formation, l'information et la sensibilisation du personnel et des intérimaires. La prévention des risques professionnels a également été poursuivie pour identifier les risques au plus près des opérateurs et les rendre acteurs de leur propre sécurité. Le Groupe a poursuivi les formations de formateurs internes ainsi que les formations au poste associant non seulement les nouveaux entrants mais aussi les opérateurs confirmés, pour une plus grande sensibilisation aux risques.

De nombreux investissements ont été réalisés en matière d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail, de manipulateurs et d'appareils dédiés de manutention de pièces spécifiques.

LA SOUS-TRAITANCE (Société Mère)

En 2008, les prestations de sous-traitance liées aux opérations industrielles de production représentent en moyenne 15% des effectifs de main-d'œuvre directe de production du site.

Par ailleurs, le nombre moyen de salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'entreprise en 2008 (entreprises effectuant les travaux de nettoyage, de gardiennage et de restauration) représente 3,7% des effectifs de fin d'année.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article R 225-105 du Code de Commerce complété par les décrets et arrêtés d'application des 20.02.2002 et 30.04.2002, le Groupe MANITOU publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité".

Conscient des enjeux liés aux problématiques environnementales, le Groupe MANITOU a inscrit dans sa Vision Stratégique sa volonté de « recherche d'un développement rentable et durable ». L'engagement a été renforcé en 2008 par l'adhésion au projet "Global Compact" de l'O.N.U., à travers lequel le Groupe s'engage à mettre en œuvre de nouvelles actions de sauvegarde de l'environnement.

La Société Mère est certifiée ISO 14001 depuis le mois de juin 2007 pour ses activités de fabrication sur le site d'Ancenis et le processus de certification sera déployé sur les autres sites industriels dans les prochaines années.

Le site d'Ancenis est une installation classée soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La politique environnementale pour le site a été écrite à partir de la Vision et de la charte Sécurité Santé Environnement du Groupe MANITOU.

L'analyse des sensibilités des milieux et des impacts principaux du site sur l'environnement fait ressortir une forte sensibilité à l'eau, compte tenu de la proximité de cours d'eau, de marais et de l'importance des surfaces imperméables, et une forte sensibilité au patrimoine naturel résultant d'un voisinage de zones naturelles d'intérêt

écologique, floristique et faunistique ainsi que d'une zone importante pour la conservation des oiseaux. Les activités du site révèlent également une sensibilité moyenne à forte au bruit, en raison de la proximité de zones urbaines. Un plan d'action précis a été dressé afin de limiter les effets de l'activité sur chacun des thèmes sensibles.

Les investissements les plus significatifs en matière d'amélioration sur l'investissement ont été la mise en œuvre de cabines de peinture à poudre (réduction des COV et de la consommation d'eau) ainsi qu'une installation de grenailage (réduction des COV).

Les objectifs d'amélioration environnementaux portent sur la maîtrise des rejets, la diminution des déchets, la baisse de consommation en eau et énergie, la formation du personnel, l'élargissement du panel de fournisseurs stratégiques certifiés ou engagés dans des processus de certification, et enfin l'amélioration de la performance environnementale moyenne du site.

Sur les autres sites, des investissements ont continué à être réalisés afin de prendre en compte les aspects environnementaux et de respecter l'évolution des normes réglementaires.

INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Ce rapport d'activité intègre certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes. Les principaux risques et les principales incertitudes qui ont été identifiés sont présentés ci-dessous. Ils pourraient avoir un effet négatif sur la position financière, les résultats, les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions.

- **Risques liés à l'intégration de la société GEHL**

Le Groupe MANITOU a procédé, en octobre 2008, à l'acquisition de la société GEHL, par le biais d'une OPA amicale. Le durcissement extrême des conditions économiques et financières depuis le lancement de cette opération a complexifié, voire compromis le processus d'intégration de la nouvelle filiale au sein du Groupe MANITOU. La renégociation des financements de GEHL, le décalage du lancement des programmes de synergies, les différences culturelles, le maintien des hommes clés, et le risque de mise sous protection judiciaire de la société GEHL (chapitre 11) constituent des facteurs de risque qui pourraient avoir une conséquence négative sur la valeur nette de la Société, son résultat d'exploitation et sa position financière.

- **Risques relatifs aux marchés et aux activités de MANITOU**

Le Groupe MANITOU précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances-crédit.

- **Risques relatifs aux fournisseurs**

Le Groupe MANITOU est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité. Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à un fort ralentissement de l'activité économique représentent des risques pour la Société Mère et ses filiales.

La crise économique qui sévit depuis la fin de 2008 pourrait entraîner des défaillances de fournisseurs et pénaliser l'activité du Groupe MANITOU.

- **Risques relatifs aux prix des matières premières et composants**

Le coût des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le Groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat.

Des risques de délais de répercussions des hausses de prix auprès des clients en période de croissance

Bien que la Société et ses filiales s'efforcent de contenir leurs coûts d'achats et de répercuter dans leurs prix de ventes les évolutions éventuelles qu'elles auraient pu subir, des décalages peuvent subsister entre la date d'application de ces évolutions respectives et générer un impact sur le résultat d'exploitation et la position financière du Groupe MANITOU.

Des risques de délais d'obtention de baisse de prix d'achat auprès des fournisseurs en période de ralentissement brutal

Le ralentissement brutal de l'activité économique au cours du dernier trimestre 2008 a contribué à des surstockages importants par l'ensemble des fournisseurs de matières premières et composants. Ces stocks, acquis par les fournisseurs à des prix élevés avant la crise, ne permettront pas au Groupe MANITOU de bénéficier instantanément de la baisse des prix de matières et composants qui aurait dû résulter de la baisse générale d'activité.

- **Risques industriels**

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le Groupe dispose de douze usines dans le monde spécialisées par gamme de produits. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Les centres d'Ancenis et de Castelfranco sont respectivement implantés sur de multiples bâtiments parfois distants de plusieurs kilomètres. D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

Risque de qualité des produits

Les matériels fabriqués par le Groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du Groupe se sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la Société Mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.

Dépendance par rapport au bon fonctionnement des systèmes d'information

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du Groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques. Conscient des faiblesses que comportaient ses systèmes existants, le Groupe a décidé en 2006 de procéder à la refonte de l'ensemble de ses systèmes d'information, par la mise en place d'un système d'information intégré. Démarré au dernier quadrimestre 2007, le système devrait être opérationnel mi-2009 pour la Société Mère et les filiales de production françaises. Il sera ultérieurement déployé auprès des autres filiales du Groupe à partir de 2010.

- **Risques commerciaux**

Réglementations et environnement réglementaire

Le Groupe MANITOU conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements considérables en matière de développement des produits.

Risque de non-renouvellement de contrats importants

Au 31.12.2008, le Groupe MANITOU dispose de deux contrats significatifs, qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe MANITOU et son résultat d'exploitation. Les contrats concernés sont les suivants :

- un contrat de sous-traitance d'assemblage de mâts pour le compte de la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT qui a représenté, en 2008, un chiffre d'affaires de 37 M€. Le contrat d'assemblage en vigueur depuis 1995 a été renouvelé en juillet 2007 pour couvrir l'ensemble de la durée de vie de production des chariots TOYOTA de type TONERO. Sans préjuger de la durée de vie du TONERO, la durée de vie des séries précédentes était de l'ordre de 6 à 7 ans.
- un contrat de distribution pour la France des matériels de maintenance industrielle de marque TOYOTA accordé à la filiale "COMPAGNIE FRANCAISE DE MANUTENTION (CFM)", qui est en vigueur depuis 1972. Ce contrat de distribution a été renouvelé en juillet 2007 pour une période de 4 ans. En 2008, la CFM a réalisé un chiffre d'affaires de 85 M€ et dégagé un résultat net de 1,3 M€.

Risque clients

En vertu de sa politique de gestion du risque clients, de la qualité de ces derniers, et de l'historique de son taux de défaut de paiement, le Groupe MANITOU estime que son risque clients est faible.

Soucieux de la gestion de ses actifs, le Groupe déploie des procédures strictes de contrôle du risque clients. Au sein de la Société Mère, la gestion du risque crédit est encadrée par l'utilisation de contrats d'assurance crédit. En fonction de leur taille et de la spécificité des marchés qu'elles abordent, certaines filiales du Groupe sécurisent les relations avec leurs partenaires par l'utilisation de contrats d'affacturage. Par ailleurs, aucun client du Groupe ne représente plus de 3% du chiffre d'affaires.

Risque pays

Le Groupe MANITOU distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence de la crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du Groupe MANITOU et sur son résultat d'exploitation.

- **Risques financiers**

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction Financière de la Société Mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du Groupe sont proposées par la Direction Financière et validées par la Direction Générale.

Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Les moyens de financement à long terme sont essentiellement concentrés au sein de la Société Mère et de la société GEHL.

L'ensemble des contrats de financement incluent des clauses ratios (covenants) ou de « material adverse change » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Le contrat de crédit de la Société Mère comprend des clauses de "negative pledge" assorties de seuils et de dérogations.

Le Groupe MANITOU se trouve dans une situation d'emprunteur depuis l'acquisition de la société GEHL en octobre 2008. L'endettement se compose de la dette d'acquisition de GEHL, les dettes historiques de GEHL (ligne de crédit, contrat de financement à des utilisateurs finaux et programme de titrisation), de lignes de crédit revolving et de dettes liées à des opérations de leasing.

A la date de publication de ce rapport, le Groupe ne respecte pas certains covenants existant dans ses accords de financements, ce qui l'a conduit à rentrer dans une renégociation avec ses partenaires bancaires, non achevée à la date de signature de ce rapport. Une banque conseil a été mandatée par le Groupe pour l'accompagner dans cet exercice, eu égard à la technicité de cette opération ainsi qu'aux expertises juridiques de différentes nationalités requises.

Autres éléments significatifs :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2007 a délégué au Directoire pour une durée de vingt-six (26) mois une autorisation d'augmentation de capital, par action ou par toute autre valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de cent vingt (120) M€.

Enfin, la société MANITOU BF, dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire, d'un montant de 73 M€ à la date de publication de ce rapport.

Risque de liquidité au sein de la société GEHL COMPANY et de ses filiales

Le non aboutissement de la renégociation en cours de la ligne de crédit de 125 M\$ de la société GEHL avec son pool bancaire historique, pourrait entraîner la mise sous protection judiciaire de la société GEHL (chapitre 11) et avoir un impact négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.

Le programme de titrisation de 165 M\$ de dossiers de financements d'utilisateurs finaux de matériels assemblés ou commercialisés par la société GEHL n'est plus ouvert, depuis février 2009, au financement de nouveaux dossiers. La dette existant à cette date sera prioritairement remboursée au créancier au fur et à mesure de l'encaissement des mensualités de financement en provenance des utilisateurs finaux.

L'absence de mise en œuvre de solutions alternatives de financement auprès des utilisateurs finaux de matériels assemblés ou commercialisés par GEHL pourrait constituer un frein à la commercialisation de produits de la société GEHL et avoir un impact négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.

La société GEHL finance également certaines de ses ventes par le biais de dossiers de financement avec une clause de recours limité auprès d'établissements de crédit. Une restriction de financement de nouveaux dossiers par les établissements de crédit pourrait également affecter la capacité financière de la société GEHL et de ses filiales pour respecter leurs engagements financiers, voire les contraindre à se mettre sous protection judiciaire (chapitre 11) et avoir un impact négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction Financière de la Société Mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le Groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux. L'exposition au risque de taux est analysée et pilotée par le service Trésorerie rattaché à la Direction Financière.

La société MANITOU BF et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les éléments suivants :

- **Emprunts et lignes de crédit :** le Groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour l'acquisition de GEHL et pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable). Un comité de suivi des marchés financiers se réunit régulièrement afin de revoir les évolutions des marchés et d'envisager les opérations de couvertures de taux réalisables. La stratégie de couverture de taux préconisée par le comité est approuvée par la Direction Générale avant sa mise en œuvre.
Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.
- **Financement des ventes utilisateurs :** cette activité exercée à travers la société GEHL COMPANY et les participations MANITOU FINANCE Ltd. et MANITOU FINANCE FRANCE SAS reste sensible à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité à corréliser les taux de financement et de refinancement.
- **Placements financiers :** les excédents de trésorerie sont généralement placés sur des produits directement ou indirectement liés aux taux d'intérêts (SICAV, BMTN, comptes rémunérés, fonds dédiés, etc.). Pour les placements supérieurs à une durée d'un an, une clause de garantie en capital est mise en œuvre.

Risque de taux de change

Les directions financières de la Société Mère ou des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2008, le Groupe MANITOU a facturé environ 14% de ses ventes en devises étrangères, principalement en livres sterling (7%), en dollars US (2,8%) en rands sud africains (1,9%) et en dollars australiens (1,7%), les autres étant le dollar Singapour et le yuan chinois. En 2008, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes de devises à terme de livres sterling, et de dollars australiens.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe MANITOU à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

Du fait de l'acquisition de GEHL, le dollar US constitue désormais la principale exposition au change du Groupe. La variation du dollar US pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net, la position d'endettement et la position financière du Groupe MANITOU

Risque de liquidité et de volatilité du cours des marchés boursiers

Les actions de la société MANITOU BF sont cotées depuis avril 1984 à la bourse de Paris.

A la date du 31.12.2008, la Société détenait 740 417 actions dont la valeur moyenne d'acquisition ressortait à 20,4 M€ et une juste valeur de 5,5 M€. L'évolution du cours de l'action en dessous de la juste valeur pourrait entraîner des provisions qui impacteraient le résultat des comptes sociaux de MANITOU BF SA (les comptes consolidés ne seraient pas impactés).

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats de la Société, les résultats de ses concurrents, les évolutions de ses marchés, pourraient entraîner d'importantes évolutions de son cours de bourse.

Par ailleurs, les marchés financiers connaissent périodiquement d'importantes fluctuations en terme de cours et de volumes, qui peuvent impacter le cours de l'action MANITOU BF sans prendre en considération ses résultats ou sa situation financière.

Risque action

Le risque action est le risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus de façon directe ou indirecte.

Le risque action porte sur certains placements de trésorerie pouvant être affectés par l'évolution des marchés actions.

Risque de financement complémentaire des participations financières

En vertu de leur statut de sociétés financières, les participations MANITOU FINANCE Ltd. et MANITOU FINANCE FRANCE sont tenues de respecter les ratios financiers requis par la réglementation, et notamment de garantir un ratio de solvabilité sur la totalité de leurs opérations supérieur à 8% (fonds propres / encours de financement).

La société MANITOU BF est engagée à garantir le ratio de solvabilité soit au moyen de capital, soit au moyen de ressources assimilées au capital (prêts subordonnés, dettes hybrides, etc.)

- **Autres Risques**

Risque de litige

Plusieurs sociétés du Groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires. Dans l'état actuel des connaissances, le Groupe pense que le niveau des provisions suffit pour couvrir les risques en cours.

Risque fiscal

La société MANITOU BF et ses filiales estiment que leurs déclarations fiscales, qui ont été préparées avec des experts-comptables ou fiscalistes, sont exactes et complètes et qu'elles ont constitué des provisions adéquates. Par conséquent, le Groupe ne s'attend pas, dans l'éventualité d'un contrôle fiscal, à des modifications importantes de sa charge d'impôt. Néanmoins, les sociétés du Groupe pourraient être amenées à payer des impôts supplémentaires si les services fiscaux aboutissaient à une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme, la position financière et le résultat net du Groupe.

Dépendance par rapport à des personnes occupant des positions clés et au personnel qualifié

La réussite du Groupe MANITOU dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil de Surveillance, de son Directoire, de son Comité de Direction et des équipes d'experts de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, d'un Directeur ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

- Nom:

MANITOU BF

- Siège social

430, rue de l'Aubinière
BP 10 249
44158 ANCENIS CEDEX – France

- Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les dispositions du Code de Commerce et du décret du 24.07.1966 sur les sociétés commerciales.

- Durée d'existence de la Société

La Société a été créée le 23.09.1957, date d'immatriculation au Registre du Commerce de Nantes. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

- Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles, et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- Documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société.

- Numéro RCS et code APE

857 802 508 RCS Nantes
Code APE 292 D – NAF 2822Z

- Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

- Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE MANITOU BF

- Capital social

Au 31.12.2008, le capital social s'établit à 37 809 040 euros se décomposant en 37 809 040 actions d'une valeur nominale de 1 euro, chacune entièrement libérée et toutes de même rang.

- Évolution du capital social

Aucune modification n'est intervenue dans le capital social de la Société au cours de l'exercice 2008.

- Tableau récapitulatif des délégations consenties par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
07/06/2007	Délégation de compétence	Augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres de créances sur la Société portant sur un montant nominal maximal de 1 200 000 euros (auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société) ; et / ou d'un montant maximal de 120 M€ (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise).	26 mois	Non utilisée

- Répartition du capital social et des droits de vote

	2008 % du Capital	2008 % des droits de vote
SFERT (holding détenue par les familles BRAUD et HIMSWORTH)	41,79%	42,63%
Monsieur Marcel BRAUD	9,63%	9,83%
ANCEMAT	5,00%	5,10%
Madame Jacqueline HIMSWORTH	5,04%	5,14%
HB – HOLDING BRAUD	0,35%	0,36%
GENEVAL (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)	6,55%	6,68%
TOYOTA	2,96%	3,02%
Autocontrôle	1,96%	-
Actionnariat salarié	0,31%	0,32%
Autres	26,41%	26,93%
Total	100,00%	100,00%

- Actions détenues par la Société

Les actions auto-détenues par la Société ont pour objet, d'une part de couvrir des attributions d'achat d'actions et, d'autre part, de contribuer à l'animation du marché ou de la liquidité de l'action à travers un contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement indépendant.

Au 31.12.2008, la société MANITOU BF détenait 740 417 de ses actions en propre pour une valeur globale brute de 21,0 M€, correspondant à une valeur moyenne de 28,37 euros par action pour une valeur nominale de 1€. Ces actions étaient affectées pour 704 000 titres à des couvertures d'options d'achat d'actions des Membres du Comité de Direction ou des Dirigeants de Filiales (dont 517 500 déjà attribuées) et, pour 36 417 titres à un compte d'animation de marché, conformément aux autorisations reçues par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de 2002 à 2008. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action, une provision pour dépréciation des titres a été passée à hauteur de 14,9 M€ au 31.12.2008.

Les frais relatifs à l'acquisition des titres en 2008 se sont élevés à 4 710 euros.

- Attributions et levées d'options d'achat d'actions pendant l'exercice

En 2008, la Société a procédé à l'achat de 101 500 actions à un prix unitaire moyen de 23,20 euros, destinées à couvrir des attributions d'actions. Par ailleurs, 63 500 options ont été levées à un prix moyen d'exercice de 15,17 euros et 85 000 options sont devenues caduques compte tenu des règles d'exercice.

- Cotation de l'action

Depuis le 21.01.2009, l'action MANITOU est cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris (Compartiment A en 2008).

- Code et Tickers de l'action

Code ISIN:	FR0000038606
MNO:	MTU
Code REUTERS :	MANP.PA
Code BLOOMBERG :	MTU.FP

- Indices

SBF 250
 NEXT 150
 MIDCAC 100

- Éligibilité de l'action MANITOU aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé)

- Évolution du cours de bourse et des transactions

Le cours des marchés actions s'est développé comme suit au cours des 24 derniers mois :

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2007	794 986	43,14	37,05	39,96	1 511
Février	383 175	42,70	38,00	38,90	1 471
Mars	386 401	40,99	36,10	39,80	1 505
Avril	484 039	44,79	39,85	43,47	1 644
Mai	517 840	44,90	41,02	43,15	1 631
Juin	513 078	48,00	43,10	47,20	1 785
Juillet	629 514	48,70	42,00	44,60	1 686
Août	619 090	48,49	39,00	40,99	1 550
Septembre	528 765	42,73	37,83	38,00	1 437
Octobre	717 088	41,00	36,31	39,09	1 478
Novembre	706 235	39,13	32,80	36,40	1 376
Décembre 2007	624 543	36,05	29,54	31,25	1 182
Total/ + Haut/ + Bas	6 904 754	48,70	29,54		
Janvier 2008	1 087 087	31,90	23,71	28,70	1 085
Février	1 544 032	29,26	20,99	22,10	836
Mars	836 616	23,90	21,35	23,90	904
Avril	1 304 770	25,78	19,35	19,70	745
Mai	1 073 093	21,50	19,00	20,00	756
Juin	897 039	20,49	17,94	19,03	720
Juillet	1 178 773	19,15	15,01	18,80	711
Août	528 512	20,49	18,18	18,40	696
Septembre	893 124	19,95	16,99	17,45	660
Octobre	639 613	18,02	10,26	10,91	412
Novembre	827 906	11,39	8,53	8,56	324
Décembre 2008	602 923	9,51	7,50	8,15	308
Total/ + Haut/ + Bas	11 413 488	31,90	7,50		

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

INFORMATIONS SUR LES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, les informations sur les mandats exercés par les mandataires sociaux à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe MANITOU sont les suivantes :

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Monsieur Marcel BRAUD
Président du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe
PDG de SFERT SA (France)
Co-gérant de HB-HOLDING BRAUD (France)
Président de MANITOU BENELUX SA (Belgique)
Président de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)
Président de MANITOU TR (Turquie)
Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)
Président de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Président de MANITOU ASIA PTE (Singapour)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)
Administrateur de MANITOU UK (Royaume-Uni)
Administrateur de OMCI ATTACHMENT (Italie)
- Madame Jacqueline HIMSWORTH
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de MANITOU BF
Membre du Comité d'Audit de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :
Directeur Général de SFERT SA

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :
Gérante de la société civile ANCEMAT
Gérante de la société civile SEKOLEG
Gérant de COLIPHIN
Gérante de H2O CAPITAL
Gérante de TRINITY CAPITAL
Gérante de SONAFIN
- Madame Marie-Claude BRAUD
Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF jusqu'au 05.06.2008
- Monsieur Gordon HIMSWORTH
Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF
Suppléant du Comité d'Audit de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :
Administrateur de SFERT SA (France)
Administrateur de MANITOU UK (Royaume-Uni)
Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)
Administrateur de MANITOU FINANCE Ltd. (Royaume Uni)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :
Président Directeur Général de SAEMIA SA (France)
Gérant de SCI " 6 rue Poupard Davyl " Ancenis (France)
- Monsieur Sébastien BRAUD
Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF depuis le 05.06.2008

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :
Président de la société ACTIMAN SAS
- Monsieur Georges-Henri BERNARD
Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF
Membre du Comité d'Audit de MANITOU BF

- Monsieur Joël GOULET
Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF
Membre du Comité de Rémunération de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Exercice 2008

Vice-Président du Conseil d'Administration de TEKNOGON SA
Administrateur de SHANGHAI YONGGUAN COMMERCIAL EQUIPMENT Co.Ltd. (Chine)
Administrateur de SICHUAN YONGGUAN COMMERCIAL EQUIPMENT Co.Ltd. (Chine)

Jusqu'au 01.10.2008

Président de HMY International SAS à Directoire et Conseil de Surveillance
Président de HMY Gestion SAS
Président de HMY Management SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président de HERMES METAL SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président d'A.R.M. SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président de VANNIER SAS
Gérant de CEP EURL
Gérant de SCI Le Gué de L'Epine
Président du Conseil d'Administration d'AGEMETAL SA
Directeur de RADFORD SHELVING (Royaume-Uni)

Jusqu'au 18.12.2008

Président de YUDIGAR S.L. (Espagne)

A partir du 01.10.2008

Président du Conseil de Surveillance HMY INTERNATIONAL SAS

A partir du 01.12.2008

Gérant A.R.S. CONSULTING

- Monsieur Serge GHYSDAEL
Membre du Conseil de Surveillance MANITOU BF
Membre du Comité des Rémunérations de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Administrateur de MANITOU BENELUX SA (Belgique)
Administrateur de DE LADDERSPECIALIST BV (Pays-Bas)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Administrateur d'EQUICOM SA (Luxembourg)

MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

- Monsieur Marcel-Claude BRAUD
Président du Directoire de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Représentant de MANITOU BF : Président de CFM SAS (France)
Représentant de MANITOU BF : Président de MLM SAS (France)
Représentant de MANITOU BF : Président de CIMM SAS (France)
Représentant de MANITOU BF : Président de AUMONT BSBH SAS (France)
Représentant de MANITOU BF : Président de BTMI SAS (France)
Représentant de MANITOU BF au Conseil d'Administration de TIE SA (France)
Représentant de HB-Holding BRAUD au Conseil d'Administration de SFERT SA (France)
Co-gérant de HB-HOLDING BRAUD (France)
Président de MANITOU UK (Royaume-Uni)
Administrateur de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)
Administrateur de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)
Administrateur de MANITOU BENELUX SA (Belgique)
Vice-Président de MANITOU TR (Turquie)
Président de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)
Vice-Président de HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co. Ltd. (Chine)
Président de OMCI ATTACHMENT (Italie)
Président de GEHL COMPANY (Etats-Unis)

Autre mandat dans une société indépendante du Groupe :

Administrateur du CISMA

- Monsieur Bruno FILLE
Directeur Général de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :
Président de MANITOU AUSTRALIA (Australie)
Président de CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc. (Canada)
Président de MANITOU VOSTOK LLC (Russie)
Président de MANITOU POLSKA Sp z.o.o. (Pologne)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)
Administrateur de MANITOU UK (Royaume-Uni)
Administrateur de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Administrateur de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)
Administrateur de MANITOU ASIA PTE (Singapour)
Administrateur de MANITOU FINANCE Ltd. (Royaume-Uni)
Administrateur de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)
Administrateur de HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co. Ltd (Chine)
Membre de l'organe collégial de direction de MANITOU FINANCE FRANCE SAS
Administrateur de GEHL COMPANY (Etats-Unis)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :
Administrateur d'AUDENCIA (France)
Gérant de PROGEDIS SARL (France)
- Monsieur Frédéric MARTIN
Directeur Général de MANITOU BF (jusqu'au 01.10.2008)

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe (jusqu'au 31.10.2008)
Directeur Général de CIMM SAS (France)
Directeur Général de AUMONT BSBH SAS (France)
Administrateur de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)
Administrateur de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)
Membre de l'organe collégial de direction de MANITOU FINANCE France SAS
- Monsieur Christian CALECA
Directeur Général de MANITOU BF (depuis le 20.03.2009)

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Marcel Claude BRAUD – Président du Directoire	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	446 684	422 552
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	248 324	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	695 008	422 552
Bruno FILLE - Directeur Général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	329 138	359 047
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	185 526	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	514 664	359 047
Frédéric MARTIN - Directeur Général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	319 427	404 268
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	185 526	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	504 953	404 268

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Marcel Claude BRAUD - Président du Directoire				
- mandat	174 396	174 396	179 976	179 976
- salaire fixe	163 388	163 388	173 232	173 232
- salaire variable	65 219	64 112	52 500	65 219
- épargne salariale	22 316	30 213	9 422	22 316
- jetons de présence	457	457	457	457
- avantages en nature	20 908	20 908	6 965	6 965
TOTAL	446 684	453 474	422 552	448 165

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Bruno FILLE - Directeur Général				
- mandat	23 352	23 352	23 580	23 580
- salaire fixe	242 312	242 312	259 857	259 857
- salaire variable	32 610	33 635	56 250	32 610
- épargne salariale	26 047	30 226	13 024	26 047
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature	4 817	24 640	6 336	7 421
TOTAL	329 138	354 165	359 047	349 515

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Frédéric MARTIN - Directeur Général				
- mandat	21 900	21 900	17 042	17 042
- salaire fixe	194 313	194 313	180 006	180 006
- salaire variable	73 915	50 000	0	73 915
- épargne salariale	25 099	30 226	8 720	25 099
- Indemnité exceptionnelle	0	0	195 000	195 000
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature	4 200	24 023	3 500	4 585
TOTAL	319 427	320 462	404 268	495 647

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du conseil		Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Marcel BRAUD	Jetons de présence MBF	20 000	20 000
	Autres rémunérations	297 502	309 723
Jacqueline HIMSWORTH	Jetons de présence MBF	16 550	17 375
	Autres rémunérations	200 936	210 068
Marie-Claude BRAUD	Jetons de présence MBF	14 500	14 500
	Autres rémunérations	6 473	6 688
Gordon HIMSWORTH	Jetons de présence MBF	16 550	17 375
	Autres rémunérations	12 071	11 612
Sébastien BRAUD	Jetons de présence MBF	0	0
	Autres rémunérations	0	0
Joël GOULET	Jetons de présence MBF	16 550	21 375
	Autres rémunérations	0	0
Georges-Henri BERNARD	Jetons de présence MBF	16 550	21 375
	Autres rémunérations	0	0
Serge GHYSDAEL	Jetons de présence MBF	0	0
	Autres rémunérations	0	0
TOTAL		617 682	650 091

MBF : MANITOU BF SA

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société MANITOU BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Marcel Claude BRAUD	12.09.2001	40 000	14,26

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NEANT					

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NEANT			

Autres informations réglementées.

Dirigeant Mandataire Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marcel Claude BRAUD Président du Directoire Date de début de mandat: 16.03.2006 Date de fin de mandat: A.G.O 2010	X			X		X		X

Informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux

- la part variable des rémunérations versée en 2008 était assise sur la réalisation du résultat courant de l'exercice 2007.
- le mandat de Monsieur Frédéric MARTIN a cessé le 01.10.2008 et son contrat de travail le 31.10.2008. Une indemnité exceptionnelle a été versée à Monsieur Frédéric MARTIN dans le cadre de la négociation de la rupture de son contrat de travail et non pas en application de la convention réglementée approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06.06.2008, conformément aux dispositions de l'article L 225-90-1. Le montant de l'indemnité négocié est inférieur aux limites autorisées par la convention réglementée ;
- en vertu de l'article L225-185 alinéa 4, le Conseil de Surveillance a statué sur le fait que les Membres du Directoire de la société MANITOU BF doivent conserver au nominatif une quantité minimum de 20% du nombre d'actions issues de levées de stock-options jusqu'à la cessation de leur fonction.

ADHESION AUX RECOMMANDATIONS AFEP MEDEF

Le Conseil de Surveillance considère que les recommandations AFEP MEDEF du 06.10.2008 s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et qu'elles sont dès aujourd'hui largement appliquées. Il confirme donc que la société MANITOU adhère à l'ensemble de ces recommandations publiées par l'AFEP MEDEF le 06.10.2008, à l'exception toutefois de celle concernant le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail pour les Membres du Directoire.

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- **Plan « PERFORMANCE 2011 »**

Le Groupe MANITOU a initié un plan d'entreprise destiné à faire face à l'ampleur de la crise rencontrée. Ce programme s'articule autour de deux priorités que sont l'adaptation des structures et des coûts au niveau d'activité et l'amélioration de la génération du cash-flow. Il se donne pour objectif d'assurer le retour à une marge bénéficiaire dès 2010, avec un niveau d'activité comparable à 2009 et de pérenniser les financements du Groupe.

La mise en œuvre du plan « PERFORMANCE 2011 » dont le coût global est estimé à 20 M€ en 2009, est organisé autour de trois axes destinés à améliorer sa rentabilité :

- un plan d'actions sur les achats destiné à accélérer la mise en œuvre d'une politique achats Groupe et des synergies intra Groupe, le rapatriement de certaines fabrications de pièces mécano-soudées, et qui se donne pour objectif d'améliorer la marge brute de 2 points en deux ans ;
- un plan d'actions sur les frais généraux qui ambitionne une baisse de -15% des frais fixes en 2009 et de -20% en 2010 par rapport à 2008 ;
- un plan d'adaptation des effectifs au niveau d'activité anticipé pour 2009 qui correspond à celui de la période 2000/2004. L'objectif d'une réduction de 650 personnes dans toutes les entités du Groupe, annoncée en avril 2009 doit permettre d'abaisser les charges de personnel de 20% en 2009 et de 30% en 2010, par rapport à 2008, afin de les ramener d'ici 2010 à 12,6% du chiffre d'affaires, niveau proche de celui de la période 2000/2004. Depuis l'été 2008, le Groupe a déjà procédé à la mise en place des mesures d'ajustement de sa main-d'œuvre par un arrêt de l'ensemble des contrats intérimaires, une mise en place de mesures de chômage partiel auprès du personnel direct de production et du personnel indirect des entités de production et du siège ainsi que la mise en place de plans de départs volontaires dans les sociétés MANITOU BF, CIMM, AUMONT, BTMI et CFM. Le Groupe n'exclut pas de devoir mettre en œuvre des mesures d'ajustement complémentaires dans l'ensemble de ses sociétés, afin d'atteindre son objectif de réduction.

Parallèlement au plan d'amélioration des résultats, le Groupe ambitionne d'améliorer la génération de son cash-flow à travers une réduction du niveau des stocks de 120 M€, une réduction de son poste clients de 100 M€ et une mise sous contrainte des investissements plafonnés à un montant de 20 M€ pour la période 2009-2012.

- **Renégociation des contrats de financement en France et aux Etats-Unis**

La société MANITOU BF n'a pas respecté, au 31.12.2008, les obligations de ratio relatives à son crédit syndiqué de 260 M€ et de 125 M\$ ou équivalent en euros. Face à cette situation, la Société a entamé une négociation avec son pool bancaire, afin de renégocier sa dette. Un accord a été obtenu le 25.02.2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois, pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL, et d'un montant maximum de 125 M\$. Cet accord est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord, soumis à certaines conditions que MANITOU BF s'engage à respecter, a été renouvelé le 27.04.2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

La société GEHL a reçu le 23.02.2009 une notification de l'établissement bancaire assurant le programme de titrisation de 165 M\$ de financement des ventes de contrats de crédits destinés aux utilisateurs de produits finaux, de sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi-2010.

Par ailleurs, la chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans le contrat de crédit de 125 M\$. Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a depuis négocié par deux fois des waivers d'une durée de quelques semaines ainsi qu'un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16.04.2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contrepartie :

- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,

- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de sûretés sur les actifs de la Société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours, pour en assurer sa mise en œuvre effective.

Ces négociations de refinancement avec les pools bancaires français et américains seront particulièrement délicates au sein de la société GEHL, compte tenu de sa structure financière et de la sévérité de la crise qui touche à la fois la filiale et ses partenaires bancaires. Le Groupe MANITOU a par ailleurs clairement annoncé sa volonté de cantonner les risques financiers de sa nouvelle filiale, tant qu'une stabilisation de ses financements ne serait pas assurée à moyen terme. En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face, en 2009, à des conditions économiques et financières complexes et difficiles. Il met en œuvre depuis la fin 2008 des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, lui permettre de ressortir renforcé de la situation à laquelle il doit faire face.

- **Nomination de Monsieur Christian CALECA en qualité de Directeur Général, Membre du Directoire de MANITOU BF**

Le Conseil de Surveillance du 20.03.2009 a décidé de nommer Monsieur Christian CALECA, membre du Directoire de la société MANITOU BF

- **Nouvelle organisation du Groupe MANITOU**

Pour faire face à la diversité croissante de ses activités et à un développement rapide de son chiffre d'affaires, qui a été multiplié par 3 en 10 ans, le Groupe a profondément modifié son organisation à la fin du premier trimestre 2009. Il a mis en place une nouvelle organisation managériale plus fortement orientée vers la spécificité de ses métiers et de ses grandes zones géographiques. Cette nouvelle organisation opérationnelle, qui sera effective au cours du second trimestre 2009, s'articule autour de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate et l'autorité du Président du Directoire. En modifiant ainsi son organisation, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre des axes stratégiques inclus dans sa Vision en plein accord avec les orientations fixées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité Exécutif du Groupe

Compte tenu de la profonde mutation du Groupe, le Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, a décidé le 20.03.2009 de modifier et d'adapter le schéma organisationnel du Groupe avec la constitution de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate, L'ensemble de l'organisation est placée sous l'autorité du Président du Directoire. A cette même date, a été constitué un Comité Exécutif de 5 membres comprenant le Président du Directoire, le Directeur Général Corporate et les trois Directeurs de Division.

Une organisation opérationnelle en divisions

L'ensemble des activités opérationnelles du Groupe s'articule dorénavant autour de trois divisions distinctes :

- une Division MANUTENTION TOUT TERRAIN
qui regroupe les activités « core business » du Groupe dans les chariots à mât, les chariots télescopiques à châssis fixe et rotatif et les nacelles hors du continent américain ;
- une Division MANITOU INDUSTRIE :
qui regroupe les activités du Groupe dans la maintenance industrielle et le magasinage ;
- une Division COMPACT EQUIPMENT AMERIQUES :
qui regroupe les activités du Groupe sur le continent américain.

Conformément à la norme IFRS 8, applicable à partir du 01.01.2009, le Groupe MANITOU communiquera une information financière segmentée par division dès le premier semestre 2009, avec des données comparatives sur 2008.

- **Exercice du put de minoritaire par le partenaire minoritaire de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI**

L'actionnaire minoritaire à 25% de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI a notifié le 27.02.2009 à la société MANITOU BF que conformément au pacte d'actionnaires qu'il avait signé avec la société MANITOU BF le 28.04.2005, il souhaitait exercer son put de minoritaire.

L'opération devrait conduire, conformément au pacte d'actionnaires et après réalisation des opérations de vérification financières, au rachat par MANITOU BF de la part du minoritaire pour un montant de l'ordre de 33 M€. L'opération pourrait être finalisée avant la fin du premier semestre 2009.

- **L'action MANITOU**

A compter du 21.01.2009, l'action MANITOU est transférée du compartiment A au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 85 284 euros, correspondant à des amortissements et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31.12.2008 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la présentation et la publication de ses comptes au 31.12.2008, le Groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2007 selon les normes IFRS.

A l'exception de TIE SA, de FIMAN, de MANITOU FINANCE Ltd., de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, d'ALGOMAT, d'ACTIS LOCATION SAS et HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale. Toutes ces sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de TIE SA, dont les comptes sociaux sont arrêtés au 31 mars, mais dont les données ont été consolidées sur la base de l'année civile 2008.

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du Groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société MANITOU BF ont été portés à la connaissance du Comité d'Entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

- **Commissaires aux comptes titulaires**

DELOITTE & ASSOCIÉS, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Madame Anne BLANCHE, associée,
Impasse Augustin Fresnel – 44800 SAINT-HERBLAIN
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Monsieur Jean-Michel PICAUD, associé,
213, route de Rennes, BP 60277, 44702 ORVAULT Cedex
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

- **Commissaires aux comptes suppléants**

Monsieur Alain PONS, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles,
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

Monsieur Patrick MESSUS, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes,
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

INFORMATIONS SOUMISES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Outre l'approbation des comptes consolidés et des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2008 et l'approbation des conventions visées par l'article L 225-6 du Code de Commerce, il vous sera proposé de porter au vote de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

• **Affectation des résultats**

Il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le bénéfice de l'exercice clos au 31.12.2008, s'élevant à la somme de 40 801 349,31 € et l'affectation de ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	40 801 349,31 €
Report à nouveau antérieur	49 570 848,79 €

Bénéfice distribuable	90 372 198,10 €
Dotation à la réserve facultative	- 50 000 000,00 €

Le solde, soit étant reporté à nouveau.	40 372 198,10 €

Compte tenu de l'acquisition de GEHL et du retournement de la situation économique, aucun dividende ne sera mis en paiement en 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux correspondants en euros étaient les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2005	37 809 040	0,90
2006	37 809 040	1,05
2007	37 809 040	1,05

• **Montant des jetons de présence distribués au titre de 2009**

Le Directoire proposera de porter le montant des jetons de présence distribués aux Membres du Conseil de Surveillance à 137 300 euros pour l'exercice 2009.

Il est précisé que l'augmentation des jetons de présence par rapport à 2008 est uniquement destinée à prendre en compte l'élargissement du nombre de membres du Conseil de Surveillance de 7 à 8 membres, étant entendu que la rémunération individuelle de chacun des membres restera inchangée entre 2008 et 2009.

• **Programme de rachat d'actions**

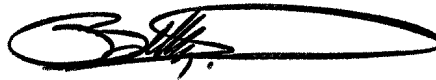
Dans le cadre des autorisations qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire, le Directoire souhaite que lui soient conférés tous pouvoirs avec faculté de délégation, pour renouveler pour une période de 18 mois, un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- remettre les titres en paiements ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Nous vous avons communiqué dans ce rapport l'ensemble des éléments significatifs qui nous ont paru devoir être portés à votre connaissance concernant les activités du Groupe arrêtées au 31.12.2008.

Le Directoire



Marcel Claude BRAUD
Président du Directoire



Bruno FILLE
Directeur Général



Christian CALECA
Directeur Général

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04.06.2009

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (Article L.225-68 du Code de Commerce) et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2008 qui font ressortir un bénéfice de 40 801 349,31 €, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution: Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31.12.2008, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, approuve les conventions consignées dans ledit rapport.

Quatrième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2008 s'élevant à la somme de 40 801 349, 31 € de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	40 801 349,31 €
Report à nouveau antérieur	49 570 848,79 €

Bénéfice distribuable	90 372 198,10 €
Dotations à la réserve facultative	- 50 000 000,00 €

Le solde, soit étant reporté à nouveau.	40 372 198,10 €

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux correspondants étaient les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2005	37 809 040	0,90
2006	37 809 040	1,05
2007	37 809 040	1,05

Cinquième résolution: Détermination du montant des jetons de présence à distribuer aux Membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de porter le montant global des jetons de présence à distribuer aux Membres du Conseil de Surveillance à 137 300 € pour l'exercice 2009.

Sixième résolution: Autorisation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22.12.2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28.01.2003, à acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions en vue de leur attribution ou de leur vente dans le cadre :

- d'attributions d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou d'attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales aux conditions prévues par les articles L225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de la remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions ne dépassant pas 10% des actions composant le capital de la Société (soit, à titre indicatif, 3 780 904 actions) et tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépassera pas 10% des actions qui composent le capital de la Société, sachant que ces pourcentages s'appliqueront à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par le Directoire, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat. Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et sous réserve des dispositions de l'article 631-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers relatif aux « fenêtres négatives ».

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 € par action.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'opération sur le capital, en particulier en cas de division ou de regroupement des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée décide en outre, qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société, réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 94 522 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations et pour en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, procéder à l'ajustement prévu par la réglementation en vigueur en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse.

Le Directoire est expressément autorisé à déléguer à son Président, ou, avec son accord, à un ou plusieurs de ses Membres les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ces opérations dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation restera valable dix-huit mois à compter de ce jour.

Elle prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 05.06.2008 dans sa septième résolution.

Septième résolution: nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Georges-Henri BERNARD à l'issue de l'Assemblée Générale du 04.06.2009, et nomme, sur proposition du Conseil de Surveillance, Monsieur Dominique BAMAS, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de Monsieur Dominique BAMAS prendra fin à la date à laquelle celui de Monsieur Georges-Henri BERNARD aurait dû échoir, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2010 sur les comptes du dernier exercice clos.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**Huitième résolution : réduction de capital par annulation d'actions de la Société détenues en autocontrôle par la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1° décide, d'annuler 241 500 actions auto-détenues par la Société, acquises dans le cadre de son programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 05.06 2008 et des assemblées précédentes, corrélativement, de réduire le capital social d'un montant de 241 500 euros et d'imputer sur le compte « autres réserves » du bilan de la Société la différence entre la valeur nominale et la valeur comptable des actions annulées ;
- 2° constate en conséquence, que cette réduction de capital de 241 500 euros a pour effet de ramener le capital social de la Société de 37 809 040 euros à 37 567 540 euros ;
- 3° délègue au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente réduction de capital et, notamment constater la réalisation de la condition suspensive visée ci-après, modifier corrélativement l'article 6 « CAPITAL SOCIAL » des statuts, effectuer toutes formalités et, généralement, faire le nécessaire.

La présente réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence d'exercice par les créanciers de la Société de leur droit d'opposition dans les conditions légales et réglementaires ou du rejet sans condition des oppositions éventuelles par le tribunal compétent.

Neuvième résolution : délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres de créances sur la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et conformément aux dispositions de la législation sur les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 et suivants et L.228-91 et suivants du Code de Commerce, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital social :

- 1° délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements, sa compétence à l'effet de procéder, immédiatement ou à terme, à l'augmentation du capital de la Société, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, en France ou à l'étranger, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
 - a) d'actions ordinaires ou,
 - b) de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement ou à terme, par quelque moyen que ce soit à des actions ordinaires ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 2° prend acte et décide en tant que de besoin que, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de Commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
- 3° décide de fixer ainsi qu'il suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le Directoire en vertu de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, directement ou indirectement, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, est fixé à huit millions (8 000 000) d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux règlements applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que les plafonds d'augmentation de capital de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, stipulés aux termes des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, s'imputeront sur ce plafond global ;
 - b) le montant nominal maximal des titres de créances sur la Société, susceptibles d'être émis directement ou indirectement, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence est fixé à cinquante (50) millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise ayant cours légal ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies) ;
- 4° prend acte du fait que, dans le cadre de la présente délégation de compétence, le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- 5° prend acte du fait que, dans le cadre de la présente délégation de compétence, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ou répartir librement tout ou partie des valeurs mobilières non souscrites, et décide en outre que dans un tel cas le Directoire pourra également offrir au public tout ou partie des valeurs mobilières émises non souscrites ;

- 6° décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la présente résolution, la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
 - arrêter les conditions et modalités des émissions, et en particulier :
 - . décider le montant de l'augmentation de capital,
 - . fixer le prix d'émission des actions ou autres valeurs mobilières émises ou à émettre, ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - . arrêter les modalités de libération des souscriptions, étant entendu que celle-ci pourra intervenir soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;
 - déterminer les dates et modalités des augmentations de capital et des émissions, la nature et la forme des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, ainsi que toutes les conditions et modalités relatives aux dits titres de créance (durée, taux d'intérêt, amortissement, cas de remboursement, bons attachés, modalités de paiement des intérêts) ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - prendre toute mesure utile, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles applicables, à l'effet de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
 - constater la réalisation de chaque émission et la réalisation de chaque augmentation de capital ;
 - procéder en conséquence aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;
 - et en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur ;
- 7° prend acte que dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, le Directoire établira un rapport complémentaire et rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment celles de l'article L.225-129-5 du Code de Commerce.
- 8° fixe à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation de compétence qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale du 07.06.2007.

Dixième résolution : délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance sur la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.225-148 dudit Code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- 1° délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, par une offre au public ou par une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n°2009-80 du 22.01.2009), soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales (par exemple dans le cadre d'une « reverse merger » de type anglo-saxon) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce ;
- 2° décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :
- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à huit millions (8 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la neuvième résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente

- délégation, étant précisé qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées par une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22.01.2009) sont limitées conformément à la loi ;
- à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - dans l'hypothèse où des titres de créance seraient émis en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cinquante (50) millions d'euros ou la contre-valeur en euros de ce montant à la date d'émission, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- 3° décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire en application de l'article L.225-135, 2^e alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou à l'étranger ;
- 4° prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- 5° prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;
- 6° prend acte du fait que, conformément à l'article L.225-136 1^{er} alinéa du Code de Commerce :
- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'EURONEXT Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5%), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent. Si le Directoire fait usage de cette autorisation, il établira un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire .
- 7° décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités des augmentations de capital et des émissions, la nature et la forme des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, ainsi que toutes les conditions et modalités relatives aux dits titres de créance (durée, taux d'intérêt, amortissement, cas de remboursement, bons attachés, modalités de paiement des intérêts) ;
 - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 8° prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution. La présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Onzième résolution : délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de Commerce :

- 1° délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou de majoration du montant nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser un million deux cent mille (1 200 000) euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la neuvième résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- 2° en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence, délègue à ce dernier tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre de titres de capital nouveaux à émettre et/ou le montant dont le nominal des titres de capital existants sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres de capital nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des titres de capital existants portera effet ;
 - décider, en cas de distributions de titres de capital gratuits :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;
 - que les actions qui seront attribuées en vertu de cette délégation à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions ou de titres de capital, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 3° la présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Douzième résolution : possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment de l'article L.225-147, 6° alinéa dudit Code :

- 1° autorise le Directoire avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, à procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 31.12.2008, 3 780 904 actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières

- donnant accès au capital de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription autorisées par la présente Assemblée à la dixième résolution et sur le montant du plafond global prévu à neuvième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder aux dites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- 2° décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de :
- décider l'augmentation de capital rémunérant les apports et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
 - arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver l'évaluation des apports, fixer les conditions de l'émission des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers ;
 - déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières rémunérant les apports et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- 3° La présente délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Treizième résolution : délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne salariale, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et conformément aux dispositions de la législation sur les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue sa compétence au Directoire pour décider s'il y a lieu de réaliser une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents d'un plan d'épargne salariale (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail ou toute loi ou réglementation analogue permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) ;
- décide que la ou les augmentations de capital qui seraient décidées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur le plafond global visé à la neuvième résolution ci-dessus et ne pourront donner droit de souscrire plus de 3 000 actions nouvelles ;
- décide que le prix des actions à émettre sera fixé par le Directoire le jour de la mise en œuvre de la ou des augmentations de capital et qu'il ne pourra être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital serait réservée ;
- donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, notamment de :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS),
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des actions ainsi que les délais de leur libération,
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
 - et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Quatorzième résolution : pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Compte de résultat 2008 par nature	p. 56
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2008	p. 57
Bilan au 31.12.2008	p. 58
Variation des capitaux propres consolidés au 31.12.2008	p. 60
Périmètre de consolidation au 31.12.2008	p. 61
Annexes aux comptes consolidés 2008	p. 63
Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 99

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>en milliers d'euros</i>			
Chiffre d'affaires	Note 16	1 277 717	1 260 246
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-23 821	19 796
Achats consommés		-850 377	-870 087
Charges de personnel	Note 19	-128 019	-120 872
Charges externes		-138 968	-135 480
Impôts et taxes		-11 468	-10 131
Dotations aux amortissements		-26 029	-18 835
Dotations aux provisions		-9 372	-3 769
Dépréciation des actifs incorporels	Note 3	-51 634	
Autres produits et charges d'exploitation	Note 18	6 951	7 194
Produit des cessions d'activités			3 050
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		44 980	131 112
Produits financiers		4 119	5 105
Charges financières		-12 645	-2 977
Résultat financier	Note 20	-8 526	2 129
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		36 454	133 240
Impôt	Note 15	-28 546	-45 091
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 5	2 455	4 278
RÉSULTAT NET			
Part du Groupe		4 126	86 076
Intérêts minoritaires		6 237	6 351
RESULTAT PAR ACTION			
<i>en euros</i>			
Résultat net part du Groupe	Note 1	0,11	2,32
Résultat dilué par action	Note 1	0,11	2,32

Comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros

	31.12.2008	31.12.2007
RÉSULTAT NET	10 363	92 427
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	-2 455	-4 278
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements	26 030	18 834
- Variation de provisions	61 467	5 280
- Variation des impôts différés	5 349	3 087
- Produits de cession éléments de l'actif	-2 535	-18 292
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	1 643	14 144
+/- Autres	1 296	584
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	101 158	111 786
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	-16 059	-64 366
+/- Variations des créances clients	84 431	-29 737
+/- Variation des créances de financement des ventes	495	
+/- Variations des autres créances d'exploitation	13 940	-1 947
+/- Variations des dettes fournisseurs	-140 766	46 768
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-13 981	-7 794
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	2 339	
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	31 557	54 710
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations incorporelles		
+ Cession d'immobilisations corporelles	2 138	2 773
+ Cessions d'actifs financiers non courants	554	15 520
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-11 160	-13 191
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-36 874	-43 515
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-234 738	-1 645
- Augmentation de capital des entreprises associées	-2 940	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	1 131	1 136
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	3 906	-4 171
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-277 983	-43 093
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital		
- Réduction de capital		
- Distributions mises en paiement	-42 379	-42 479
+/- Vente/rachat d'actions propres	-1 724	-4 338
+/- Variation des dettes financières	202 962	-4 651
+/- Variation des actifs financiers courants	51 431	9 716
+/- Autres		
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	210 290	-41 752
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	-36 136	-30 135
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	73 530	105 827
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	-3 014	-2 162
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE	34 380	73 530
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)	254	51 662

Le Groupe a décaissé sur l'exercice 27 253 K€ au titre des impôts courants (cf. note 15.1).

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

MONTANT NET

ACTIF	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>en milliers d'euros</i>			
ACTIF NON COURANT			
GOODWILL	Note 3	4 100	612
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	76 761	23 256
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	181 423	121 675
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 5	27 954	24 848
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 6	4 749	19 337
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 9	91 816	
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		811	5 155
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	Note 15	4 845	4 640
		392 459	199 523
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 7	403 215	306 996
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 8	306 137	265 681
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 9	116 511	
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	Note 15	22 977	8 798
Autres créances	Note 10	16 944	26 956
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 6	254	51 662
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 6	57 387	73 530
		923 425	733 623
TOTAL GÉNÉRAL		1 315 884	933 146

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF	Notes	MONTANT NET	
		31.12.2008	31.12.2007
<i>en milliers d'euros</i>			
Capital social	Note 11	37 809	37 809
Primes		439	439
Actions propres		-21 009	-19 364
Réserves consolidées		467 630	423 810
Ecart de conversion monétaire		-23 535	-5 374
Résultat (part du Groupe)		4 126	86 076
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		465 460	523 396
INTÉRÊTS MINORITAIRES		3 599	3 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		469 059	526 863
PASSIF NON COURANT			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 15	18 676	4 417
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 12	39 078	10 220
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 6		
Emprunts et dettes		85 447	9 073
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		2 947	0
		146 148	23 711
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 12	29 061	17 198
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 14	143 344	254 565
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 15	1 086	1 944
Autres dettes	Note 14	76 512	69 407
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 6	450 674	39 461
		700 677	382 573
TOTAL GÉNÉRAL		1 315 884	933 146

Comptes consolidés

1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
Situation au 31.12.2006	37 809	439	-15 080	387 348	87 839	-647	908	498 616 (1)	7 107	505 723
Résultats 2006				87 839	-87 839			0		0
Résultats au 31.12.2007					86 076			86 076	6 351	92 427
Dividendes hors Groupe				-38 949				-38 949	-3 530	-42 479
Variation écarts de conversion						-4 727		-4 727	-35	-4 762
Ecarts d'évaluation IFRS				-17 486				-17 486		-17 486
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			-4 284					-4 284		-4 284
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				1 975				1 975	23	1 998
Variation de périmètre et divers				1 158				1 158	3	1 161
Variation des pactes d'actionnaires				1 016				1 016	-6 451	-5 435
Situation au 31.12.2007	37 809	439	-19 364	422 902	86 076	-5 374	908	523 396 (1)	3 467	526 863
Résultats 2007				86 076	-86 076			0		0
Résultats au 31.12.2008					4 126			4 126	6 237	10 363
Dividendes hors Groupe				-39 104		209		-38 895	-3 484	-42 379
Variation écarts de conversion						-18 367		-18 367	-104	-18 471
Ecarts d'évaluation IFRS				2 105				2 105		2 105
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			-1 645	-52				-1 697		-1 697
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-7 622				-7 622	-31	-7 653
Variation de périmètre et divers				4 514		-3		4 511	483	4 993
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-2 096				-2 096	-2 968	-5 064
Situation au 31.12.2008	37 809	439	-21 009	466 722	4 126	-23 535	908	465 460 (1)	3 599	469 059

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	3 781
Réserve facultative	290 000
Report à nouveau	49 571

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2008 s'élève à -36 284 K€

2. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

	31.12.2008	31.12.2007
<i>en milliers d'euros</i>		
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	10 363	92 427
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	3 336	-17 401
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>	3 336	-17 401
<i>Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période</i>	0	0
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	-18 265	-4 762
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	-18 161	-4 727
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	-104	-35
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-7 653	1 998
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	-7 622	1 975
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	-31	23
Instruments de couverture de taux d'intérêts	-2 167	0
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	-2 167	
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	-14 386	72 262
<i>DONT PART REVENANT AU GROUPE</i>	<i>-20 488</i>	<i>65 923</i>
<i>DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES</i>	<i>6 102</i>	<i>6 339</i>

Comptes consolidés

PÉRIMETRE DU GROUPE MANITOU au 31.12.2008

SOCIETE MERE		FILIALES	
S O C I E T E S A S S O C I E E S	MANITOU BF SA Capital 37 809 040 EUR 430, rue de l'Aubinière 44150 ANCENIS, France	20%	TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA Capital 9 000 000 EUR ANCENIS, France
		49%	MANITOU FINANCE FRANCE SAS Capital 19 600 000 EUR PUTEAUX, France
		49%	MANITOU FINANCE Ltd. Capital 2 000 000 GBP BASINGSTOKE, Royaume-Uni
		49%	FIMAN Capital 2 600 ILS TEL AVIV, Israël
		30,4%	ALGOMAT Capital 20 000 000 DZD ALGER, Algérie
		40%	HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd. Capital 3 000 000 USD HANGZHOU, Chine
			38,7%
			ACTIS LOCATION Capital 62 000 EUR ANCENIS, France

Comptes consolidés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MANITOU BF SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français au capital de 37 809 040 euros composé de 37 809 040 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment "B" de NYSE Euronext Paris depuis le 21.01.2009 (compartiment "A" en 2008).

Le siège social de la Maison Mère, correspondant également au principal site de production du Groupe est :

**430 rue de l'Aubinière - BP 10249
44158 - ANCENIS CEDEX France**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

**857 802 508 RCS Nantes
SIRET : 857 802 508 00047
Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.**

RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment "B" d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2008 s'élevait à 14 150 254 actions, soit 37,43% du capital social.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe MANITOU ont été arrêtés par le Directoire le 30.03.2009 et présentés au Conseil de Surveillance le même jour.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2008, le périmètre du Groupe MANITOU a évolué de façon significative, principalement du fait de l'acquisition de la société GEHL COMPANY dont MANITOU BF SA détenait jusqu'alors 14,4% du capital.

GEHL COMPANY, cotée au NASDAQ jusqu'en octobre 2008 a fait l'objet d'une offre publique d'achat amicale lancée le 08.09.2008 par la société TENEDOR CORPORATION, filiale à 100% de MANITOU BF SA. L'opération, entièrement réglée en numéraire, a valorisé l'action GEHL à 30\$. Le coût d'acquisition des actions GEHL COMPANY non détenues par MANITOU BF SA s'élève en conséquence à 331 M\$.

Le nombre de titres détenus à l'issue de la période d'offre dans les sociétés TENEDOR et MANITOU BF SA a dépassé le seuil de 90% de participation et permis de procéder à un rachat obligatoire des actions non encore apportées. La société GEHL COMPANY désormais détenue à 100% par le Groupe MANITOU, a été délistée du NASDAQ le 27.10.2008, date à laquelle les sociétés GEHL COMPANY et TENEDOR ont procédé à une fusion. La société résultant de cette opération, GEHL COMPANY est détenue à 100% par MANITOU BF SA.

D'autres opérations moins significatives sont aussi intervenues au cours de l'exercice :

> Au mois d'avril 2008, la société EMPILHADORES DE PORTUGAL SA a acquis 8% du capital des entités EPL ALGARVE et EPL CENTRO portant son pourcentage de contrôle à 51,3%. Ces deux entités, antérieurement sociétés associées, sont désormais intégrées globalement.

> Au mois de juillet 2008, MANITOU BENELUX SA a acquis 100% de la société néerlandaise DE LADDERSPECIALIST B.V. (DLS) spécialisée dans la location de matériel d'élévation de personnes.

NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes :

- recul de l'activité de l'ordre de 40% entre l'exercice 2009 et l'exercice 2008,
- mise en œuvre de mesures d'adaptation importantes (cf. présentation du plan « PERFORMANCE 2011 » - note 27) et mise en place d'une nouvelle organisation du groupe (cf. « Nouvelle organisation du Groupe » - note 27),

- renégociation des contrats de financement en France et aux Etats Unis pendant la durée des accords de waivers renouvelés le 27 avril dernier (cf. « Renégociation des financements en France et aux Etats Unis » - note 27),
- renouvellement des lignes de crédit court terme,

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de MANITOU est confiante quant à l'aboutissement des négociations mentionnées ci-dessus qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Le Groupe MANITOU, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

Comptes consolidés

Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1 - Normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe MANITOU au 31.12.2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 31.12.2008 :

Au 31.12.2008, seul l'amendement aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » est d'application obligatoire dans l'Union Européenne. Le Groupe MANITOU n'est pas concerné par cet amendement.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :

les interprétations IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe", IFRIC 13 "Programmes de fidélisation" et IFRIC 14 "IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction", d'application facultative, sont sans impact sur les états financiers du Groupe MANITOU.

Le Groupe MANITOU n'a par ailleurs pas opté pour l'application par anticipation des normes et interprétations suivantes :

- > IFRS 8 "Secteurs opérationnels",
 - > IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 révisée "Etats financiers consolidés et individuels",
 - > IAS 1 révisée "Présentation des états financiers",
- normes applicables à compter du 01.01.2009.

Le Groupe MANITOU a par contre appliqué par anticipation les amendements apportés à la norme IAS 23 et a capitalisé, en 2008, les coûts d'emprunt directement attribuables aux actifs qui nécessitent une période longue avant de pouvoir être utilisés.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

les états financiers étant préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31.12.2008, les normes et interprétations suivantes, applicables par anticipation ou pour les exercices ouverts à compter du 01.01.2008 mais non adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes, n'ont pas été appliquées :

- amendements contenus dans le premier projet annuel d'amélioration des IFRS publié en mai 2008,
- IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier",
- IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger".

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

Note 1.2 - Changements de présentation et correction d'erreur

Correction d'erreur

Les dettes financières relatives aux pactes existant avec les actionnaires minoritaires (put de minoritaires) ont été reclassées en dettes financières courantes, les minoritaires ayant la possibilité d'exercer le put à tout moment. La dette relative aux pactes d'actionnaires s'élève à 31 032 K€ au 31.12.2007 et à 36 284 K€ au 31.12.2008.

Changements de présentation

Les créances relatives aux opérations de location-financement classées au 31.12.2007 en comptes clients pour la part court terme et en autres actifs non courants pour la part moyen et long termes ont été reclassées dans les lignes de créances de financement des ventes courantes et non courantes.

Les créances de financement des ventes, qui incluent les créances de location financement ainsi que les financements accordés aux clients finaux, sont devenues significatives en 2008 du fait de l'acquisition de GEHL et sont en conséquence présentées sur des lignes séparées au bilan.

Le tableau des flux de trésorerie a lui aussi été modifié pour présenter sur des lignes distinctes la variation des créances de financement des ventes ainsi que celle des dettes qui leur sont liées.

Note 1.3 - Principales bases d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. MANITOU revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Directoire a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.7 à 1.9),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16),
- avantages du personnel (cf. note 1.17),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

Note 1.4 - Méthodes de consolidation

MANITOU BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles MANITOU BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Il n'y a pas, dans le périmètre du Groupe MANITOU, de société contrôlée conjointement. Dans le cas de MANITOU FINANCE FRANCE SAS et de MANITOU FINANCE Ltd., détenues par MANITOU BF à 49%, le co-actionnaire dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration. MANITOU BF exerce en conséquence sur ces deux sociétés une influence notable.

A l'exception de TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA, de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, de MANITOU FINANCE Ltd., de FIMAN, d'ALGOMAT, d'ACTIS LOCATION et d'HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT, mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe MANITOU contrôle au 31.12.2008 les sociétés EPL ALGARVE et EPL CENTRO sur lesquelles il exerçait auparavant une influence notable.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2008.

Le Groupe MANITOU ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2008 ni sur les exercices antérieurs.

Note 1.5 - Méthode de conversion des opérations et transactions en monnaie étrangère**- Conversion des états financiers libellés en devises**

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- > actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- > produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.
- > Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe MANITOU n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

- Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- > en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- > en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

Note 1.6 - Regroupements d'entreprises et goodwill

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3.

L'excédent du coût d'acquisition (y compris coûts accessoires) sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

En cas de prise de contrôle par achats successifs de titres un goodwill est calculé au titre de chaque transaction significative prise séparément.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

Note 1.7 - Immobilisations incorporelles

- Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- > le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- > le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- > la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- > l'Entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- > il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'Entreprise peut être démontrée ;
- > des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés à compter de la date de décision de développement et d'industrialisation jusqu'aux phases de tests et de fabrication en présérie sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

- Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

- Evaluation postérieure :

La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

- **Les amortissements** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

Note 1.8 - Immobilisations corporelles**- Comptabilisation initiale**

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

> en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;

> en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

- **Les amortissements** sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

- Matériels pris ou donnés en location

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

Note 1.9 - Perte de valeur d'un actif immobilisé

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).

Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe MANITOU, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par le Directoire. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 10% pour l'exercice 2008, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Note 1.10 - Valorisation et dépréciation des stocks

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

Note 1.11 - Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

1.11.1- Créances de financement des ventes

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.11.2- Titres disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.11.3- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.11.4- Actifs financiers court terme

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

Note 1.12 - Évaluation et comptabilisation des passifs financiers1.12.1 - Emprunts et autres passifs financiers (hors instruments dérivés)

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.12.2 - Valorisation des pactes d'actionnaires (puts de minoritaires)

La société MANITOU BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

Note 1.13 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture1.13.1- Evaluation

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché ; celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.13.2- Documentation

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable.

1.13.3- Comptabilisation

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

> Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

> Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en "autres produits et charges d'exploitation" (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

Note 1.14 - Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Note 1.15 - Options d'achat d'actions1.15.1- Options d'achat d'actions MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe après le 07.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Directoire consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés.

Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la note 11.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

1.15.2- Option de souscription d'actions attribuée dans une société non cotée et comportant une clause de rachat par MANITOU BF SA

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par MANITOU BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe MANITOU. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

Note 1.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

Mesures de restructuration / Indemnités de fin de contrat de travail

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Note 1.17 Avantages du personnel

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

> Les régimes à **cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe MANITOU verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

> Les engagements résultant de régimes à **prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie.

Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe MANITOU ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 13 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

Note 1.18 - Impôts

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Note 1.19 - Traitement des subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche, précédemment enregistré en réduction de la charge d'impôt, est, à compter de l'exercice 2008 comptabilisé comme une subvention :

- > la part relative aux dépenses de recherche et développement enregistrées en charges de la période est considérée comme un produit de la période,
- > la part relative aux frais de développement comptabilisés à l'actif du bilan est enregistrée initialement au passif du bilan et rapportée au compte de résultat au rythme de l'amortissement des frais de développement activés.

L'impact de ce retraitement à l'ouverture de l'exercice a été estimé non significatif ; en conséquence, l'application a été faite de façon prospective.

Note 1.20 - Information sectorielle

Bien que distribuant ses produits sur trois principaux marchés, la construction, l'agriculture et les industries, le Groupe MANITOU n'évolue que dans un seul secteur d'activité : la manutention (chariots élévateurs, mini-chargeurs et nacelles élévatrices de personnes). Par ailleurs, les moyens de production et de distribution du Groupe ne peuvent être identifiés selon les produits ou les marchés.

Le Groupe MANITOU travaille actuellement, en partie du fait de l'acquisition de GEHL fin 2008, à la redéfinition de son organisation et de son reporting interne. La norme IFRS 8, qui sera appliquée par le Groupe à compter de l'exercice 2009, impliquera la mise en place d'une information sectorielle basée sur les périmètres organisationnels qui seront mis en place dans le courant de l'année 2009 (cf. note 27).

Note 1.21 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

Note 1.22 - Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de MANITOU BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Comptes consolidés

Note 2 - ACQUISITIONS DE FILIALES

2.1. Liste des acquisitions

2008	Activité	Date d'acquisition	% de titres acquis	% d'intérêt à la fin de l'exercice
GEHL COMPANY - Etats-Unis	Production, distribution & financement	23.10.2008	86,1%	100,0%
DLS - Pays-Bas	Location	15.07.2008	100,0%	100,0%
EPL ALGARVE, EPL CENTRO - Portugal	Distribution	01.04.2008	8,0%	51,3%

Le prix d'acquisition relatif à ces trois opérations s'est élevé à 253 084 K€ sur l'exercice 2008. Les comptes de GEHL COMPANY ont été intégrés dans le périmètre du Groupe MANITOU à compter du 01.11.2008. Aucun événement significatif pouvant impacter le bilan et le compte de résultat n'est intervenu entre la date d'acquisition de GEHL et le 31.10.2008.

2.2. Analyse des actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition se détaille comme suit :

en milliers d'euros (date d'acquisition)

	Valeur comptable	Ajustement de juste valeur	Juste valeur
ACTIF			
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles non amortissables (1)		24 272	24 272
Immobilisations incorporelles amortissables (2)	1 506	23 513	25 020
Immobilisations corporelles	42 028	6 742	48 770
Autres actifs non courants	100 480		100 480
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	87 180	4 929	92 109
Autres éléments de BFR actif	272 901		272 901
PASSIF			
<u>Passifs non courants</u>			
Intérêts minoritaires			398
Provisions non courantes	4 059		4 059
Dettes financières non courantes	80 079		80 079
Autres dettes non courantes	3 128		3 128
Impôts différés passif	-9 090	24 235	15 145
<u>Passifs courants</u>			
Provisions courantes	22 547		22 547
Eléments de BFR passif	51 375		51 375
Dettes financières courantes	183 752		183 752
ACTIF NET TOTAL ACQUIS 100%			203 069
Goodwill (3)			58 563
- Impact des titres GEHL antérieurement détenus			26 894
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACQUISITION			234 738
Prix d'acquisition			253 084
- Gain relatif à la couverture de change de l'acquisition GEHL (affecté au goodwill GEHL) (3)			7 722
- Trésorerie acquise			10 624

Les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs ont été réalisées à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles et incorporelles de GEHL ont été évaluées par des experts indépendants.

(1) Les immobilisations incorporelles non amortissables correspondent principalement aux marques GEHL et MUSTANG valorisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des marques a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque, si le Groupe n'en était pas propriétaire. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital retenu par le Groupe (10%) auquel s'ajoute une prime de risque spécifique à l'actif valorisé.

(2) Les immobilisations incorporelles amortissables réévaluées à la juste valeur correspondent pour l'essentiel au savoir-faire technologique et au réseau de distribution.

> technologie : la juste valeur de l'actif technologique a elle aussi été déterminée selon une méthode d'actualisation des flux de redevances en prenant en compte une hypothèse de renouvellement des technologies utilisées au bout de 8 ans sur le marché américain.

> réseau de distribution : la juste valeur du réseau de distribution a été déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés futurs nets de la rémunération attendue des autres actifs d'exploitation. L'actif ainsi valorisé est amorti sur une durée d'utilité de 20 ans.

(3) Le goodwill de 58 563 K€ en date d'acquisition se décompose comme suit :

> GEHL COMPANY : 57 613 K€

> DLS : 933 K€

> EPL ALGARVE et EPL CENTRO : 17 K€

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill relatif à l'acquisition de GEHL COMPANY est la somme des goodwills positifs et négatifs constatés lors des achats successifs de titres intervenus entre juillet 2004 et octobre 2008. Le goodwill ainsi déterminé est impacté du montant net d'impôts de la couverture de change à terme contractée lors de l'acquisition (basis adjustment), soit 7,7 M€.

Il comprend la juste valeur des synergies attendues dans les domaines des achats et de la recherche et développement, ainsi que la juste valeur des développements de marchés futurs rendus possibles par la position de GEHL sur le marché américain.

2.3. Impacts des acquisitions sur les résultats du Groupe

Les impacts significatifs concernent GEHL COMPANY.

Si le regroupement avait eu lieu au 01.01.2008, les principaux agrégats du résultat du Groupe MANITOU auraient été impactés comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Apport de GEHL COMPANY du 1.11.2008 au 31.12.2008	Pro-forma - Apport de la société Gehl du 01.01.2008 au 31.10.2008	Pro-forma- Comptes consolidés 2008 intégrant la société GEHL sur 12
Chiffre d'affaires	20	204	1 481
Résultat opérationnel	-6	-32	13
Résultat net part du Groupe	-6	-21	-17

Ces impacts n'intègrent pas les frais financiers qui auraient été pris en charge par MANITOU BF si l'opération avait été réalisée au 01.01.2008, mais incluent des charges non récurrentes liées à l'opération et supportées par GEHL pour un montant avant impôts de 9,1 M€.

Comptes consolidés

Note 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1. Evolution de la valeur nette comptable

<i>en milliers d'euros</i>						Montant brut
	31.12.2007	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2008
Goodwill	3 702			58 563	-3 441	58 824
Frais de développement	16 140	4 022	218			19 944
Marques				24 272	-1 278	22 993
Autres immobilisations incorporelles	19 118	7 137	255	25 075	-1 216	49 858
Total Immobilisations incorporelles	35 258	11 159	473	49 346	-2 494	92 796

<i>en milliers d'euros</i>						Amortissements et pertes de valeur
	31.12.2007	Dotation	Reprise	Virts / Var. de périmètre	Ecart de conv.	31.12.2008
Goodwill	3 090	51 634				54 724
Frais de développement	1 615	2 148		239		4 002
Marques						
Autres immobilisations incorporelles	10 388	1 995	198	-185	34	12 033
Total Immobilisations incorporelles	12 002	4 143	198	54	34	16 035

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008
Goodwill	612	4 100
Frais de développement	14 525	15 942
Marques		22 993
Autres immobilisations incorporelles	8 731	37 825
Total Immobilisations incorporelles	23 256	76 761

Les investissements de l'exercice 2008 hors variations de périmètre sont principalement liés à la mise en place du système d'information Groupe intégré (ERP) qui s'est poursuivie sur l'exercice. Les coûts activés dans le cadre de ce projet s'élèvent à 11 865 K€ au 31.12.2008 dont 6 325 K€ investis sur l'exercice. Le déploiement de cet ERP pour l'ensemble des fonctions de MANITOU BF SA devrait être finalisé en 2009.

Les variations de périmètre concernent pour l'essentiel l'acquisition de la société GEHL (cf. note 2.2).

Pour les UGT sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

3.2. Détail des goodwills à la clôture de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008
EMPILHADORES DE PORTUGAL SA	70	70
EPL ALGARVE		11
EPL CENTRO		6
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	542	542
GEHL		2 538
DLS		933
TOTAL	612	4 100

3.3. Dépréciation des goodwills

Les goodwills ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.9.

GEHL COMPANY est considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill constaté lors de l'acquisition est affecté.

La valeur nette de cette Unité Génératrice de Trésorerie a été comparée au 31.12.2008 aux flux futurs de trésorerie les plus probables déterminés en prenant en compte des hypothèses d'évolution de l'activité et de la structure de financement des ventes.

Comme précisé dans la note 1.9, le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 10% au 31.12.2008. Le taux de croissance perpétuelle est de 3%, il correspond au taux retenu par les experts lors de l'évaluation des actifs incorporels de GEHL.

Sur la base de cette comparaison, une dépréciation de 51 634 K€ a été enregistrée, dépréciation entièrement affectée au goodwill constaté lors de l'acquisition

La sensibilité de la dépréciation du goodwill de GEHL aux variations des hypothèses décrites ci-dessus est présentée dans le tableau suivant.

<i>en milliers d'euros</i>	Augmentation de la dépréciation du goodwill
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	17 382
Taux de croissance à l'infini -0,5%	13 020
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	8 721

Les tests réalisés sur les autres goodwills n'ont pas conduit à enregistrer de dépréciation.

Note 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>						Montant brut
	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2008
Terrains	14 666	2 622	23	-225	5 178	22 218
Constructions	89 507	3 389	32	-1 038	19 274	111 101
Installations techniques, matériel et outillages	77 981	15 738	341	-627	18 220	110 971
Autres immobilisations corporelles	40 969	6 594	4 004	-164	7 576	50 971
Immob. corporelles en cours	6 272	8 497	7	-1 011	1 091	14 842
Avances et acomptes	2 063	33			-1 766	330
TOTAL	231 459	36 874	4 407	-3 065	49 573	310 434

<i>en milliers d'euros</i>						Amortissements
	31.12.2007	Dotation	Reprise	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2008
Terrains	3 623	443	15	5		4 056
Constructions	34 270	4 923	28	-273	41	38 933
Installations techniques, matériel et outillages	50 193	9 479	325	61	223	59 631
Autres immobilisations corporelles	21 698	7 043	2 844	-46	539	26 390
Immob. corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	109 784	21 887	3 211	-252	803	129 011

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008
Terrains	11 043	18 163
Constructions	55 237	72 167
Installations techniques, matériel et outillages	27 788	51 340
Autres immobilisations corporelles	19 271	24 581
Immob. corporelles en cours	6 272	14 842
Avances et acomptes	2 063	330
TOTAL	121 675	181 423

Les principaux investissements ont concerné l'usine de production des flèches (10 M€), le site de production des mâts (3 M€) ainsi que diverses extensions capacitaires (6 M€).

Pour les UGT sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Note 5 - ENTREPRISES ASSOCIEES

5.1. Evolution des participations dans les entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2008
TIE SA	12 660	1 448	-403			13 705
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	7 132	338		2 940		10 410
MANITOU FINANCE Ltd.	3 088	449	-1 002		-502	2 032
FIMAN	33	22			3	58
ALGOMAT	108	71			-4	174
ACTIS LOCATION	45	0				45
EPL ALGARVE	445	18		-463		0
EPL CENTRO	84	6		-91		0
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	1 253	103			174	1 530
TOTAL	24 848	2 455	-1 406	2 386	-329	27 954

Au 01.04.2008 le Groupe MANITOU a acquis 8% complémentaires du capital des sociétés EPL Algarve et EPL Centro ce qui porte son pourcentage de contrôle à 51,3% et lui confère le contrôle exclusif de ces sociétés. Ces dernières sont en conséquence intégrées globalement à compter de cette date.

5.2. Quote-part de résultat net et de capitaux propres des entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat		Capitaux propres	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
TIE SA	2 794	1 448	8 792	9 837
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	527	338	468	806
MANITOU FINANCE Ltd.	490	449	1 605	549
FIMAN	-16	22	-84	-59
ALGOMAT	18	71	34	101
ACTIS LOCATION	3	0	20	20
EPL ALGARVE (du 01.01.2008 au 31.03.2008)	38	18	378	
EPL CENTRO (du 01.01.2008 au 31.03.2008)	27	6	54	
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	398	103	258	536
TOTAL	4 278	2 455	11 525	11 790

5.3. Détail par société des éléments significatifs

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	253 237	7 471	113 958	62 087	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	8 556	1 074	184 814	14 555	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd	Financement	4 558	999	62 435	6 300	49,0%
FIMAN	Dormante		-32	640	67	49,0%
ALGOMAT	Distribution	3 405	58	2 728	356	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	316	8	225	118	38,3%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	7 570	994	4 203	3 132	40,0%

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2008
						Quote-part détenue
TIE SA	Production	283 224	7 241	99 205	67 312	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	11 431	689	222 280	21 245	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	4 075	914	38 632	4 146	49,0%
FIMAN	Dormante		44	1 401	117	49,0%
ALGOMAT	Distribution	4 315	244	2 071	574	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	334	0	259	118	38,3%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	5 148	228	5 565	3 825	40,0%

Note 6 - INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1. Réconciliation des lignes du bilan – Actif

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007			
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2007
Actifs financiers non courants (Note 6.2)		19 337		19 337
Actifs financiers courants (Note 6.3)			51 662	51 662
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.4)			73 530	73 530
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 9)				
Autres actifs non courants		5 155		5 155
Clients (Note 8)		265 681		265 681
Créances de financement des ventes - part courante (Note 9)				
Autres créances courantes (Note 10)		26 956		26 956
TOTAL	19 337	297 791	125 192	442 321

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2008
Actifs financiers non courants (Note 6.2)	97		4 652	4 749
Actifs financiers courants (Note 6.3)			254	254
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.4)			57 387	57 387
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 9)		91 816		91 816
Autres actifs non courants		811		811
Clients (Note 8)		306 137		306 137
Créances de financement des ventes - part courante (Note 9)		116 511		116 511
Autres créances courantes (Note 10)		16 944		16 944
TOTAL	97	532 219	62 293	594 608

6.2. Actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>						Montant brut
	31.12.2007	Variation	Juste valeur	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2008
Titres disponibles à la vente :						
- GEHL COMPANY	19 046				-19 046	
- Autres titres	295	-194		0		101
Autres actifs financiers non courants		-156		-277	5 086	4 653
TOTAL	19 341	-350		-277	-13 960	4 753

<i>en milliers d'euros</i>	Provision		Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
Titres disponibles à la vente :				
- GEHL COMPANY			19 046	
- Autres titres	4	4	291	97
Autres actifs financiers non courants				4 653
TOTAL	4	4	19 337	4 749

Au 31.12.2007, MANITOU BF SA détenait 1 748 046 titres pour 14,41% du capital de GEHL valorisés au cours du dernier jour de bourse et convertis en euros au cours de clôture de l'USD. Cette valorisation avait conduit à constater une diminution cumulée au 31.12.07 de 3 337 K€ des titres disponibles à la vente, ainsi qu'une réduction symétrique des capitaux propres pour le même montant.

Au cours de l'exercice 2008, MANITOU BF SA a acquis 100% GEHL (voir note 2).

S'agissant d'une prise de contrôle par achats successifs, la juste valeur des actifs et passifs acquis ainsi que le goodwill ont été déterminés à chaque date d'échange. Le prix d'acquisition des titres pris en compte pour les achats successifs antérieurs à la prise de contrôle correspond à leur valeur historique. L'ajustement à la juste valeur de 3 337 K€ constaté au 31.12.2007 a été annulé, ce qui a généré un mouvement symétrique dans les capitaux propres.

6.3. Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur au 31.12.2008.

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008
Placement structuré à capital garanti	10 100	
FCP à capital garanti	41 160	
Autres	402	254
TOTAL	51 662	254

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008
Disponibilités	62 824	52 205
SICAV monétaires et autres	10 706	5 182
TOTAL	73 530	57 387

6.5. Réconciliation des lignes du bilan – Passifs

Les différentes catégories de passifs financiers au 31.12.2008 sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 6.6 ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Passifs financiers non courants (Note 6.6)	9 073	85 447
Autres passifs non courants		2 947
Passifs financiers courants (Note 6.6)	39 461	450 674
Fournisseurs (Note 14)	254 564	143 343
Autres dettes courantes (Note 14)	69 407	76 512
TOTAL	372 505	758 924

6.6. Passifs financiers courants et non courants

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

<i>en milliers d'euros</i>	Courant		Non courant			
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	un à cinq ans	+ cinq ans
Financements à court terme et découverts bancaires	562	23 008				
Emprunts bancaires		293 383		238	219	19
Emprunts sur locations financement	2 581	4 258	7 957	11 808	11 804	4
Dettes financières portées par les véhicules de titrisation (note 9)		55 702		37 134	37 134	
Dettes financières relative aux ventes avec recours (note 9)		36 140		24 093	24 093	
Dérivés passifs - taux				11 969	11 969	
Autres emprunts	5 287	1 900	1 116	204	102	102
TOTAL	8 429	414 391	9 073	85 447	85 322	125
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	31 032	36 284				
TOTAL	39 461	450 674	9 073	85 447	85 322	125

Les dettes relatives aux pactes d'actionnaires ont été reclassées en dettes financières court terme, les actionnaires minoritaires ayant la possibilité d'exercer le put à tout moment.

L'accroissement des dettes financières est lié à l'acquisition de GEHL.

Les emprunts bancaires intègrent :

- un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de GEHL et enregistré pour un montant de 207 M€, valeur de la dette sous déduction de la part non amortie des commissions d'arrangement, en dette financière court terme au 31.12.2008, une clause restrictive du contrat de financement n'étant pas respectée à cette date (cf. 6.6.1).

- un crédit syndiqué porté par GEHL tiré à hauteur de 81 M€ au 31.12.2008 pour lequel la clause de changement de contrôle consécutive à l'acquisition de la filiale n'était pas levée au 31.12.2008.

Les dettes financières liées au programme de titrisation ainsi que les dettes financières relatives aux ventes avec recours figurent au bilan de GEHL et sont liées à son activité de financement des ventes aux clients finaux. Le programme de titrisation comprend lui aussi une clause de changement de contrôle consécutive à l'acquisition de la société GEHL par le Groupe MANITOU, clause non levée au 31.12.2008.

6.6.1. Caractéristiques des principaux emprunts bancaires

	31.12.2008		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Crédit syndiqué - France (1)	207 168		EUR	T3/2013	4,44%
Crédit syndiqué - USA (2)	80 810		USD	T4/2011	5,49%
Titrisation - USA (3)	55 702	37 134	USD	T1/2009	4,07%
Ventes avec recours limité	36 140	24 093	USD	variable	5,74%

(1) Un crédit de 260 M€ plus 125 M\$ ou équivalent en euros d'une durée de 5 ans a été signé en septembre 2008 puis syndiqué courant octobre 2008 auprès de huit partenaires bancaires français. Le crédit se décompose en 210 M€ de dette d'acquisition amortissable de façon non linéaire sur 5 ans, et en deux lignes de crédits renouvelables de 50 M€ et de 125M\$ ou équivalent euros. Au 31.12.2008, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- durée : 5 ans,
- remboursement : annuel, à la date anniversaire de la signature (16% du montant initial de la première à la troisième échéance, 17% à la quatrième échéance et 35% à la dernière échéance),
- Taux : Euribor plus une marge fixée à 1,2% jusqu'au 30/06/2009 et dépendant par la suite du ratio de leverage (dette nette sur EBITDA).

Ce contrat de crédit contient des clauses restrictives, notamment en terme de ratios financiers :

<i>ratios financiers</i>	Limites contractuelles
Endettement net sur capitaux propres (gearing) (1)	< 1
Endettement net sur EBITDA (leverage) (2)	< 3

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

Au 31.12.2008, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 0,875 selon les critères de la convention de crédit et l'endettement net représente 3,5 fois l' EBITDA. Cette dernière clause restrictive n'étant pas respectée, la totalité de la dette d'acquisition a été reportée en dette financière court terme au 31.12.2008.

Pour faire face à cette situation, le Groupe MANITOU a initié un processus de renégociation de ses financements avec les banques. Un accord a été obtenu le 25 février 2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL et d'un montant maximum de 125 M\$. Cet accord est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord a été renouvelé le 27 avril 2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

(2) Au 31.12.2008, GEHL COMPANY dispose d'un contrat de crédits renouvelable de 125 M\$ non assorti de sûretés, conclu en octobre 2006 avec un syndicat de banques américaines et expirant en octobre 2011, dont l'encours au 31.12.2008 s'élève à 112 M\$, soit 81 M€.

La chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans ce contrat de crédit. Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a depuis négocié par deux fois des waivers d'une durée de quelques semaines ainsi qu'un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16 avril 2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contre partie :

- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,
- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de sûretés sur les actifs de la société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours pour en assurer sa mise en oeuvre effective.

(3) GEHL a mis en place en 2006 un programme de titrisation de 165 M\$ (118 M€) réalisé et utilisé à hauteur de 93 M€ au 31.12.2008.

La société GEHL a reçu le 23 février 2009 une notification de l'établissement bancaire assurant le programme de titrisation de sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi 2010.

6.6.2. Encours vis-à-vis des établissements financiers

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit au 31.12.2008 :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	
	Encours autorisé	Encours utilisé
Financement à court terme et découvert bancaire	82 850	23 008
Dette financière portée par les véhicules de titrisation	118 560	92 836
Autres emprunts bancaires		
- Emprunt à terme amortissable	211 018	211 018
- Crédits renouvelables	236 108	85 282

6.7. Instruments financiers dérivés

Le Groupe MANITOU a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de GEHL (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008-04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2008.

	31.12.2008		
	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2008
Inférieur à un an	3,45%	35 000	
1 à 2 ans	3,54%	65 000	
2 à 5 ans	3,73%	60 000	
Total notionnel à 31.12.08		160 000	-3 305

Par ailleurs, en lien avec le programme de titrisation, GEHL a mis en place un swap de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux évolutions des taux variables. Les conditions de ce contrat de swap, ainsi que le montant du notionnel ont été basés à la date de souscription sur une prévision d'évolution du portefeuille des créances titrisées. Au 31.12.2008, le notionnel s'élève à 142 M€, pour diminuer progressivement et atteindre une valeur nulle en 2013. Compte tenu de la réduction de l'encours du programme de titrisation, le swap est considéré comme inefficace au 31.12.2008 et la variation de juste valeur de 2 459 K€ lui étant affectée a été enregistrée en charge financière dans le compte de résultat.

Au 31.12.2008, GEHL paye un taux fixe de 4,932% et reçoit un taux variable LIBOR 30 jours.

Le Groupe détient au 31.12.2008 des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD en Euro pour un montant de 2 M€. Ces derniers n'étant pas affectés à des couvertures précises d'actif et de passif, la couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat pour -0,1 M€.

6.8. Analyse de sensibilité aux variations de taux de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2008 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	USD/EUR	GBP/EUR	AUD/EUR
	+5%	+5%	+5%
Créances	258	332	190
Dettes	-596	-69	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	294	288	33
Effet en résultat	-44	551	289

Note 7 - STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut				
	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	104 547	19 708	-2 439	-758	121 059
Encours de fabrication	57 048	2 147	-41 969	-217	17 009
Produits finis	104 920	68 945	57 487	-5 527	225 826
Marchandises	50 503	5 250	2 979	-1 585	57 147
TOTAL	317 019	96 051	16 059	-8 087	421 042

<i>en milliers d'euros</i>	Provision				
	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	1 154	3 320	165	-175	4 464
Encours de fabrication					
Produits finis	3 848	-727	3 092	-369	5 843
Marchandises	5 021	1 350	1 266	-116	7 520
TOTAL	10 023	3 942	4 522	-660	17 827

<i>en milliers d'euros</i>					Montant net
	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	103 393	16 389	-2 604	-584	116 594
Encours de fabrication	57 048	2 147	-41 969	-217	17 009
Produits finis	101 073	69 672	54 396	-5 157	219 983
Marchandises	45 482	3 900	1 714	-1 469	49 627
TOTAL	306 996	92 109	11 536	-7 427	403 215

Note 8 – CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008	Dont créances échues depuis plus de 90 jours
COURANT						
Clients - brut	269 047	140 219	-81 439	-11 581	316 247	20 278
Clients - dépréciation	3 367	7 042	476	-775	10 110	6 828
Clients - net	265 681				306 137	13 449
NON-COURANT						
Clients - brut	5 103		-5 055		48	0
Clients - dépréciation			3		3	0
Clients - net	5 103				45	0
TOTAL	270 784				306 182	13 449

En dehors du marché américain, le Groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, la société GEHL a avec ses distributeurs des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces "floor plans" les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

Les créances clients relatives aux financements des ventes aux clients finaux (location financement et autres financements) incluses en 2007 dans le poste clients pour 5 055 K€ ont été reclassées en créances de financement des ventes (cf. note 1.2).

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Note 9 – CREANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Gehl, de financement des ventes aux clients finaux.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Brut					
Créances de location financement		815	4 664	-166	5 313
Financement des clients finaux		237 739	-5 160	-12 815	219 764
Créances de financement des ventes - Brut		238 554	-496	-12 980	225 077
Dépréciation					
Créances de location financement					
Financement des clients finaux		17 650	29	-928	16 751
Créances de financement des ventes - Dépréciation		17 650	29	-928	16 751
Net					
Créances de location financement		815	4 664	-166	5 313
Financement des clients finaux		220 089	-5 188	-11 887	203 014
Créances de financement des ventes - Net		220 904	-524	-12 052	208 327
Dont					
Part non courante					91 816
Part courante					116 511

Les financements aux clients finaux comprennent 150 M€ de créances titrisées ainsi que 59 M€ de créances vendues avec recours limité non décomptabilisées au 31.12.2008.

GEHL a mis en place en 2006 un véhicule de titrisation avec une institution financière par lequel la société a la possibilité de vendre ses créances de financement des ventes aux clients finaux. Ce programme de titrisation de 165 M\$ est assorti de clauses de changement de contrôle. Ces clauses n'ont pas pu être levées lors de l'acquisition par MANITOU et ne sont pas régularisées à la date de signature de ce rapport. Le programme de titrisation a été mis en amortissement le 23.02.2009, fermant le programme au financement de nouveaux dossiers. Eu égard à cette évolution, ce dernier devrait naturellement s'éteindre mi 2010. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de titrisation est mentionné en note 6.6.

Note 10 – AUTRES CREANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Créances fiscales et sociales	19 271		-11 306	0	7 965
Autres créances	1 784	416	441	-15	2 626
Avances et acomptes sur commandes	1 211	-6	240	-43	1 402
Charges constatées d'avance	4 690	1 619	-1 507	148	4 951
TOTAL	26 956	2 030	-12 132	90	16 944

Note 11 – CAPITAUX PROPRES

11.1. Capital social

Le capital social est composé de 37 809 040 actions de même catégorie d'un nominal de 1 euro. Il est entièrement libéré.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.06.2007 a accordé une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres de créances sur la Société portant sur un montant nominal maximal de 1 200 000 euros (auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société) et / ou d'un montant maximal de 120 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise).

Cette délégation de compétence, non mise en œuvre par le Directoire à la date de signature de ce rapport, et n'ayant par conséquent pas d'effet dilutif sur le résultat par action, expire le 06.08.2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 05.06.2008 a par ailleurs conféré au Directoire tous pouvoirs avec faculté de délégation pour renouveler, pour une période de 18 mois, un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales aux conditions prévues par la loi,
- remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € et le prix minimum de vente à 15 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

11.2. Proposition de distribution de dividendes

Compte tenu de l'acquisition de GEHL et du retournement de la situation économique, le Directoire propose de ne pas distribuer de dividendes en 2009.

11.3. Titres d'auto-contrôle

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires, des actions de la société MANITOU BF ont été rachetées. La part du capital social a évolué de la façon suivante :

<i>en nombre d'actions</i>	Réalizations au 31.12.2007	% du capital	Réalizations au 31.12.2008	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	607 300		665 800	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)	126 000		101 500	
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat	-67 500		-63 300	
Détention à la clôture (plan d'actions)	665 800	1,76%	704 000	1,86%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	13 856		36 417	
Somme des titres en auto-contrôle	679 656	1,80%	740 417	1,96%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

11.4. Options d'achat d'actions par certains salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05.06.2008 a autorisé le Directoire à consentir au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des sociétés liées, des options d'achat d'actions existantes de la société mère du Groupe MANITOU et ce dans la limite de 450 000 titres. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31.12.2008, aucune option n'a été consentie dans le cadre de cette autorisation. Aucune option n'a été accordée sur l'exercice 2008.

11.4.1. Caractéristiques

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

<i>caractéristiques</i>	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	34 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	28 500
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	26 500
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	79 500
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	62 500
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	62 500
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	98 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	15 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	82 100
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	28 900
Total des options attribuées					517 500
Options radiées - actions disponibles	30.10.2008		1		85 000
Actions non attribuées					101 500
Total des actions détenues					704 000

11.4.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

<i>en unités</i>	Options en circulation au 31.12.2007	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2008
Plan du 29.03.2001	23 300		-23 300		
Plan du 12.09.2001	40 000		-40 000		
Plan du 14.06.2003	54 000			-20 000	34 000
Plan du 05.08.2003	28 500				28 500
Plan du 20.09.2004	31 500			-5 000	26 500
Plan du 13.12.2004	94 500			-15 000	79 500
Plan du 05.09.2005	70 000			-7 500	62 500
Plan du 19.12.2005	70 000			-7 500	62 500
Plan du 10.07.2006	108 000			-10 000	98 000
Plan du 21.08.2006	20 000			-5 000	15 000
Plan du 26.04.2007	95 200			-13 100	82 100
Plan du 10.10.2007	30 800			-1 900	28 900
Total	665 800		-63 300	-85 000	517 500
Prix moyen pondéré pour la période			15,17 €		

11.4.3. Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.12, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2008 à leur juste valeur à la date d'attribution.

<i>en milliers d'euros</i>	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	1352	1024	1112	793	767	5048
Charge de l'exercice 2008	338	256	278	63		935

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- > prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre MANITOU précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- > volatilité : volatilité historique du titre MANITOU sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
- > taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan;
- > durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- > taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans;
- > durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

Note 12 – PROVISIONS

12.1. Détail des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an	31.12.2008	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel						
Provisions pour garantie	21 232	14 555	6 677	28 489	21 465	7 024
Provisions pour risques divers	3 454	2 643	811	6 261	2 941	3 320
	24 686	17 198	7 488	34 750	24 405	10 344
Provisions pour avantages au personnel (Note 12)	2 733		2 733	33 390	4 656	28 734
TOTAL	27 418	17 198	10 220	68 140	29 061	39 078

12.2. Mouvement des provisions – Hors avantages au personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement / Var. de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2008
Provisions pour garantie	21 232	16 896	9 828	2 448	3 451	-815	28 489
Provisions pour risques divers	3 454	1 457	258	138	1 951	-205	6 261
TOTAL	24 686	18 352	10 086	2 585	5 403	-1 020	34 750

Garantie

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Risques divers

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

Note 13 – AVANTAGES AU PERSONNEL

13.1. Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etat-Unis
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

13.2. Evaluation

13.2.1 Principales hypothèses actuarielles retenues

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants.

	31.12.2007			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,50%	5,80%	5,50%	6,30%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,50%	n/a	7,00%

	31.12.2008			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,70%	5,90%	5,70%	6,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	5,90%	n/a	5,82%

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. La variation de 0,25 point du taux d'actualisation utilisé impacterait la valeur actuelle de l'obligation de 1,9 M€.

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2008 se situent entre 42 et 49% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

Concernant ces mêmes indemnités de fin de carrière en France, le Groupe a décidé d'appliquer de manière restrictive l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 dans ses comptes consolidés. L'application d'une interprétation plus large qui aurait conduit à aligner le montant des indemnités de départ à la retraite sur l'indemnité légale de rupture aurait majoré l'engagement du Groupe d'environ 5 M€.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

13.2.2 Composition des actifs de couverture (en %)

Au 31.12.2008, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2008				31.12.2007		
	France	Royaume-Uni	Etats-Unis - hors Gehl	Etats-Unis - Gehl	France	Royaume-Uni	Etats-Unis - hors Gehl
Actions	15%	56%	59%	88%	15%	65%	53%
Obligations	80%	32%		12%	80%	9%	30%
Immobilier	5%	10%	32%		5%	24%	
Autres		1%	9%			2%	17%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pour l'exercice 2009, le Groupe ne contribuera pas aux actifs de couverture en France compte tenu de l'évolution attendue des effectifs dans le cadre des mesures d'adaptation à la crise économique (cf. note 27).

13.2.3. Réconciliation des postes de bilan

<i>en milliers d'euros</i>						31.12.2007
	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	6 724	545	8 618	910	2 226	19 023
Juste valeur des actifs financiers	6 625		8 314		1 632	16 571
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(99)	(545)	(304)	(910)	(594)	(2 452)
				Dont :	Provision Actif	(2 733) 281

<i>en milliers d'euros</i>						31.12.2008
	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	7 654	552	7 024	965	48 796	64 991
Juste valeur des actifs financiers	6 143		5 991		19 467	31 601
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(1 511)	(552)	(1 033)	(965)	(29 329)	(33 390)
				Dont :	Provision Actif	(33 390)

13.2.4. Evolution des engagements et des actifs de couverture sur l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>						31.12.2007
	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total	
Engagement						
Début de période	8 070	10 783	2 038	2 506	23 397	
Ajustement méthodologique	298				298	
Coût des services	638		28	159	825	
Coût de l'actualisation	368	539	60	132	1 099	
Prestations payées	-399	-234	-431	-143	-1 207	
Liquidation/réduction			-364		-364	
Entrée de périmètre	6				6	
Pertes (Gains) actuariels	-1 712	-1 651	-421	-170	-3 954	
Correction taux de change		-819		-258	-1 077	
Fin de période	7 269	8 618	910	2 226	19 023	
Actifs de couverture						
Début de période	6 690	7 866		1 687	16 243	
Cotisations de l'employeur	13	1 365		175	1 553	
Prestations payées	-365	-234		-143	-742	
Rendement réel du fonds	287	60		100	447	
Correction taux de change		-743		-187	-930	
Fin de période	6 625	8 314		1 632	16 571	
Réconciliation de la provision						
Début de période	(436)	(2 917)	(2 038)	(154)	(5 545)	
Reclassement Médailles du travail	(944)				(944)	
Charge de l'année	(951)	(1)	678	(713)	(987)	
Cotisation employeur	13	1 365		175	1 553	
Prestations payées	35		431		465	
SORIE	1 639	1 173	19	53	2 884	
Correction taux de change		76		46	122	
Fin de période	(644)	(304)	(910)	(593)	(2 452)	

		31.12.2008				
<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Engagement						
	Début de période	7 269	8 618	910	2 226	19 023
	Ajustement méthodologique					
	Coût des services	532		136	198	866
	Coût de l'actualisation	425	455	45	613	1 538
	Prestations payées	-802	-201	-141	-981	-2 125
	Liquidation/réduction					
	Entrée de périmètre				42 171	42 171
	Pertes (Gains) actuariels	781	211	15	6 312	7 319
	Correction taux de change		-2 059		-1 743	-3 802
	Fin de période	8 205	7 024	965	48 796	64 990
Actifs de couverture						
	Début de période	6 625	8 314		1 632	16 571
	Cotisations de l'employeur	13	1 173		459	1 645
	Prestations payées	-762	-201		-981	-1 944
	Rendement réel du fonds	267	-1 463		-1 489	-2 685
	Entrée de périmètre				20 969	20 969
	Correction taux de change		-1 832		-1 124	-2 956
	Fin de période	6 143	5 991		19 466	31 600
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-644	-304	-910	-594	-2 452
	Reclassement Médailles du travail					
	Charge de l'année	-641	68	-181	-461	-1 215
	Cotisation employeur	13	1 173		340	1 526
	Prestations payées	40		141	119	300
	SORIE	-830	-2 197	-15	-8 151	-11 193
	Entrée de périmètre				-21 202	-21 202
	Correction taux de change		227		619	846
	Fin de période	-2 062	-1 033	-965	-29 330	-33 390

13.2.5. Ventilation de la charge de la période

		31.12.2007				
<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
	Ajustements méthodologiques	300			531	831
	Coût des services rendus	638		28	159	825
	Coûts de l'actualisation	368	539	60	132	1 099
	Rendement attendu des actifs	-291	-538		-109	-938
	Amortissement des pertes et gains actuariels	-69				-69
	Transfert/acquisition	5				5
	Réduction			-766		-766
	Charge nette	951	1	-678	713	987

		31.12.2008				
<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
	Ajustements méthodologiques					
	Coût des services rendus	532		136	202	870
	Coûts de l'actualisation	425	455	45	610	1 535
	Rendement attendu des actifs	-279	-522		-351	-1 152
	Amortissement des pertes et gains actuariels	-37				-37
	Transfert/acquisition					
	Réduction					
	Charge nette	641	-68	181	461	1 215

Au 31.12.2008, le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs ont été enregistrés en résultat financier pour une charge nette de 382 K€. Le coût des services rendus et l'amortissement des pertes et gains actuariels sont enregistrés en résultat opérationnel pour 833 K€.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Fournisseurs et comptes rattachés	254 564	33 040	-142 946	-1 314	143 344
Dettes fiscales et sociales	40 701	5 590	-12 999	-1 027	32 265
Autres dettes d'exploitation	28 289	2 914	3 584	-779	34 008
Produits constatés d'avance	417	8 543	1 618	-340	10 239
Autres dettes	69 407	17 047	-7 796	-2 146	76 512
TOTAL PASSIFS COURANTS	323 971	50 087	-150 742	-3 460	219 856

NOTE 15 - IMPOTS

15.1. Variation des postes de bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres	31.12.2008
Impôts courants						
Actifs	8 798					22 977
Passifs	1 944					1 086
Total	6 854	-27 253	32 326	-316	10 279	21 891
Impôts différés						
Actifs	4 640					4 845
Passifs	4 417					18 676
Total	223	-1 293		974	-13 735	-13 831

(1) En 2008, les autres mouvements d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	4 349
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	1 077
Impôts différés liés à la couverture de change relative à l'acquisition de GEHL (basis adjustment)	-4 057
Entrée de périmètre	-15 132
Autres	27
TOTAL	-13 735

15.2. Impôts enregistrés en compte de résultat

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Impôts courants	42 004	27 253
Impôts différés de la période	2 993	1 167
Changement de taux d'impôts différés	-72	14
Activation de déficits non reconnus et pertes de valeur	167	112
Impôts différés	3 087	1 293
TOTAL	45 091	28 546

- La charge d'**impôts courants** correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

- La charge d'**impôts différés** est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

15.3. Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	133 240	36 454
Taux d'impôt légal en France	34,44%	34,44%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	45 888	12 555
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	-1 288	-1 016
Autres impôts - Italie	1 582	1 677
Plus-value de cession TIE non taxable	-823	
Dépréciation du goodwill		17 783
Différences permanentes	708	1 276
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-127	38
Différences de taux à l'étranger et autres	-849	-3 765
Total - Impôts sur le résultat	45 091	28 546

15.4. Bases d'impôts différés

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - Actif / (Passif)</i>	Différences temporelles au 31.12.2007	Impôts différés au 31.12.2007	Différences temporelles au 31.12.2008	Impôts différés au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	-1 542	-531	-45 990	-16 090
Immobilisations corporelles	-10 795	-3 507	-29 498	-9 956
Locations financement	-7 970	-2 552	-8 493	-2 692
Participation	3 663	1 261	870	299
Engagements envers le personnel	588	181	33 379	11 576
Provisions	4 887	1 613	6 519	2 199
Stocks	10 828	3 661	-3 740	-1 550
Autres créances & dettes	-81	-22	10 696	2 363
Divers	377	121	-4 664	-360
Sous- total	-45	223	-40 920	-14 211
Crédits d'impôts				
Déficits fiscaux reportables		1 216		1 832
Actifs sur déficits non reconnus à l'origine		-1 216		-1 453
TOTAL	-45	223	-40 920	-13 831

NOTE 16 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Chiffre d'affaires par nature		
Ventes de biens	1 241 172	1 256 159
Ventes de services	19 074	21 557
TOTAL	1 260 246	1 277 717
Chiffre d'affaires par zone géographique		
France	461 783	494 408
Zone Euro	390 744	339 016
UE hors zone Euro	236 860	220 646
Autres pays d'Europe	38 909	53 247
Autres pays du monde	131 950	170 400
Total Export	798 463	783 309
TOTAL	1 260 246	1 277 717

NOTE 17 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>en milliers d'euros</i>	DELOITTE & ASSOCIES				RSM SECOVEC				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Audit														
- Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	100	131	61%	54%	100	121	73%	76%						
- filiales intégrées globalement	65	113	39%	46%	36	37	27%	24%	211	329	94%	95%	200	252
- Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur														
- filiales intégrées globalement									13	16	6%	5%	13	16
Sous-total	165	244	100%	100%	136	158	100%	100%	224	345	100%	100%	525	747
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		654								102				756
Total	165	898			136	158			224	345			525	1503

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Produits		Charges		Net	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Cession d'actifs (hors TIE)	2 772	2 264	1 668	1 617	1 104	647
Gains et pertes de change	2 345	10 094	3 902	10 836	-1 557	-742
Autres	12 819	10 820	5 172	3 774	7 647	7 046
Total	17 936	23 178	10 742	16 226	7 194	6 951

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
Salaires, primes et commissions	82 726	92 139
Intéressement et participation	8 749	3 776
Charges sociales et autres	29 397	32 104
Total	120 872	128 019

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
Revenus de placements	2 201	1 770
Autres produits financiers	2 940	2 349
Total Produits	5 142	4 119
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	1 824	6 615
Achat d'options de change à terme (acquisition de Gehl)		2 500
Part non efficace des swaps de taux d'intérêt		2 459
Autres charges financières	1 153	1 070
Total Charges	2 977	12 645

NOTE 21 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.6 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 12 269 K€ contre 8 795 K€ en 2007.

NOTE 22 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Avals, cautions, nantissements	6 696	7 881
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	1 647	5 459
Engagements de reprises de matériels (1)	43 908	43 089

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 23 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe MANITOU est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion.

NOTE 24 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2008 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2008, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 145 666 heures au 31.12.2008.

NOTE 25 – EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE

	2007	2008
MANITOU BF SA	1 440	1 462
COMPAGNIE FRANCAISE DE MANUTENTION	130	137
CIE INDUSTRIELLE DE MATERIELS DE MANUTENTION	110	89
MLM	110	101
AUMONT-BSBH	107	105
BTMI	68	68
MANITOU UK Ltd.	46	50
GEHL Inc.		657
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	83	71
MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl.	264	257
OMCI ATTACHMENTS Srl.	10	10
MANITOU BENELUX SA	23	25
DLS		9
MANITOU ASIA PTE Ltd.	25	26
EMPLIHADORES DE PORTUGAL	56	58
EPL Algarve		13
EPL Centro		9
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	24	25
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	44	51
CHARIOTS ÉLEVATEURS MANITOU CANADA Inc.	4	4
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	9	9
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	87	56
MANITOU MANUTENCIÓN ESPAÑA	12	9
MANITOU VOSTOK	7	12
MANITOU POLSKA	8	6
TOTAL Groupe	2 667	3 319

NOTE 26 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

26.1. Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA	5 072	33 176	464	36 882
MANITOU FINANCE France SAS	272	3 777	624	1 720
MANITOU FINANCE Ltd	1 448	115 593	1 248	74 010
ALGOMAT	0	2 845	55	2 912
ACTIS LOCATION	19	176	24	57
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd	7 379	2 050	4 069	2
EPL ALGARVE	59	2 412	33	846
EPL CENTRO	75	3 152	25	860

26.2. Opérations avec la société mère

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
SFERT	700		550	

26.3. Opérations avec les personnes physiques

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2008	
	Intérêts 2007	Solde au 31 décembre 2007	Intérêts 2008	Solde au 31 décembre 2008
Comptes-courants d'associés :				
Monsieur Marcel BRAUD	14	10	0	0
Madame Jacqueline HIMSWORTH	131	3 829	164	187

La société A.R.S dont M. Joël GOULET, membre du conseil de surveillance de MANITOU BF, est le gérant, a réalisé une mission de conseil sur l'organisation et la gouvernance du Groupe MANITOU, rémunérée à hauteur de 24 000 € pour la part réalisée en 2008. Cette mission mandatée par le Conseil de Surveillance et finalisée en 2009 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 04.06.2009 au titre des conventions réglementées.

26.4. Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

<i>en milliers d'euros</i>	2007					
	Salaires	Mandats	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil de surveillance	475	143				
Directoire	908	220 50 000 actions		619	5 500	130

<i>en milliers d'euros</i>	2008					
	Salaires	Mandats	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil de Surveillance	498	152				
Directoire	1073	220	aucune attribution	0	40 000	123

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**> Plan « PERFORMANCE 2011 »**

Le Groupe MANITOU a initié un plan d'entreprise destiné à faire face à l'ampleur de la crise rencontrée. Ce programme s'articule autour de deux priorités que sont l'adaptation des structures et des coûts au niveau d'activité et l'amélioration de la génération du cash-flow. Il se donne pour objectif d'assurer le retour à une marge bénéficiaire dès 2010 avec un niveau d'activité comparable à 2009 et de pérenniser les financements du Groupe.

La mise en œuvre du plan « PERFORMANCE 2011 » dont le coût global est estimé à 20 M€ en 2009 est organisée autour de trois axes destinés à améliorer sa rentabilité :

- un plan d'action sur les achats destiné à accélérer la mise en œuvre d'une politique achat Groupe et des synergies intra Groupe, le rapatriement de certaines fabrications de pièces mécano-soudées, et qui se donne pour objectif d'améliorer la marge brute de 2 points en deux ans ;
- un plan d'action sur les frais généraux qui ambitionne une baisse de 15% des frais fixes en 2009 et de 20% en 2010 par rapport à 2008 ;
- un plan d'adaptation des effectifs au niveau d'activité anticipé pour 2009 qui correspond à celui de la période 2000-2004. L'objectif d'une réduction de 650 personnes dans toutes les entités du Groupe, annoncée en avril 2009, doit permettre d'abaisser les charges de personnel de 20% en 2009 et de 30% en 2010 par rapport à 2008 afin de les ramener d'ici 2010 à 12,6% du chiffre d'affaires, niveau proche de celui de la période 2000-2004. Depuis l'été 2008, le Groupe a déjà procédé à la mise en place de mesures d'ajustement de sa main-d'œuvre par un arrêt de l'ensemble des contrats intérimaires, une mise en place de mesures de chômage partiel auprès du personnel direct de production et du personnel indirect des entités de production et du siège ainsi que la mise en place de plans de départs volontaires dans les sociétés MANITOU BF, CIMM, AUMONT, BTMI et CFM. Le Groupe n'exclut pas de devoir mettre en œuvre des mesures d'ajustement complémentaires dans l'ensemble de ses sociétés afin d'atteindre son objectif de réduction de ses charges de personnel.

Parallèlement au plan d'amélioration des résultats, le Groupe ambitionne d'améliorer la génération de son cash-flow à travers une réduction du niveau de stocks de 120 M€, une réduction de son poste clients de 100 M€ et une mise sous contrainte des investissements plafonnés à un montant de 20 M€ pour la période 2009-2012.

> Renégociation des contrats de financement en France et aux Etats-Unis

La société MANITOU BF n'a pas respecté au 31.12.2008 les obligations de ratio relatives à son crédit syndiqué de 260 M€ et de 125 M\$ ou équivalent en euros. Face à cette situation, la Société a entamé une négociation avec son pool bancaire afin de renégocier sa dette. Un accord a été obtenu le 25.02.2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL et d'un montant maximum de 125 M\$. Cet accord, soumis à la réalisation de certaines conditions que MANITOU BF s'engage à respecter, est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord a été renouvelé le 27.04.2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

La société GEHL a reçu le 23.02.2009 une notification de l'établissement bancaire assurant le programme de titrisation de 165 M\$ de financement des ventes de contrats de crédits destinés aux utilisateurs de produits finaux de sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi-2010.

Par ailleurs, la chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans le contrat de crédit de 125 M\$.

Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a depuis négocié par deux fois des waivers d'une durée de quelques semaines ainsi qu'un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16.04.2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contre partie :

- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,
- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de suretés sur les actifs de la Société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours pour en assurer sa mise en œuvre effective.

Ces négociations de refinancement avec les pools bancaires français et américains seront particulièrement délicates au sein de la société GEHL, compte tenu de sa structure financière et de la sévérité de la crise qui touche à la fois la filiale et ses partenaires bancaires. Le Groupe MANITOU a par ailleurs clairement annoncé sa volonté de cantonner les risques financiers de sa nouvelle filiale tant qu'une stabilisation de ses financements ne serait pas assurée à moyen terme. En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature du rapport de gestion du Directoire, les perspectives d'activité ne mettent pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières complexes et difficiles. Il met en œuvre, depuis la fin 2008, des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, lui permettre de ressortir renforcé de la situation à laquelle il doit faire face.

> **Nomination de Monsieur Christian CALECA en qualité de Directeur Général, Membre du Directoire de MANITOU BF**

Le Conseil de Surveillance du 20.03.2009 a décidé de nommer Monsieur Christian CALECA, Membre du Directoire de la société MANITOU BF.

> **Nouvelle organisation du Groupe MANITOU**

Pour faire face à la diversité croissante de ses activités et à un développement rapide de son chiffre d'affaires qui a été multiplié par 3 en 10 ans, le Groupe a profondément modifié son organisation à la fin du premier trimestre 2009. Il a mis en place une nouvelle organisation managériale plus fortement orientée vers la spécificité de ses métiers et de ses grandes zones géographiques. Cette nouvelle organisation opérationnelle, qui sera effective au cours du second trimestre 2009, s'articule autour de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate et l'autorité du Président du Directoire. En modifiant ainsi son organisation, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre des axes stratégiques inclus dans sa Vision, en plein accord avec les orientations fixées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité Exécutif du Groupe

Compte tenu de la profonde mutation du Groupe, le Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, a décidé le 20.03.2009 de modifier et d'adapter le schéma organisationnel du Groupe avec la constitution de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate, L'ensemble de l'organisation est placée sous l'autorité du Président du Directoire. A cette même date, a été constitué un Comité Exécutif de 5 membres comprenant le Président du Directoire, le Directeur Général Corporate et les trois Directeurs de Division.

Une organisation opérationnelle en divisions

L'ensemble des activités opérationnelles du Groupe s'articule dorénavant autour de trois divisions distinctes.

- Une Division MANUTENTION TOUT TERRAIN

qui regroupe les activités « core business » du Groupe dans les chariots à mât, les chariots télescopiques à châssis fixe et rotatifs et les nacelles, hors du continent américain.

- Une Division MANITOU INDUSTRIE
qui regroupe les activités du Groupe dans la manutention industrielle et le magasinage.

- Une Division COMPACT EQUIPMENT AMERIQUES
qui regroupe les activités du Groupe sur le continent américain.

Conformément à la norme IFRS 8, applicable à partir du 01.01.2009, le Groupe MANITOU communiquera une information financière segmentée par division, dès le premier semestre 2009, avec des données comparatives sur 2008.

> Exercice du put de minoritaire par le partenaire minoritaire de la société **MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI**

L'actionnaire minoritaire à 25% de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI a notifié le 27.02.2009 à la société MANITOU BF que conformément au pacte d'actionnaires qu'il avait signé avec la société MANITOU BF le 28.04.2005, il souhaitait exercer son put de minoritaire.

L'opération devrait conduire, conformément au pacte d'actionnaires et après réalisation des opérations de vérification financières au rachat par MANITOU BF de la part du minoritaire pour un montant de l'ordre de 33 M€. L'opération pourrait être finalisée avant la fin du premier semestre 2009.

> L'action MANITOU

A compter du 21.01.2009, l'action MANITOU est transférée du compartiment A au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MANITOU BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe intitulé « informations générales » qui précise les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe MANITOU ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation,
- la note 6.6 qui expose le reclassement des emprunts à terme syndiqués d'un montant de 288 M€ en dette financière court terme compte tenu du non-respect des ratios financiers,
- la note 1.2, qui expose les corrections et changements de présentation effectués par le Groupe MANITOU en vertu de la norme IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »).

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe sur les informations générales). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- ✓ Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe MANITOU a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.3 de l'annexe). Certaines estimations comptables concourant à la

préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans le contexte décrit ci-dessus, notamment les actifs immobilisés parmi lesquels le goodwill relatif à l'acquisition de la société GEHL (notes 1.6, 1.9, 2.2 et 3.3 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- ✓ La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Absence de norme ou d'interprétation IFRS spécifique

Nous avons examiné les positions comptables retenues par le Groupe MANITOU pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et nous nous sommes assurés que la note 1.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

Comptes de la Société Mère

Compte de résultat 2008 par nature	p. 102
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2008	p. 103
Bilan au 31.12.2008	p. 104
Annexes aux comptes de la Société Mère	p. 106
Tableau des filiales et participations	p. 129
Inventaire des valeurs mobilières	p. 130
Résultats financiers des cinq derniers exercices	p. 131
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 132
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	p. 134

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Produits d'exploitation (1) :					
Ventes de marchandises	140 875	243 609		384 484	369 981
Production vendue (biens)	261 646	382 801		644 447	664 291
Production vendue (services)	1 508	6 398		7 906	6 993
Montant net du chiffre d'affaires	404 029	632 808	Note 18	1 036 837	1 041 265
Production stockée				-9 959	15 019
Production immobilisée				5 966	6 994
Subventions d'exploitation				12	14
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges				17 785	14 989
Autres produits				2 460	2 452
TOTAL				1 053 101	1 080 733
Charges d'exploitation (2) :					
Achats de marchandises				327 202	295 115
Variation de stock				-27 922	-9 968
Achats matières premières et autres approvisionnements				456 946	509 100
Variation de stock				10 525	-16 188
Autres achats et charges externes				114 747	114 250
Impôts et taxes et assimilés				8 813	7 803
Salaires et traitements				48 557	45 311
Charges sociales				20 044	18 822
Dotations aux amortissements et dépréciations :					
- sur immobilisations : dotations aux amortissements				14 111	10 745
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations				8 688	6 079
Dotations aux provisions				14 661	9 662
Autres charges				1 277	1 411
TOTAL				997 649	992 142
RESULTAT D'EXPLOITATION				55 452	88 591
Produits financiers					
De participations (3)				15 171	20 202
Autres intérêts et produits assimilés (3)				888	1 205
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				1 228	130
Différences positives de change				15 559	2 345
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				420	2 831
TOTAL				33 266	26 713
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				2 097	1 228
Intérêts et charges assimilés (4)				6 696	4 293
Différences négatives de change				7 955	3 902
TOTAL				16 748	9 423
RESULTAT FINANCIER			Note 19	16 518	17 290
RESULTAT COURANT avant impôts				71 970	105 881
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion				47	413
Sur opérations en capital				328	17 266
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges				1 686	1 275
TOTAL				2 061	18 954
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion				34	434
Sur opérations en capital				385	3 223
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				19 426	7 154
TOTAL				19 845	10 811
RESULTAT EXCEPTIONNEL			Note 20	-17 784	8 143
Participation des salariés aux résultats				3 366	7 344
Impôts sur les bénéfices			Note 21	10 019	23 618
Total des produits				1 088 428	1 126 400
Total des charges				1 047 627	1 043 338
BENEFICE				40 801	83 062
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs					
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(3) Dont produits concernant les entreprises liées				15 336	20 469
(4) Dont charges concernant les entreprises liées				1 144	969

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
RESULTAT NET	40 801	83 062
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	20 215	15 743
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-1 318	-1 275
- Produits de cession éléments de l'actif	-30	-17 262
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	12	3 223
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-4	-4
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	59 676	83 487
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	-4 491	-39 434
+/- Variations des créances clients	59 840	-18 107
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-1 108	-5 997
+/- Variations des dettes fournisseurs	-86 891	30 971
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-2 375	-159
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	24 651	50 761
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		0
+ Cessions d'immobilisations corporelles	30	1 743
+ Cessions d'immobilisations financières		15 655
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-9 826	-11 269
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-21 487	-28 010
- Acquisition d'immobilisations financières	-254 265	-817
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	5 630	-5 857
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-279 918	-28 555
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital		0
- Réduction de capital		
- Distributions mises en paiement	-38 895	-38 949
+ Augmentation des dettes financières	210 763	
- Remboursement des dettes financières		
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	171 868	-38 949
Trésorerie d'ouverture	92 827	109 570
Trésorerie de clôture	9 428	92 827
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-83 399	-16 743

(1) Hors actif circulant

BILAN AU 31.12.2008

BILAN - ACTIF

	Notes	31.12.2008		31.12.2007	
		Montant Brut	Amortissements ou dépréciations	Montant Net	Montant Net
<i>en milliers d'euros</i>					
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Note 2				
Frais de recherche et développement		6 351	1 929	4 422	5 342
Concessions, brevets, licences		11 712	7 172	4 540	3 115
Fonds commercial (1)		1 416	1 416	0	0
Autres immobilisations incorporelles en cours		15 127		15 127	8 378
Avances et acomptes				0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Note 3				
Terrains		8 138	3 405	4 733	4 819
Constructions		50 266	23 092	27 174	27 691
Installations techniques, matériels et outillages		74 837	44 097	30 740	23 440
Autres immobilisations corporelles		10 641	8 140	2 501	2 999
Immobilisations corporelles en cours		7 306		7 306	1 827
Avances et acomptes		322		322	2 063
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Note 4				
Participations		16 162		16 162	35 605
Créances rattachées à des participations				0	0
Participations évaluées par équivalence	Note 5	355 985		355 985	148 151
Prêts		14		14	43
Autres immobilisations financières		731	256	475	748
		559 008	89 507	469 501	264 221
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS					
	Note 6				
Matières premières et autres approvisionnements		40 502	845	39 657	50 342
En-cours de production		10 402		10 402	40 523
Produits intermédiaires et finis		61 945	1 787	60 158	40 368
Marchandises		88 842	7 080	81 762	56 254
Avances et acomptes versés sur commandes		35		35	59
CREANCES D'EXPLOITATION (3)					
	Note 7				
Créances clients et comptes rattachés		155 774	57	155 717	215 557
Autres créances		4 600		4 600	10 785
Créances diverses		30 632		30 632	21 224
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placements	Note 9	25 628	14 854	10 774	79 380
Disponibilités		20 051		20 051	13 568
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	Note 15	857		857	2 948
		439 268	24 623	414 645	531 008
Ecart de conversion actif	Note 16	2 097		2 097	712
TOTAL GENERAL		1 000 373	114 130	886 243	795 941

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

489 791

48 118

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2008	31.12.2007
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 10	37 809	37 809
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	Note 10	439	439
Ecart de réévaluation (4)	Note 17	56 062	122 237
Réserves			
Réserve légale		3 781	3 781
Autres réserves		290 000	255 000
Report à nouveau		49 571	40 404
Résultat de l'exercice		40 801	83 062
Subventions d'investissements		7	11
Provisions règlementées		13 101	8 314
		491 571	551 057
PROVISIONS			
Provisions pour risques	Note 11	24 591	19 186
Provisions pour charges	Note 11	1 312	0
		25 903	19 186
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes établissements crédit (2)	Note 12	232 160	121
Emprunts et dettes financières divers (3)		5 017	8 295
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 12	91 208	178 099
Dettes fiscales et sociales		16 811	20 580
Autres dettes d'exploitation		13 853	11 473
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Note 12	8 152	2 522
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)			0
Autres dettes		1 168	4 509
COMPTES DE REGULARISATION (1)			
Produits constatés d'avance	Note 15		
		368 369	225 599
Ecart de conversion passif	Note 16	400	99
TOTAL GENERAL		886 243	795 941
(1) Dont à plus d'un an		0	0
Dont à moins d'un an		368 369	225 599
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		21 397	121
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écart d'équivalence		55 154	121 329

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE**INFORMATIONS GÉNÉRALES****IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

MANITOU BF est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français au capital de 37 809 040 euros composé de 37 809 040 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la Société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière

BP 10 249

44158 ANCENIS CEDEX France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

857 802 508 RCS Nantes

SIRET : 857 802 508 00047

Code APE : 292 D Code NAF 2822Z

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

SFERT SA au capital de 8 020 000 €

318, rue Georges Clémenceau 44150 ANCENIS

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société MANITOU BF ont été arrêtés par le Directoire le 30.03.2009 et présentés au Conseil de Surveillance le 30.03.2009 ;

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 886 243 K€.

- Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 088 428 K€,

- un total de charges de 1 047 627 K€,

- un résultat de 40 801 K€.

- L'exercice considéré :

- débute le 01.01.2008,

- finit le 31.12.2008,

- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2008, la société MANITOU BF a racheté la totalité des titres de la société GEHL par une Offre Publique d'Achat sur le NASDAQ aux Etats-Unis. MANITOU BF détenait depuis 2004 une participation de l'ordre de 14,9% dans la société GEHL. Le Président du Directoire de la société MANITOU BF, Monsieur Marcel Claude BRAUD, siège également depuis 2004 au Conseil d'administration de GEHL.

L'opération stratégique d'acquisition a été validée par le Conseil de Surveillance de la société MANITOU BF le 27.08.2008. Elle est conforme aux ambitions de développement du Groupe MANITOU aux Etats-Unis et dans le reste du monde et lui permet :

- d'établir sa place de leader mondial de la manutention tout terrain en acquérant une présence aux Etats-Unis ;

- de renforcer ses activités dans le secteur de la construction et de l'agriculture aux USA avec des matériels adaptés et commercialisés par trois réseaux de distribution distincts : GEHL, MUSTANG et MANITOU ;

- de compléter son offre de matériels compacts par l'adjonction de mini-chargeurs pour lesquels GEHL est l'un des leaders mondiaux ;

- de disposer de capacités de production aux USA de nature à accroître sa compétitivité au niveau mondial sur des marchés libellés en dollars ; et

- d'accélérer son développement dans le monde par la mise en œuvre de ressources et de moyens communs.

GEHL COMPANY cotée au NASDAQ jusqu'en octobre 2008 a fait l'objet d'une offre publique d'achat amicale lancée le 08.09.2008 par la société TENEDOR CORPORATION, société créée en septembre 2008 et détenue à 100% par la société MANITOU BF. Le conseil d'administration de GEHL a recommandé à ses actionnaires d'accepter l'offre publique et d'apporter leurs actions ordinaires à l'offre. L'opération, entièrement réglée en numéraire, a valorisé l'action GEHL à un prix de 30 \$, ce qui représente une prime de 120% par rapport au cours de clôture du dernier jour précédant l'annonce de l'opération, et de 92% par rapport à la moyenne des cours de

clôture des six derniers mois. Le prix d'acquisition des actions GEHL non détenues par MANITOU s'élève à 331 M\$. L'opération a été financée par l'utilisation d'une partie de la trésorerie du Groupe à hauteur de 42 M€ ainsi que par un crédit d'acquisition de 210 M€ mis en place le 04.09.2008 par la SOCIETE GENERALE. Le nombre de titres détenus à l'issue de la période d'offre par les sociétés TENEDOR et MANITOU BF a dépassé le seuil de 90% de participation et a permis de procéder à un rachat obligatoire des actions non encore apportées. La société GEHL COMPANY désormais détenue à 100% par le Groupe MANITOU a été délistée du NASDAQ le 27.10.2008, date à laquelle les sociétés GEHL COMPANY et TENEDOR ont également procédé à une fusion dont la société restante est la société GEHL COMPANY filiale détenue à 100% par MANITOU BF.

NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes :

- recul de l'activité de l'ordre de 40% entre l'exercice 2009 et l'exercice 2008,
- mise en œuvre de mesures d'adaptation importantes (cf. présentation du plan « PERFORMANCE 2011 » - note 29) et mise en place d'une nouvelle organisation du groupe,
- renégociation des contrats de financement en France et aux Etats Unis pendant la durée des accords de waivers renouvelés le 27 avril dernier (cf. « Renégociation des financements- note 29 »)
- renouvellement des lignes de crédit court terme.

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de MANITOU est confiante quant à l'aboutissement des négociations mentionnées ci-dessus qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

MANITOU BF, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES**Note 1.1 - Principes généraux**

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

Note 1.2 - Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice 2008, la Société s'est conformée à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et au règlement 2008-15 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30.12.2008, relatifs au traitement des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites (voir note 1.5)

Note 1.3 - Actif immobilisé**FRAIS DE DEVELOPPEMENT**

Conformément au PCG art. 311-3-1 créé par l'article 2-6 du règlement CRC N° 2004-06, les coûts de développement engagés en 2008 par la Société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la Société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 (modifié par le CRC 2003-07) et CRC 2004-06, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans
- brevets : 5 ans
- logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'informations intégré (ERP)
- frais de développement : 5 ans
- constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans
- installations techniques : 10 ans
- matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel
- outillages industriels et moules : 3 ans
- matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires
- matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement
- mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements

dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

DEPRECIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Note 1.4 Titres de participation

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la Société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 03.01.1985 et à l'article 11 du décret du 17.02.1986, pour la valorisation des titres des Sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 332-4 du PCG, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

Note 1.5 - Actions propres

Les actions MANITOU BF sont comptabilisées, le jour de leur livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Les actions propres sont inscrites en "Valeurs mobilières de placement" lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en "Autres immobilisations financières" dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des "Valeurs mobilières de placement".

Lorsque la valeur de marché des actions MANITOU devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés, destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et au règlement 2008-15 du Comité de la Réglementation Comptable Publié le 30.12.2008, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions MANITOU BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Salaires et charges sociales" en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Note 1.6 - Stocks

Evaluation des stocks

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Dépréciation

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente.

Note 1.7 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

Note 1.8 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Note 1.9 - Engagements de retraite

L'engagement est calculé conformément à la recommandation 2003-R-01 du 1.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de MANITOU BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

Note 1.10 - Médailles du travail

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

Note 1.11 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement (1)	6 001		350		6 351
Concessions, brevets, licences (2)	9 030	391	2 309	18	11 712
Fonds commercial	1 416				1 416
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours (3)	8 378	9 435	-2 686		15 127
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	24 825	9 826	-27	18	34 606

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			AMORTISSEMENTS
	Amortissements au début de l'exercice	Dotations	Autres diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	659	1 270		1 929
Concessions, brevets, licences	5 915	1 275	18	7 172
Fonds commercial	1 416			1 416
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	7 990	2 545	18	10 517

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANTS NETS	
	31.12.2007	31.12.2008
Frais de recherche et développement (1)	5 342	4 422
Concessions, brevets, licences (2)	3 115	4 540
Fonds commercial	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours (3)	8 378	15 127
Avances et acomptes	0	0
TOTAL	16 835	24 089

(1) Frais de recherche et développement

Les frais de développement au 31.12.2007 s'élevaient à 9 761 K € se répartissant en projets en cours pour 3 760 K€ et projets terminés pour 6 001 K€.

Les frais de développement, engagés par la Société et activés en 2008 s'élèvent à 3 055 K€, portant ainsi le montant total des frais de développement activé au 31.12.2008 à 12.816 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 6.465 K€ et projets terminés pour 6 351 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2008 pour un montant de 8 640 K€ contre 6 326 K € au cours de l'exercice 2007.

(2) Logiciels informatiques

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2008, s'élève à 2 700 K€ et se répartit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
Système d'Information Intégré (ERP)	1 294	1 977
Logiciels du Centre Logistique Pièces Rechange	416	0
Logiciel de Gestion des Ressources humaines	805	252
Autres	705	471
TOTAL	3 220	2 700

(3) Autres immobilisations incorporelles en cours

Il s'agit d'immobilisations en cours au 31.12.2008 non mises en service à cette date pour 15 127 K€ correspondant à :

Frais de développement	6 465
Système d'Information Intégré (ERP)	8 595
Autres	67
TOTAL	15 127

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<i>en milliers d'euros</i>					
Terrains	7 935	116	101	15	8 137
Constructions	27 294		755		28 049
Installations, agencements et aménagements	20 790	779	652	5	22 216
Installations techniques, matériels industriels	60 429	9 604	5 008	204	74 837
Installations, agencements et aménagements divers	109	2			111
Matériels de transport	1 244	142		69	1 317
Autres immobilisations corporelles	8 922	590	27	326	9 213
Immobilisations corporelles en cours	1 827	7 001	-1 521		7 307
Avances et acomptes	2 063	3 254	-4 995		322
TOTAL	130 613	21 488	27	619	151 509

	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			AMORTISSEMENTS
	Amortissements au début de l'exercice	Dotations	Autres diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
<i>en milliers d'euros</i>				
Terrains	3 116	304	15	3 405
Constructions	9 584	1 264		10 848
Installations, agencements et aménagements	10 808	1 438	4	12 242
Installations techniques, matériels industriels	36 990	7 305	197	44 098
Installations, agencements et aménagements divers	78	7	0	85
Matériels de transport	787	202	69	920
Autres immobilisations corporelles	6 410	1 046	322	7 134
TOTAL	67 773	11 566	607	78 732

	MONTANTS NETS	
	31.12.2007	31.12.2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Terrains	4 819	4 732
Constructions	17 710	17 201
Installations, agencements et aménagements	9 982	9 974
Installations techniques, matériel industriel	23 439	30 740
Installations, agencements et aménagements divers	31	26
Matériel de transport	457	397
Autres immobilisations corporelles	2 512	2 078
Immobilisations corporelles en cours	1 827	7 307
Avances et acomptes	2 063	322
TOTAL	62 840	72 777

Les principaux investissements 2008 concernent des installations et matériels industriels pour 9 604 K€, des installations techniques en cours pour 4 650 K€ comprenant principalement des installations destinées à la fabrication de tubes de flèches et à l'extension en cours du bâtiment magasin pièces rechange pour 2 350 K€.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Mouvements de l'exercice Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<i>en milliers d'euros</i>						
Participations (1)	35 605		2 940	-22 383		16 162
Créances rattachées à des participations	0					0
Participations évaluées par équivalence (1)	148 151		251 626	22 383	-66 175	355 985
Prêts	43		5		34	14
Autres immobilisations financières	820				89	731
TOTAL	184 619	0	254 571	0	123	372 892

(1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2008)

Evolution de la participation dans la société GEHL (en milliers)	MONTANTS NETS	
	En USD	En EUR
Situation au 01.01.2008	27 486	22 383
Souscription à l'augmentation de capital de TENEDOR CORPORATION	325 000	246 511
Frais d'acquisition	6 951	5 112
TOTAL	359 437	274 006

La Société a procédé en octobre 2008 au rachat de l'ensemble des actions non encore détenues de la société GEHL COMPANY, société cotée aux NASDAQ aux Etats-Unis. Cette opération a été réalisée par le biais d'une offre publique d'achat lancée par la société TENEDOR CORPORATION, filiale à 100% de MANITOU créée pour l'opération et capitalisée à hauteur de 325 M\$, soit 246 511 K€ (cours de l'opération au jour de l'opération: 1 euro = 1,3814 USD). A l'issue de l'opération, le 23.10.2008, les sociétés TENEDOR Corporation et GEHL COMPANY ont fusionné. L'entité restante de cette fusion fut GEHL COMPANY, retirée de la cote du NASDAQ le 27.10.2008 et désormais filiale à 100% de la société MANITOU BF.

Le 19.12.2008, MANITOU a souscrit à une augmentation de capital dans sa filiale MANITOU FINANCE FRANCE pour 2 940 K€. La participation dans le capital de cette société représente, au 31.12.2008, 49% du capital ET reste inchangée.

NOTE 5 - PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (en milliers d'euros)

SOCIETES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2008			
	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
CFM	98,90%	1 453	23 614	22 161
CIMM	82,00%	725	5 188	4 463
MLM	99,87%	6 909	3 497	-3 412
AUMONT-BSBH	99,86%	1 390	4 976	3 586
BTMI	82,00%	197	2 554	2 357
MANITOU UK Ltd.	98,70%	503	16 477	15 974
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	100,00%	4 967	16 501	11 534
MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI	74,97%	1 342	43 956	42 614
MANITOU BENELUX SA	98,00%	631	6 865	6 234
MANITOU ASIA PTE Ltd.	93,00%	917	2 693	1 776
MANITOU TR	99,64%	811	6	-805
EMPILHADORES DE PORTUGAL	90,00%	1 673	9 738	8 065
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	100,00%	800	2 670	1 870
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	94,12%	208	4 983	4 775
CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA	100,00%	13	43	30
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	75,00%	180	814	634
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING	100,00%	3 840	3 067	-773
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	100,00%	200	246	46
MANITOU VOSTOK	100,00%	10	210	200
MANITOU POLSKA	100,00%	53	53	0
GEHL COMPANY				
TOTAL		26 822	148 151	121 329

SOCIETES	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008			
	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
CFM	98,90%	1 453	24 392	22 939
CIMM	82,00%	725	4 932	4 207
MLM	99,87%	6 909	3 191	-3 718
AUMONT-BSBH	99,86%	1 389	4 724	3 335
BTMI	82,00%	197	2 462	2 265
MANITOU UK Ltd.	98,70%	507	11 987	11 480
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	100,00%	4 967	17 808	12 841
MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI	74,97%	1 342	52 491	51 149
MANITOU BENELUX SA	98,00%	631	10 285	9 654
MANITOU ASIA PTE Ltd.	93,00%	917	3 500	2 583
MANITOU TR	99,64%	811	3	-808
EMPILHADORES DE PORTUGAL	90,00%	1 673	10 474	8 801
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	100,00%	800	4 935	4 135
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	94,12%	208	5 719	5 511
CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA	100,00%	13	53	40
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	75,00%	180	911	731
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING	100,00%	3 840	4 056	216
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	100,00%	200	193	-7
MANITOU VOSTOK	100,00%	10	242	232
MANITOU POLSKA	100,00%	53	78	25
GEHL COMPANY	100,00%	274 006	193 549	-80 457
TOTAL		300 831	355 985	55 154

NOTE 8 – VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations (1)	0			
Prêts (1) (2)	14	14		
Autres immobilisations financières	731	731		
De l'actif circulant	0			
Clients douteux ou litigieux	76	76		
Autres créances clients	155 698	155 650	48	
Personnel et comptes rattachés	56	56		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	67	67		
Impôt sur les bénéficiaires	8 651	8 651		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 626	3 626		
Divers	898	898		
Groupe et associés (2)	20 544	20 544		
Débiteurs divers	1 390	1 390		
Charges constatées d'avance	857	857		
TOTAL	192 608	192 560	48	0
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	3			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	34			
(2) Prêts consentis aux associés	0			

NOTE 9 - DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.
Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un "acheté-vendu" à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
- SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12, valeur d'acquisition à cette date)	4 994	5 182
- Placement structuré à capital garanti	10 100	0
- Certificat de dépôt	6 000	0
- FCP à capital garanti (OPCVM diversifié) pour le prix de souscription	41 676	0
- Provision pour dépréciation FCP (1)	-516	0
- Actions propres de la Société (2)	18 843	20 446
- Provision pour dépréciation actions propres (2)	-1 716	-14 854
TOTAL	79 381	10 774

(2) Actions propres

Au 31.12.2008, les actions propres détenues par la Société en couverture des options d'achat d'actions (704 000) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 20 446 K€, soit un prix moyen de 29,54 € par action.

A cette date, les plans d'options d'achat attribués par le Directoire s'établissaient à 517 500 titres.

En ce qui concerne les plans d'options d'achat non attribués, soit 186 500 titres, le Directoire a proposé à l'Assemblée Générale l'annulation de ces titres.

Au 31.12.2008, la valeur de marché de ces actions est de 8,44 € pour des prix d'exercice compris entre 11 € et 42 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, les actions propres détenues en couverture des plans d'actions ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2008 de 14 854 K€ (différence entre le prix d'acquisition et la valeur marché des actions au 31.12.2008). Pour l'exercice 2007 une provision de 1 716 K€ avait été constituée. Pour l'exercice 2008, un complément de dotation de 13 138 K€ a été constitué. La charge a été inscrite en " Résultat exceptionnel"

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

10.1 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total des capitaux propres
<i>en milliers d'euros</i>									
Situation au 31.12.2007	37 809	439	122 237	3 781	255 000	40 404	83 062	8 325	551 057
Augmentation de capital en numéraire									0
Résultats 2007					35 000	48 062	-83 062		0
Dividendes						-38 895			-38 895
Résultats 2008							40 801		40 801
Impacts des écarts d'équivalence			-66 175						-66 175
Variation subventions d'investissements								-3	-3
Variation de la provision hausse des prix								457	457
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								4 329	4 329
Situation au 31.12.2008	37 809	439	56 062	3 781	290 000	49 571	40 801	13 108	491 571

10.2 Composition du capital social

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	37 809 040	37 809 040 €
Augmentation de capital			
Réduction de capital			
COMPOSITION DU CAPITAL A LA FIN DE L'EXERCICE	1,00 €	37 809 040	37 809 040 €

NOTE 11 – PROVISIONS

	AUGMENTATIONS			REPRISES	
	31.12.2007	Dotations	Utilisées	Non utilisées	31.12.2008
<i>en milliers d'euros</i>					
Provisions réglementées					
Provision pour hausse des prix	1 599	527	70		2 056
Amortissements dérogatoires	6 716	5 577	1 248		11 045
Autres provisions réglementées	0				0
TOTAL	8 315	6 104	1 318	0	13 101
Provisions pour risques et charges					
Litiges	2 389	664	47	8	2 998
Garanties données aux clients (1)	14 462	13 130	8 907		18 685
Pertes de change	712	2 097	712		2 097
Pensions et obligations similaires (2)	445	0	0		445
Autres provisions pour risques (3)	1 179		368		811
Provisions pour engagements de retraite (4)	0	867			867
TOTAL	19 187	16 758	10 034	8	25 903
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	72	184			256
Stocks et encours	6 765	8 688	5 741		9 712
Comptes clients	171		112	2	57
Autres (5)	2 232	13 138	516		14 854
TOTAL	9 241	22 010	6 369	2	24 880
TOTAL GENERAL	36 743	44 872	17 721	10	63 884
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises	
- d'exploitation		23 349		14 817	
- financières		2 097		1 228	
- exceptionnelles		19 426		1 686	

(1) Garanties

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(2) Pensions et obligations similaires

Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(3) Autres provisions pour risques

Ce poste comprend une provision pour risque sur les titres MANITOU TR pour 811 K€.

(4) Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.8. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivants :

		2007	2008
Age de départ	- cadres	63/65 ans	63/65 ans
	- non cadres	60/61 ans	60/61 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		5,50%	5,70%
Taux de rendement des actifs		4,25%	4,25%
Taux de mortalité		Table 1999/2001	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel :	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

En ce qui concerne l'application de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11.01.2008 aux indemnités de départ à la retraite, deux interprétations contraires, existent. Une interprétation restrictive, qui consiste à ne pas tenir compte de l'indemnité minimum prévue par l'ANI, et une interprétation large qui conduit à aligner le montant des indemnités de départ à la retraite sur l'indemnité légale de rupture.

Pour le calcul de l'engagement de retraite au 31.12.2008, c'est l'interprétation restrictive de cet accord qui a été retenue.

Si l'interprétation large avait été retenue, le montant des engagements de retraite au 31.12.2008 serait de 9 900 K€ au lieu de 6 204 K€.

Au 31.12.2008, le calcul de l'engagement de retraite s'élevait donc à 6 204 K€ alors que l'actif de couverture représentait 5 338 K€, soit une insuffisance de 867 K€ qui a été provisionné au bilan du 31.12.2008. La charge 2008 comprend donc cette provision de 867 K€ et la reprise de la charge constatée d'avance au 31.12.2007 de 282 K€, soit 1 149 K€.

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2007 et en 2008 se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
- Ajustement méthodologique	434	
- Coût des services	444	363
- Coût d'actualisation	281	320
- Rendement attendu des actifs de couverture	-255	-243
Sous total	904	440
Ecart actuariel calculé	-1 348	709
Total	-444	1 149

(5) Autres

Dépréciations des titres d'autocontrôle (Voir note 9)

NOTE 12 – VENTILATION DES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	232 160	232 160		
Emprunts et dettes financières diverses	713	713		
Fournisseurs et comptes rattachés	91 208	91 208		
Personnel et comptes rattachés	10 216	10 216		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 115	4 115		
Impôt sur les bénéficiaires	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 321	1 321		
Autres impôts et taxes	2 073	2 073		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 152	8 152		
Groupe et associés	4 304	4 304		
Autres dettes	14 107	14 107		
Produits constatés d'avance	0			
TOTAL	368 369	368 369	0	0
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	210 000			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	0			

Afin de financer l'acquisition des actions GEHL, la société MANITOU a souscrit un crédit de 260 M€ plus 125 M\$ ou équivalent en euros d'une durée de 5 ans. Ce crédit a été signé en septembre 2008 puis syndiqué courant octobre 2008 auprès de huit partenaires bancaires français. Le crédit se décompose en 210 M€ de dette d'acquisition amortissable de façon non linéaire sur 5 ans, et en deux lignes de crédits renouvelables de 50 M€ et de 125 M\$ ou équivalent euros. Au 31.12.2008, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Durée : 5 ans
- Remboursement : annuel, à la date anniversaire de la signature (16% du montant initial de la première à la troisième échéance, 17% à la quatrième échéance et 35% à la dernière échéance)
- Taux : EURIBOR plus une marge fixée à 1,2% jusqu'au 30.06.2009 et dépendant par la suite du ratio de leverage (dette nette sur EBITDA)

Ce contrat de crédit contient des clauses restrictives, notamment en terme de ratios financiers basé sur les comptes consolidés:

ratios financiers	Limites contractuelles
Endettement net sur capitaux propres (gearing) (1)	< 1
Endettement net sur EBITDA (leverage) (2)	< 3

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs

Au 31.12.2008, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres consolidés (gearing) ressort à 0,875 selon les critères de la convention de crédit et l'endettement net du groupe représente 3,5 fois l'EBITDA. Cette dernière clause restrictive n'étant pas respectée, la totalité de la dette d'acquisition a été reportée en dette financière court terme au 31.12.2008.

Pour faire face à cette situation, le Groupe MANITOU a initié, dès le premier trimestre 2009, un processus de renégociation de ses financements avec les banques (cf. rapport de gestion).

Conformément à l'article 361-3 du PCG, la Société a opté pour l'enregistrement des frais d'émission sur emprunt en charges (poste "Services bancaires"), pour la totalité, à savoir 3 742 K€.

Le Groupe MANITOU a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de GEHL afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans ce cadre, MANITOU a mis en place des swaps de taux d'intérêt fixe contre taux variable couvrant en partie la dette d'acquisition.

NOTE 13 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	2007	2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Participations évaluées par équivalence (1)	148 151	355 985
Créances rattachées à des participations	0	
Autres participations	35 605	16 139
Créances clients et comptes rattachés	62 577	49 650
Autres créances	11 614	20 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 518	16 652
Dettes immobilisations	0	
Autres dettes	4 236	4 829
Charges financières	969	1 144
Produits de participations	19 658	14 072
Autres produits financiers	811	1 264
(1) Dont écart d'équivalence :	121 329	55 154

NOTE 14 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

14.1 - Produits à recevoir

	31.12.2007	31.12.2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres immobilisations financières	1	0
Créances clients et comptes rattachés	1 019	1 397
Autres créances	906	1 173
Disponibilités	253	26

14.2 - Charges à payer

	31.12.2007	31.12.2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Emprunts et dettes établissements de crédit	44	84
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 476	11 622
Dettes fiscales et sociales	18 691	14 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	955	102

Autres dettes	11 270	9 772
---------------	--------	-------

NOTE 15 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	857	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	857	0

NOTE 16 - ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIE ÉTRANGÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	Écarts d'actif (1)	Écarts de passif
Clients	1 953	38
Fournisseurs	144	362
TOTAL	2 097	400

(1) couverts par une provision pour risque constituée pour 2 097 K€

NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Actif		
Terrains	354	354
Participations	554	554
TOTAL	908	908
Passif		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	121 329	55 154
TOTAL	122 237	56 062

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2008
A - Répartition par Activité		
Production (Société MANITOU BF)	671 284	652 353
Négoce pièces de rechange	119 698	129 508
Négoce matériels	250 283	254 976
TOTAL	1 041 265	1 036 837
B - Répartition par marché géographique		
France	378 247	404 029
Export	663 018	632 808
TOTAL	1 041 265	1 036 837

NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Revenus de titres		14 072
Gains de change (1)		16 271
Autres produits		2 923
Intérêts sur emprunts	2 474	
Pertes de change	10 052	
Autres charges	4 222	
TOTAL	16 748	33 266

(1) Ce poste comprend notamment des gains réalisés sur des ventes d'option de change, destinées à couvrir le risque de change dans le cadre de l'acquisition de la société GEHL, pour un montant de 9 456 K€.

NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Reprise amortissements dérogatoires		1 248
Divers		813
Dotations aux amortissements dérogatoires	5 577	
Dotations dépréciations titres autocontrôle	13 322	
Dotations provisions hausse des prix	527	
Divers	419	
TOTAL	19 845	2 061

NOTE 21 - IMPÔT

21.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	71 970	18 247	53 723
Résultat exceptionnel	-21 150	-8 228	-12 922
Résultat net comptable	50 820	10 019	40 801

21.2 - Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en 2008 est de 2 608 K€.

21.3 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Montant
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées au 31.12.2008	13 101
Autres évaluations dérogatoires	
TOTAL	13 101
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	4 511
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	6 312
Autres	
TOTAL	6 312
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	2 171

NOTE 22 - CREDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2008.

NOTE 23 - ENGAGEMENTS DONNES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions, nantissements	6 125
Hypothèques	
Pactes d'actionnaires	36 284
Ventes de devises à terme	0
Swaps de taux d'intérêts	160 000
Engagements de reprise de matériels (1)	36 674

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 801
Impôt sur les bénéfices	10 019
RESULTAT AVANT IMPÔTS	50 820
Variation des provisions réglementées	4 786
Autres évaluations dérogatoires	
RESULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	55 606

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN

	2007	2008
<i>Personnel salarié</i>		
Cadres	255	273
Agents de maîtrise et techniciens	37	39
Employés	282	312
Ouvriers	793	834
TOTAL	1 367	1 458

NOTE 26 - INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Au cours de l'exercice 2008 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accord entre l'employeur et le salarié.
A titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande, représentent 108 620 heures au 31.12.2008.

NOTE 27 - INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2008 :

	Salaires	Mandats	Stock-options attribuées	Stock- options levées	Autres provisions et engagements
<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>					
Conseil de Surveillance	299	0			
Directoire	1073	220	Aucune attribution	40 000	123

NOTE 28 - INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30.12.2008.

NOTE 29 - EVENEMENTS POSTERIEURES A LA CLÔTURE**• Plan « PERFORMANCE 2011 »**

Le Groupe MANITOU a initié un plan d'entreprise destiné à faire face à l'ampleur de la crise rencontrée. Ce programme s'articule autour de deux priorités que sont l'adaptation des structures et des coûts au niveau d'activité et l'amélioration de la génération du cash-flow. Il se donne pour objectif d'assurer le retour à une marge bénéficiaire dès 2010 avec un niveau d'activité comparable à 2009 et de pérenniser les financements du Groupe.

La mise en œuvre du plan « PERFORMANCE 2011 » est organisée autour de trois axes destinés à améliorer sa rentabilité:

- un plan d'action sur les achats destiné à accélérer la mise en œuvre d'une politique achat Groupe et des synergies intra Groupe, le rapatriement de certaines fabrications de pièces mécano-soudées, et qui se donne pour objectif d'améliorer la marge brute du Groupe de 2 points en deux ans ;
- un plan d'action sur les frais généraux qui ambitionne une baisse de 15% des frais fixes en 2009 et de 20% en 2010 par rapport à 2008 ;
- un plan d'adaptation des effectifs au niveau d'activité anticipé pour 2009 qui correspond à celui de la période 2000-2004. L'objectif d'une réduction de 650 personnes dans toutes les entités du Groupe, annoncée en avril 2009 doit permettre d'abaisser les charges de personnel de 20% en 2009 et de 30% en 2010 par rapport à 2008 afin de les ramener d'ici 2010 à 12,6% du chiffre d'affaires, niveau proche de celui de la période 2000-2004. Depuis l'été 2008, le Groupe a déjà procédé à la mise en place de mesures d'ajustement de sa main-d'œuvre par un arrêt de l'ensemble des contrats intérimaires, une mise en place de mesures de chômage partiel auprès du personnel direct de production et du personnel indirect des entités de production et du siège ainsi que la mise en place de plans de départs volontaires dans les sociétés MANITOU BF, CIMM, AUMONT, BTMI et CFM. Le Groupe n'exclut pas de devoir mettre en œuvre des mesures d'ajustement complémentaires dans l'ensemble de ses sociétés afin d'atteindre son objectif de réduction de ses charges de personnel.

Parallèlement au plan d'amélioration des résultats, le Groupe ambitionne d'améliorer la génération de son cash-flow à travers une réduction du niveau de stocks, une réduction de son poste clients et une mise sous contrainte des investissements pour la période 2009-2012.

• Renégociation des contrats de financement

La société MANITOU BF n'a pas respecté au 31.12.2008 les obligations de ratio relatives à son crédit syndiqué de 260 M€ et de 125 M\$ ou équivalent en euros. Face à cette situation, la Société a entamé une négociation avec son pool bancaire afin de renégocier sa dette. Un accord a été obtenu le 25.02.2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL et d'un montant maximum de 125 M\$. Cet accord est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord, soumis à la réalisation de certaines conditions que MANITOU BF s'engage à respecter, a été renouvelé le 27.04.2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

Ces négociations de refinancement avec les pools bancaires français et américains seront particulièrement délicates au sein de la société GEHL, compte tenu de sa structure financière et de la sévérité de la crise qui touche à la fois la filiale et ses partenaires bancaires. Le Groupe MANITOU a par ailleurs clairement annoncé sa volonté de cantonner les risques financiers de sa nouvelle filiale tant qu'une stabilisation de ses financements ne serait pas assurée à moyen terme.

En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation de la société MANITOU BF qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières complexes et difficiles. Il met en œuvre depuis la fin 2008 des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, lui permettre de sortir renforcé de la situation à laquelle il doit faire face.

- **Nomination de Monsieur Christian CALECA en qualité de Directeur Général, Membre du Directoire de MANITOU BF**

Le Conseil de Surveillance du 20.03.2009 a décidé de nommer Monsieur Christian CALECA, Membre du Directoire de la société MANITOU BF.

- **Exercice du put de minoritaire par le partenaire minoritaire de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI**

L'actionnaire minoritaire à 25% de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI a notifié le 27.02.2009 à la société MANITOU BF que conformément au pacte d'actionnaires qu'il avait signé avec la société MANITOU BF le 28.04.2005, il souhaitait exercer son put de minoritaire.

L'opération devrait conduire, conformément au pacte d'actionnaires et après réalisation des opérations de vérification financières au rachat par MANITOU BF de la part du minoritaire pour un montant de l'ordre de 33 M€. L'opération pourrait être finalisée avant la fin du premier semestre 2009.

- **L'action MANITOU**

A compter du 21.01.2009, l'action MANITOU est transférée du compartiment A au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2008

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes a.2.2 et b.4), les comptes consolidés de l'exercice 2008 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de l'application de ces normes.

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par le Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<i>en milliers d'euros ou en devises</i>											
I - Renseignements détaillés											
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CFM	1 320	23 343	98,90%	1 453	1 453	24 392	733		85 320	1 300	522
CIMM	1 800	4 373	82,00%	725	725	4 932	13 643		71 019	-120	
MLM	1 800	964	99,87%	6 909	6 909	3 191	5 382		15 846	-292	
AUMONT-BSBH	1 747	2 981	99,86%	1 390	1 390	4 724			10 130	253	498
BTMI	230	2 616	82,00%	197	197	2 462	722		5 219	113	170
MCI	5 000	68 585	74,97%	1 342	1 342	52 491			252 479	21 822	8 997
MANITOU BENELUX SA	500	9 947	98,00%	631	631	10 285			108 779	3 388	
EPL	600	10 644	90,00%	1 673	1 673	10 474			26 446	1 559	1 080
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	800	4 135	100,00%	800	800	4 935			75 750	3 465	1 200
MANITOU MANUTENCION ESPANA	200	-7	100,00%	200	200	193			1 554	-53	
MANITOU UK Ltd.	GBP 230	GBP 12 135	98,70%	507	507	11 988			GBP 75 672	GBP 500	
GEHL COMPANY INC.	USD 361 101	USD -14 830	100,00%	274 006	274 006	193 549			USD 29 683	USD -9 287	
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	64	24 720	100,00%	4 967	4 967	17 808			28 210	977	
MANITOU ASIA PTE Ltd.	SGD 400	SGD 7 141	93,00%	917	917	3 500			SGD 21 385	SGD 1 912	214
MANITOU TR	TRL 250 000	TRL -242 832	99,64%	811	0	3			TRL 4 806	TRL -2 824	
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	ZAR 937	ZAR 73 784	94,12%	208	208	5 719			ZAR 297 053	ZAR 23 204	261
CHARIOTS ELEV. MANITOU CANADA Inc.	CAD 20	CAD 70	100,00%	13	13	53	64		CAD 880	CAD 28	
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	AUD 400	AUD 2 062	75,00%	180	180	911			AUD 37 456	AUD 643	
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co Ltd.	CNY 43 861	CNY -10 491	100,00%	3 840	3 840	4 056		5 205	CNY 88 803	CNY 389	
MANITOU VOSTOK	RUB 338	RUB 9 664	100,00%	10	10	242			RUB 37 426	RUB 2 427	
MANITOU POLSKA	PLN 200	PLN 126	100,00%	53	53	78			PLN 7 531	PLN 126	
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)											
TIE SA	EUR 9 000	EUR 58 312	20,00%	3 868	3 868				EUR 283 224	EUR 7 241	403
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	19 600	1 645	49,00%	9 604	9 604				11 431	689	
FIMAN	ILS 2	ILS 614	49,04%	117	117				ILS	ILS 239	
MANITOU FINANCE Ltd.	GBP 2 000	GBP 1 949	49,00%	1 482	1 482				GBP 3 245	GBP 728	727
ALGOMAT	DZD 20 000	DZD 36 810	30,40%	74	74				DZD 406 297	DZD 22 996	
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	CNY 24 046	CNY 12 272	40,00%	994	994				CNY 52 627	CNY 2 334	

II - Renseignements globaux

A - FILIALES non reprises au paragraphe I

Néant

B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I

Néant

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

SOCIETE	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
<i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>					
CFM	Actions de 20	EUR	65 276	1 453	24 392
CIMM	Actions de 20	EUR	18 449	725	4 932
MLM	Actions de 16	EUR	112 356	6 909	3 191
AUMONT-BSBH	Actions de 20	EUR	62 312	1 390	4 724
BTMI	Actions de 10	EUR	18 860	197	2 462
TIE SA	Actions de 15	EUR	120 000	3 869	3 869
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Actions de 1000	EUR	9 604	9 604	9 604
MANITOU UK Ltd.	Actions de 1	GBP	227 050	507	11 987
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	Actions de 100	USD	639	4 967	17 808
MCI	Actions de 1	EUR	3 748 663	1 342	52 491
FIMAN	Actions de 60	ILS	1 275	117	117
MANITOU BENELUX SA	Parts de 500	EUR	980	631	10 285
MANITOU ASIA PTE Ltd.	Actions de 1	SGD	372 000	917	3 500
MANITOU TR	Actions de 10 000 000	TRL	24 910	811	3
EPL	Actions de 5	EUR	108 000	1 673	10 474
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	Action de 800 000	EUR	1	800	4 935
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	Parts de 1	ZAR	750 000	208	5 719
MANITOU FINANCE Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 482	1 482
ALGOMAT	Actions de 1 000	DZD	6 080	74	74
CHARIOTS ELEV. MANITOU CANADA Inc.	Actions de 1	CAD	20 000	13	53
GEHL COMPANY	Actions de 361 101	USD	1	274 006	193 549
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	Actions de 1	AUD	300 000	180	911
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING				3 840	4 056
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	Actions de 1	EUR	200 000	200	193
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT				994	994
MANITOU VOSTOK	Actions de 1			10	242
MANITOU POLSKA	Parts de 1	PLN	400	53	78
TOTAL				316 972	372 125

RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
<i>en euros</i>					
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040
b) Nombre d'actions émises	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	652 125 792	802 400 739	936 556 089	1 041 265 194	1 036 837 302
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	77 957 705	94 350 751	122 282 642	131 304 463	93 037 984
c) Impôt sur les bénéfices	22 040 867	25 250 848	30 940 065	23 617 005	10 019 107
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	45 430 206	54 776 957	75 427 712	83 062 211	40 801 349
e) Montant des bénéfices distribués	26 466 328	34 028 136	39 699 492	39 699 492	0
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	1,48	1,83	2,42	2,85	2,20
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	1,20	1,45	1,99	2,20	1,08
c) Dividende versé à chaque action	0,70	0,90	1,05	1,05	
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 213	1 236	1 297	1 367	1 458
b) Montant de la masse salariale	35 878 166	38 295 486	41 595 594	45 311 254	48 557 081
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	14 783 794	15 828 761	17 197 376	18 822 484	20 043 791

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MANITOU BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe intitulé « informations générales » qui précise les conditions dans lesquelles les comptes de Manitou ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation,
- les notes 1.2 et 1.5 de l'annexe qui exposent le changement de méthode relatif à la première application du règlement CRC 2008-15 sur le traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe sur les informations générales). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Estimations comptables

- ✓ La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.

- ✓ La note 11 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Changement de méthode comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 1.2 et 1.5 de l'annexe exposent le changement de méthode comptable relatif aux plans d'achat ou de souscription d'actions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

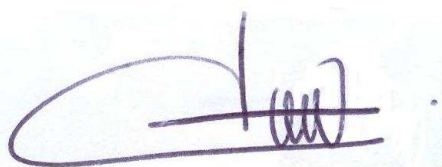
- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Saint-Herblain, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec



Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés



Anne BLANCHE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ A.R.S CONSULTING

Personne concernée : Monsieur Joël GOULET, membre de votre Conseil de Surveillance, est gérant de la société A.R.S CONSULTING

Lors de sa réunion du 6 novembre 2008, votre Conseil de Surveillance a décidé d'autoriser la Constitution d'un groupe de pilotage dont la mission est d'élaborer, en liaison avec le directoire, un projet d'organigramme, les recommandations de gouvernance associées et le recrutement d'un Directeur Général. Cette mission a été confiée à la société A.R.S. CONSULTING. Les sommes prises en charge à ce titre par votre société en 2008 se sont élevées à 24 000 euros hors taxes.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS AVEC Madame Jacqueline HIMSWORTH ET Monsieur Marcel BRAUD (membres du Conseil de Surveillance)**Comptes courants**

Les sommes laissées à la disposition de votre société au cours de l'exercice par les membres de votre Conseil de Surveillance ont été rémunérées au taux de 6,21 %.

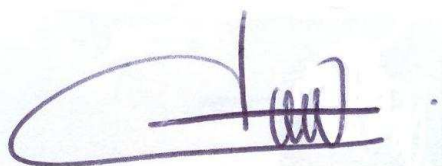
Les montants des comptes courants des membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2008 ainsi que le montant des intérêts pris en charge par votre société se répartissent comme suit (montant en euros) :

Membres du Conseil de Surveillance	Compte courant au 31 12 2008 (y inclus les intérêts nets des prélèvements)	Intérêts pris en charge
Madame Jacqueline HIMSWORTH	186 972	164 389
Monsieur Marcel BRAUD	122	172

Orvault et Saint Herblain, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec



Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés



Anne BLANCHE

Rapports

Rapports	p. 136
Rapport du Conseil de Surveillance	p. 137
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne	p. 138
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 143

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2008 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en tenant compte :

- de la cohérence desdites propositions avec l'évolution des rémunérations des Membres du Comité de Direction et des Responsables de Filiales,
- des performances économiques de l'Entreprise et la création de valeur ainsi générée,
- des pratiques de marché pour ce type de mission, en prenant en compte la taille, la complexité de l'organisation du Groupe, et la dimension internationale de ce dernier.

Les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008 font apparaître les principaux postes suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	MANITOU BF	GROUPE
Total du bilan	886 243	1 315 884
Chiffre d'affaires	1 036 837	1 277 717
Résultat net global	40 801	10 363

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008.

Fait à Ancenis, le 28.04.2009

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte par le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance,
- de l'organisation et du fonctionnement des comités spécialisés,
- des procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe (Société Mère et ensemble des sociétés consolidées en intégration globale).

Le rapport a été élaboré avec l'aide du Comité d'Audit et du responsable du contrôle interne, et présenté le 30.03.2009 en Conseil de Surveillance, conformément à la directive 2006/46/CE transposée en droit français par la loi n°2008-649 du 03.07.2008.

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Société est, depuis juillet 1998, une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil est composé de sept membres, nommés pour une durée de 6 ans :

- Monsieur Marcel BRAUD, Président,
- Madame Jacqueline HIMSWORTH, Vice-Présidente,
- Monsieur Gordon HIMSWORTH,
- Monsieur Sébastien BRAUD,
- Monsieur Georges-Henri BERNARD, Membre indépendant au sens du rapport VIÉNOT,
- Monsieur Serge GHYSDAEL, Membre indépendant au sens du rapport VIÉNOT,
- Monsieur Joël GOULET, Membre indépendant au sens du rapport VIÉNOT.

Il n'existe pas de particularité dans les statuts concernant les mandataires, à l'exception des limites d'âge des articles 12 et 14.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2010, hormis Monsieur Sébastien BRAUD, élu en 2008 en remplacement de Madame Marie-Claude BRAUD et rééligible en 2014, et Monsieur Georges-Henri BERNARD, qui démissionnera de son mandat lors de l'Assemblée Générale 2009.

Un nouveau Membre indépendant rejoindra le Conseil à compter de cette même Assemblée Générale, suivi ultérieurement d'un autre Membre, élargissant son périmètre à 8 personnes, avec une répartition égalitaire :

- 4 Membres représentant l'actionnariat familial (2 pour chaque famille),
- 4 Membres indépendants, la qualité de membre indépendant s'entendant dès lors au sens du code de gouvernance AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Durant l'exercice 2008 le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois. A chaque réunion est fait un point sur l'activité du Groupe, les projets en cours, et les orientations stratégiques. Les principaux sujets traités furent les suivants :

Date	Principaux sujets traités
29 janvier	Chiffre d'affaires 2007 et budget 2008
19 février	Résultats 2007 et résolutions soumises à l'Assemblée Générale
18 avril	Autorisation du lancement de l'opération d'acquisition de GEHL
29 avril	Comptes du 1 ^{er} trimestre
22 juillet	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre et point sur le projet d'acquisition
26 août	Résultats du 1 ^{er} semestre, budget révisé, point sur le projet d'acquisition
1er octobre	Révocation du mandat de Membre du Directoire de Monsieur Frédéric MARTIN
6 novembre	Résultats à fin septembre, acquisition de GEHL, et diligence d'une étude sur l'organisation et la gouvernance du Groupe

Ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président, avec un taux de présence moyen de 90%. Les documents préparatoires sont dans la majorité des cas communiqués au préalable, et un procès-verbal de réunion est systématiquement établi et remis à chaque Membre, pour approbation.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à l'ensemble des réunions du Conseil, notamment celles portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce.

Enfin, le Conseil est régulièrement informé des travaux de chacun de ses comités spécialisés. Le Président assure pour sa part des réunions périodiques d'information avec le Directoire, des déplacements dans les filiales du Groupe, et certains événements ou manifestations regroupant les distributeurs.

Le Conseil envisage pour 2009 :

- de revoir la structure de gouvernance du Groupe, notamment suite à l'acquisition de GEHL : mise en place d'un Comité Exécutif Groupe organisé en divisions, par nature d'activité ;
- de mettre en place une charte du Conseil, définissant en particulier l'ensemble des règles internes de fonctionnement du Conseil de Surveillance ainsi que ses rapports avec le Directoire, et permettant dès lors une auto-évaluation formalisée des travaux du Conseil.

Les limitations aux pouvoirs du Directoire sont définies dans l'article 13 des statuts. Celles-ci ont fait l'objet d'une actualisation en 2008, concernant la cession de biens immobiliers (art. 13.1.6), et seront revues en 2009, au même titre que la structure générale de gouvernance du Groupe.

II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITES SPECIALISES

a) Comité d'Audit

Créé en juillet 2003, il est composé de deux Membres : Madame Jacqueline HIMSWORTH et Monsieur Georges-Henri BERNARD. Monsieur Gordon HIMSWORTH agit en qualité de Membre suppléant.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil de Surveillance pour vérifier la fiabilité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers, ainsi que la qualité du contrôle interne. Les principaux axes de sa mission sont les suivants :

- revoir et évaluer, avec le management et les Commissaires aux Comptes, la pertinence des principes et méthodes comptables, les hypothèses retenues pour arrêter les comptes, les comptes audités et communiqués de presse correspondants ;
- s'assurer qu'un système pertinent d'évaluation et de suivi des risques est en place ;
- promouvoir l'importance du contrôle interne dans la société ;
- examiner les programmes annuels de travail du Responsable du Contrôle Interne et des Commissaires aux Comptes, et s'assurer du suivi des recommandations ;
- contrôler le processus de désignation des Commissaires aux Comptes du Groupe, le montant de leurs prestations, et leur niveau d'indépendance ;
- assister le Président du Conseil dans la rédaction du présent rapport ;
- informer si nécessaire le Conseil de ses remarques particulières sur les résultats des audits.

Le Comité d'Audit s'est réuni 8 fois en 2008. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- le 15 janvier, pour élaborer le programme d'audit 2008 ;
- le 12 février, pour revoir le projet de rapport du Président, ainsi que la synthèse sur les comptes annuels 2007 avec les Commissaires aux Comptes ;
- le 8 avril, pour examiner les travaux 2007 de revue des procédures de contrôle interne par les Commissaires aux Comptes ;
- le 3 et le 23 juin, pour faire le point sur les mesures mises en œuvre face à l'accroissement des stocks de produits finis et sur les migrations informatiques en cours ;
- le 25 août, pour revoir avec les Commissaires aux Comptes, la synthèse sur les comptes semestriels à fin juin ;
- le 5 novembre, pour étudier les mesures d'économies à l'étude, ainsi que différents scénarii préliminaires de rationalisation de la production.

Des points réguliers sont par ailleurs effectués avec le Responsable du Contrôle Interne, sur les travaux d'audit en cours et la mise en œuvre des recommandations des audits passés.

b) Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est constitué de deux Membres : Messieurs Joël GOULET et Serge GHYSDAEL. Il se réunit au moins une fois par an, et peut associer à ses travaux le Président du Directoire, ou toute autre personne dont il juge la collaboration utile, cette personne n'assistant toutefois pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le Comité de Rémunération s'est ainsi réuni 4 fois en 2008 :

- les 18 janvier et 11 février, pour analyser la rémunération des dirigeants de première ligne de l'Entreprise, en France comme à l'étranger, à l'aide d'une étude comparative externe ;

- le 21 juillet, pour analyser les conditions de rémunération des équipes dirigeantes de GEHL, en voie d'acquisition, et une étude ad-hoc visant à garantir l'adéquation des rémunérations de la Société avec les pratiques du marché nord-américain ;
- le 5 novembre, pour engager avec le Directoire une réflexion face à la disparition des incitatifs long terme des dirigeants principaux.

- Rappel du rôle du Comité de Rémunération :

Son rôle consiste à établir, pour le Conseil de Surveillance, les recommandations concernant les rémunérations à attribuer aux Membres du Directoire, et à exprimer un avis quant aux rémunérations du Comité de Direction et des Dirigeants des Filiales.

Il analyse par ailleurs le plan d'attribution de stock-options proposé par le Directoire pour le Comité de Direction et les Dirigeants de Filiales, et soumet au Conseil un plan d'attribution concernant le Directoire.

Il émet enfin un avis sur la cohérence des évolutions salariales, au sein même de l'Entreprise, par rapport au marché, et par rapport à la performance de l'Entreprise et la création de valeur induite.

- Principes et règles retenus par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux (conf. L225-37, L225-63 et L225-68 du Code de Commerce) :

Le Conseil détermine chaque année la rémunération des mandataires sociaux, lors de la réunion d'approbation des résultats annuels ou, au plus tard, la séance suivante. Les différents éléments de rémunération sont arrêtés sur la base des propositions du Comité de Rémunération, en tenant compte :

- de la cohérence desdites propositions avec l'évolution des rémunérations du Comité de Direction et des Dirigeants de Filiales,
- des performances économiques de l'Entreprise et de la création de valeur ainsi générée,
- des pratiques de marché pour ce type de mission, adaptées à la taille, la complexité d'organisation, et la dimension internationale du Groupe.

III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont régulièrement complétées et actualisées au sein du Groupe, en vue d'assurer une gestion rigoureuse, de maîtriser au mieux les risques liés à nos activités, et d'élaborer une information exhaustive et fiable sur la situation financière et les comptes.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait toutefois constituer une garantie absolue que tous les risques sont maîtrisés de manière infaillible. Il vise avant tout à réduire la probabilité de survenance et l'impact potentiel de ces risques, via le déploiement de plans d'action appropriés.

a) Organisation générale du Contrôle Interne

Le Responsable du Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement au Directoire, et de manière fonctionnelle au Comité d'Audit. Ce rattachement rappelle la qualité essentielle d'indépendance de la fonction de contrôle interne.

Ses principaux axes de travail sont les suivants, basés sur le modèle du COSO et sur un manuel d'audit, décrivant notamment le déroulement d'une mission :

- réaliser des audits de contrôle interne, selon le plan annuel établi par le Comité d'Audit ;
- assister les différentes Directions pour actualiser le manuel de contrôle interne de MANITOU BF. Le manuel comprend les chapitres suivants :
 - organisation générale,
 - opérations commerciales,
 - achats et dépenses externes,
 - gestion de la production,
 - gestion des ressources humaines,
 - opérations financières,
 - affaires juridiques ;
- assister les filiales pour rédiger leurs manuels de contrôle interne, en accord avec les principes clés de contrôle interne du Groupe ;
- actualiser les délégations et subdélégations de pouvoirs aux Membres du Comité de Direction de MANITOU BF et aux Directeurs de Filiales, en accord avec l'autorité de contrôle concernée ;
- actualiser le manuel de délégations de décisions pour l'encadrement de MANITOU BF.

Un autre chantier, également structurant pour la démarche générale de contrôle interne du Groupe, est la refonte globale des systèmes d'information. En 2007 avaient démarré les activités RH et comptabilité / finance pour la Société Mère. En 2008 s'est ajoutée la gestion commerciale (avril), puis le démarrage complet d'une filiale de production (août), à valeur de test pour le lancement des derniers lots :

- activités de production et SAV au sein de la Société Mère (2009),
- extension à l'ensemble des filiales (ultérieurement).

b) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les liasses de consolidation ont été établies par les filiales conformément au manuel financier du Groupe MANITOU, et transmises au Service Consolidation de la Société Mère. L'ensemble de ces travaux a abouti à la présentation des comptes 2008 aux normes IFRS.

Les comptes 2008 de la Société Mère et du Groupe ont été établis par le Chef Comptable et le Responsable du Contrôle de Gestion, assistés d'un expert-comptable. Ils ont été validés par le Directeur Financier et arrêtés par le Directoire.

Les comptes 2008 des filiales françaises ont été établis par les responsables financiers de chaque société, assistés par l'expert-comptable de la Société Mère, puis validés par le Directeur Financier du Groupe et arrêtés par le Président (SAS) ou le Conseil d'Administration (SA).

Les comptes consolidés, ceux de la Société Mère, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux Comptes du Groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été directement communiqués aux Commissaires aux Comptes et revus avec la Direction Financière de la Société Mère. Les comptes semestriels, établis selon l'IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.

Le Directoire s'est réuni les 23 février pour examiner les comptes sociaux et consolidés 2008, dans un premier temps sur l'ancien périmètre du Groupe, puis le 30 mars pour arrêter ces mêmes comptes sur le périmètre complet. De la même manière, les Commissaires aux Comptes ont présenté au Comité d'Audit la synthèse de leurs travaux en deux temps, les 23 février et 26 mars.

Le processus d'intégration de la société GEHL a été mené avec l'assistance d'un cabinet de conseil indépendant, et la réalisation par un cabinet d'expertise indépendant d'une mission d'évaluation à leur juste valeur des actifs incorporels et corporels, ainsi que des passifs de la Société. L'ensemble du traitement de cette opération a été revu par le Directeur Financier et approuvé par le Directoire.

c) Audits de contrôle interne

7 missions ont été réalisées en 2008 :

- 4 inscrites au plan d'audit annuel établi par le Comité d'Audit,
 - audit des frais de déplacement MANITOU BF, portant sur le contrôle des frais, l'utilisation des cartes affaires ainsi que le suivi analytique des coûts, et ayant mené à la refonte de la politique voyages et de l'ensemble des procédures associées ;
 - audit de l'activité pièces de rechange MANITOU BF, notamment suite aux difficultés de démarrage du Centre Logistique Groupe en 2007, permettant en particulier de revoir le mode de suivi des stocks et de gestion des non conformités en vue des futures migrations informatiques ;
 - audit du cycle de développement, portant sur son articulation avec le plan produits, l'organisation et le phasage des projets, ainsi que le pilotage des délais et des coûts ;
 - audit de la filiale MHMH, consistant en une revue spécifique, approfondie, des procédures locales de contrôle interne par les Commissaires aux Comptes, à la demande de l'audit interne Groupe ;
- 2 hors plan d'audit, à la demande du Comité d'Audit, avec l'aval du Président du Conseil :
 - audit des stocks de produits finis, du carnet de commandes ainsi que des actions engagées pour s'adapter à la baisse des ventes, conduisant à ajuster les cadences de production et à apurer une partie du carnet de commandes, dans un marché alors en phase de retournement ;
 - audit du déploiement de l'ERP, sur la sécurisation des risques au démarrage des futurs lots, permettant de recentrer chaque direction sur la gestion des impacts organisationnels d'une telle migration informatique ;
- une mission spécifique d'assistance au Directoire sur l'élaboration d'un plan d'économies, face à la dégradation brutale des conditions du marché au 4^e trimestre.

Les conclusions de chaque audit sont restituées au Comité d'Audit et au Directoire. Les rapports d'audit contenant les recommandations et plans d'action associés sont adressés aux Directions concernées, au Directoire, au Comité d'Audit, et aux Commissaires aux Comptes.

Les travaux d'audit interne sont ainsi coordonnés à ceux des Commissaires aux Comptes par :

- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
- un traitement homogène, depuis 2007, des recommandations internes et externes, fondé sur la désignation d'un plan d'action, d'un département pilote, et d'un délai de mise en œuvre,
- la participation du Responsable du Contrôle Interne aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux Comptes (arrêtés comptables et revues de procédures).

Courant 2008 a été initiée une procédure de suivi informatisé des recommandations d'audit, permettant à chaque Directeur de piloter l'avancement des actions le concernant. Cette démarche sera complétée, en 2009, par la mise en place de points réguliers de chaque Directeur auprès du Responsable du Contrôle Interne sur les plans d'actions parvenus à échéance.



Marcel BRAUD
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société MANITOU BF

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MANITOU BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

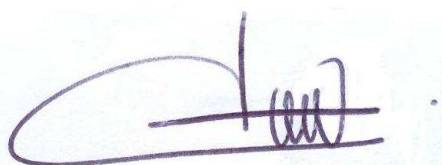
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Orvault et Saint-Herblain, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec



Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés



Anne BLANCHE